

RAPPORT DE
RESPONSABILITÉ
SOCIALE
D'ENTREPRISE

2025

Afin de faciliter la lecture et sans intention discriminatoire, l'emploi du genre masculin a parfois été choisi dans ce rapport, conformément à la règle de grammaire qui permet de l'utiliser comme valeur neutre pour désigner un ensemble de personnes comprenant à la fois des femmes et des hommes.

Table des matières

3 Message du Conseil d'administration et de la Direction

4 Points forts de l'année

7 Principes généraux d'information

Contenu et objectifs du rapport RSE
La BCJ et sa mission de banque cantonale

12 Stratégie RSE

Démarche responsable
Stratégie RSE
Gouvernance et organisation de la RSE

17 Partenariats et adhésions

20 Nos parties prenantes

Chaîne de valeur
Identification des parties prenantes

22 Enjeux pertinents

Identification des enjeux pertinents
Matrice de matérialité

28 Axes d'engagements

30 Axe 1 | Gouvernance

Enjeu pertinent: Ethique et gouvernance
Enjeu pertinent: Dialogue, implication et transparence avec les parties prenantes
Enjeu pertinent: Protection des données et sécurité IT

42 Axe 2 | Employeur responsable

Enjeu pertinent: Formation et développement des compétences
Enjeu pertinent: Diversité et égalité des chances
Enjeu pertinent: Santé, sécurité et qualité de vie au travail

56 Axe 3 | Clientes et clients

Enjeu pertinent: Conseil responsable
Enjeu pertinent: Satisfaction client
Enjeu pertinent: Produits et services responsables
Enjeu pertinent: Finance responsable

68 Axe 4 | Environnement

Enjeu pertinent: Climat et biodiversité

80 Axe 5 | Engagement régional et sociétal

Enjeu pertinent: Performance économique
Enjeu pertinent: Création de valeur régionale

86 Index GRI

90 Revue de l'assurance limitée

Thème du rapport RSE

Le rapport RSE 2025 est illustré avec des photographies tirées de notre action citoyenne 2025 menée en partenariat avec le Service de la jeunesse et des actions communautaires de Moutier (SEJAC) et en collaboration avec l'association InTerreAction, la Croix-Rouge et l'Ecole à journée continue (EJC). Douze jardins surélevés sur palettes ont été construits. Ce projet s'inscrit en lien avec les objectifs de développement durable, permet une coopération entre plusieurs acteurs et répond à une problématique de manque d'infrastructure de la place du collège de la Poste. Son point fort est également d'offrir des lieux de rencontre intergénérationnels.

Message du Conseil d'administration et de la Direction

Nous sommes heureux de partager avec vous notre nouveau rapport de responsabilité sociale d'entreprise portant sur l'exercice 2025.

Publié pour la troisième année consécutive, ce rapport offre une vision globale et transparente des actions menées en faveur d'un développement pérenne, aligné sur nos cinq axes d'engagement: Gouvernance, Collaborateurs, Clients, Environnement et Région.

Au cours de l'exercice 2025, nous avons défini la nouvelle stratégie de responsabilité sociale d'entreprise pour les années 2026–2028. Ce cadre stratégique renforce le positionnement de la BCJ en tant qu'entreprise responsable et ancre encore davantage la durabilité au cœur de nos activités. Il met l'accent sur plusieurs leviers, notamment:

- le développement de notre offre de produits et services liés à la transition énergétique et écologique;
- la sensibilisation et l'accompagnement de notre clientèle face aux enjeux de durabilité;
- l'amélioration de la qualité de nos données afin de mieux mesurer les émissions financées.

Nous sommes conscients que les enjeux liés à la durabilité sont considérables et que nos activités, comme celles de tout acteur économique, peuvent engendrer des impacts négatifs. Pour nous, la RSE ne doit pas être perçue uniquement comme une exigence réglementaire, mais comme un levier indispensable pour améliorer nos pratiques, mieux gérer nos risques et contribuer à la création de valeur partagée pour l'ensemble de nos parties prenantes.

Conscients de notre rôle et de nos responsabilités, nous souhaitons poursuivre nos engagements en mobilisant les moyens et outils propres à notre secteur d'activité.

À travers notre démarche, nous affirmons notre volonté de progresser continuellement et d'exercer nos activités dans le respect de nos valeurs de proximité, de compétence et de responsabilité, tout en poursuivant notre mission de banque cantonale au service de l'économie et de la société.

Nous sommes convaincus qu'en collaborant étroitement avec nos clientes et clients, nos collaboratrices et collaborateurs ainsi que nos partenaires, nous pouvons contribuer, à notre échelle, à une évolution positive et durable.



Christina Pamberg
Présidente du Conseil
d'administration



Bertrand Valley
Directeur général



Points forts 2025



Renforcement du plan mobilité

Les émissions carbone liées aux déplacements pendulaires représentent un poste important du bilan opérationnel de la BCJ, avec plus de 60 % des émissions. Depuis le 1^{er} janvier 2025, le plan mobilité a été renforcé avec la mise en place d'une mesure forte. Un partenariat a été conclu avec la communauté tarifaire Vagabond et permet à nos collaboratrices et collaborateurs de bénéficier de la gratuité des transports publics pour leurs trajets domicile-travail dans le canton du Jura.



Sensibilisation sur le thème de la santé

La BCJ a organisé des séminaires sur le thème de la santé pour sensibiliser ses collaboratrices et collaborateurs à l'importance de quatre piliers essentiels et interconnectés : l'activité physique, le sommeil, la pleine conscience et la nutrition. En parallèle, une boîte à outils avec de nombreuses ressources a été mise à disposition des collaborateurs. Cette action s'inscrit dans le cadre de notre axe employeur responsable et sera poursuivie en 2026 à travers la mise en place de webinaires dédiés.



Politique d'investissement responsable

La BCJ a renforcé sa politique d'investissement responsable en rejoignant le service d'engagement proposé par Ethos. Par le biais du dialogue actionnarial, Ethos entend encourager les entreprises à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. Le service permettra d'engager les plus importantes sociétés cotées en Suisse et à l'international, en exerçant un dialogue continu et constructif avec les instances dirigeantes des sociétés sur des thématiques variées telles que le changement climatique, la gouvernance, les conditions de travail, soit en direct ou à travers la participation à des initiatives collectives internationales.



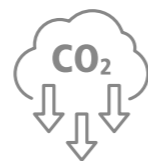
Engagement pour la région

La BCJ s'engage depuis de nombreuses années en soutenant des projets porteurs de sens pour sa région. En 2025, elle a mis en place un partenariat avec l'Etat jurassien, le Service de l'enseignement et l'association J'aime ma Planète pour lancer le projet « Jardins vivants à l'école ». Ce projet vise à promouvoir la biodiversité aux alentours des écoles, tout en sensibilisant les élèves à la thématique de la biodiversité à travers une démarche pédagogique. En parallèle, la BCJ a poursuivi son engagement en faveur de la forêt jurassienne par la plantation de 1'000 nouveaux arbres.



Gestion des alertes

Afin de renforcer la transparence, l'intégrité et la prévention des risques au sein de la BCJ, une nouvelle procédure de gestion des alertes internes (Whistleblowing) a été mise en place. Une convention de partenariat avec la Fondation O2 a en outre été initiée afin de proposer un service de Personne de confiance en entreprise.



Emissions de CO₂

La BCJ mesure annuellement l'empreinte carbone de ses propres opérations selon le Greenhouse Gas Protocol. Pour l'heure, la BCJ a pour objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre opérationnelles scopes 1, 2 et 3 (3.15 exclu) de -40 % d'ici 2030 par rapport à 2019. Elle a intensifié ses efforts pour se concentrer davantage sur ses activités de crédits et d'investissements qui représentent la majeure partie des émissions de CO₂. En 2025, les émissions de CO₂ liées aux financements et investissements (scope 3.15) ont ainsi été estimées pour la deuxième année en partenariat avec Swiss Climate SA.





Principes
généraux
d'informa-
tion

Contenu et objectifs du rapport RSE

Engagée dans une démarche de transparence et d'amélioration continue, la BCJ publie pour la troisième année son rapport de responsabilité sociale d'entreprise (RSE). Il a pour objectif de décrire l'engagement de la BCJ sur les piliers sociaux, environnementaux, économiques et de gouvernance.

Cadre de référence

Ce rapport a été préparé en s'appuyant sur les normes de la Global Reporting Initiative (GRI) qui constituent le référentiel international le plus utilisé pour le reporting de durabilité. Il est publié de manière volontaire, la banque n'étant actuellement pas soumise aux exigences relatives à la transparence sur les questions non financières au sens de l'art. 964a CO. Le rapport RSE 2025 a été examiné et approuvé par la Direction générale, la Commission Capital humain et Responsabilité sociale d'entreprise et validé par le Conseil d'administration le 27 mai 2026. Le bilan carbone est établi par Swiss Climate SA en conformité avec la norme ISO 14064-1 et suit les directives du Greenhouse Gas Protocol (GHG).

Période et fréquence de reporting

Ce rapport est publié pour la troisième fois et porte sur l'année 2025, à l'exception des données relatives au bilan carbone qui se rapportent à l'année 2024 et sont indiquées comme telles dans le rapport. Il fait l'objet d'une publication annuelle distincte du rapport de gestion.

Périmètre

Le périmètre de consolidation du rapport RSE intègre le siège principal à Porrentruy, ses succursales et agences.

Vérification des données

Une attention particulière est accordée à l'exhaustivité et à la cohérence des informations contenues dans le rapport. A ce jour, aucune disposition légale n'exige que le rapport soit soumis à un audit externe mené par une partie tierce indépendante. Pour autant, la BCJ a convenu de solliciter la société Deloitte SA afin de réaliser un examen limité de son rapport RSE sur une série d'indicateurs pour l'exercice 2025. Elle entend par ce biais renforcer la crédibilité de sa démarche et la transparence envers ses parties prenantes. Le bilan carbone et la certification Fair-ON-Pay Advanced ont fait l'objet d'un audit externe.

Personne de contact

Caroline Christe
Responsable RSE | Fondée de pouvoir
Courriel: caroline.christe@bcj.ch
Téléphone: 032 465 13 30



La BCJ et sa mission de banque cantonale

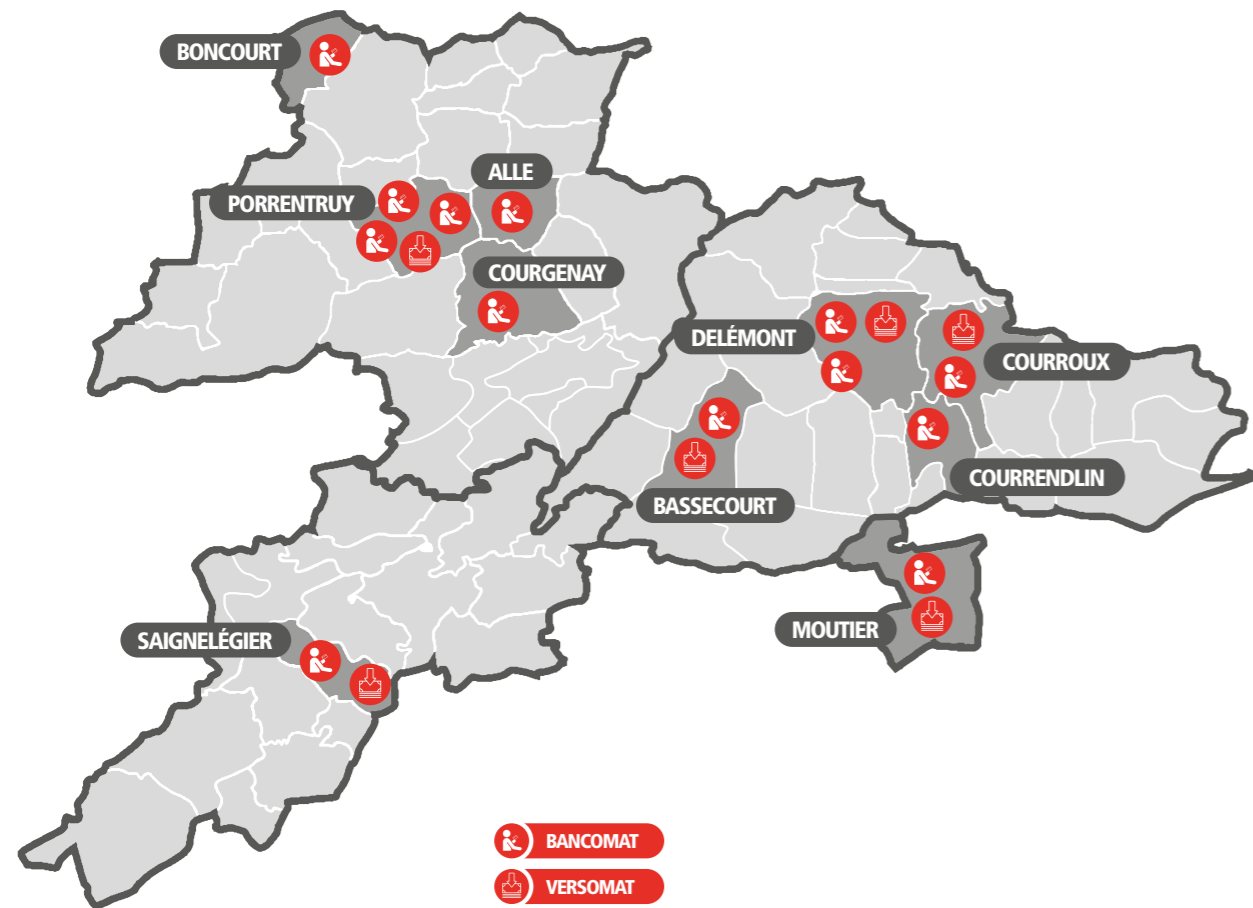
La BCJ est une société anonyme de droit public créée en 1979 pour accompagner la population et l'économie jurassienne. Elle contribue activement au développement durable de sa région sur le plan économique, mais aussi social et environnemental.

Son but, figurant dans ses statuts et révisé lors de l'Assemblée générale du 30 avril 2024, précise: « Dans le respect d'une saine gestion, la Banque a pour but de contribuer au développement économique, social et durable du canton. Elle offre les services d'une banque universelle, conformément aux intérêts généraux du canton ».

L'actionnaire majoritaire de la BCJ est le canton du Jura qui détient 56% du capital-actions. Elle est inscrite au Registre du commerce du canton du Jura.

Son siège social est situé à Porrentruy. Le réseau de la BCJ compte 2 agences et 4 succursales, 13 bancomats et 6 versomats répartis dans tout le canton. Elle est organisée autour de quatre secteurs tournés vers la clientèle: Crédits, Marchés, Réseau et Services. La BCJ est une banque universelle qui offre une palette complète de produits bancaires dans le secteur des paiements, de la gestion courante, des crédits, des placements et de la prévoyance.

La BCJ comptait 193 collaboratrices et collaborateurs au 31 décembre 2025, correspondant à 159.3 emplois en équivalent plein temps.





Stratégie RSE

Démarche responsable

La durabilité fait partie intégrante de la stratégie 2023-2025 de la BCJ. Dans le cadre ses activités, la Banque souhaite contribuer, à son échelle et en toute humilité, aux Objectifs de développement durable (ODD) de la manière suivante:

- Assurer la pérennité de la BCJ par le biais d'une gouvernance solide, à l'écoute de ses parties prenantes et d'une conduite des affaires responsable et transparente.
- Etre un employeur responsable et attractif.
- Etre un acteur engagé dans la transition énergétique et écologique de son canton et proposer une gamme de produits et prestations responsables.
- Réduire son empreinte environnementale et s'engager en faveur de projets de développement durable.
- Continuer de s'impliquer sur son territoire à travers le soutien au sport, à la culture et au monde associatif.

Les défis liés au développement durable sont multiples et complexes et demandent l'engagement de chacune et chacun. Les principaux leviers de la BCJ s'appuient sur le renforcement de son offre de produits et services, la sensibilisation et l'accompagnement de ses clients, la formation de ses collaborateurs et la réduction de son empreinte carbone. Les efforts en la matière sont considérables, ce projet étant un projet d'entreprise qui implique et impliquera l'ensemble de ses parties prenantes.

Stratégie RSE

La stratégie RSE 2023-2025, validée par le Conseil d'administration, repose sur 5 axes d'engagements prioritaires et interdépendants.

Treize enjeux pertinents sont associés à chaque axe d'engagement. Pour chacun d'entre eux, la BCJ a formulé une ambition qui sert de boussole d'ici 2030. Des informations détaillées sur les enjeux pertinents et les objectifs se trouvent dans les différents chapitres de ce rapport.

Axes d'engagements

AXE 1 | GOUVERNANCE

Nous assurons la pérennité de la banque par le biais d'une gouvernance solide, à l'écoute de nos parties prenantes. Nous communiquons de manière transparente et digne de confiance et nous garantissons l'éthique dans la conduite de nos affaires.

Enjeux pertinents

- Ethique et gouvernance
- Dialogue, implication et transparence avec les parties prenantes
- Protection des données et sécurité IT

Ambition 2030

Nous intégrons les aspects de durabilité dans toutes nos décisions. Nous prenons en compte les risques et opportunités ESG au sein de chaque métier. Nous faisons de la communication transparente, de la composition diversifiée de nos organes de décision et de la gouvernance participative des vecteurs essentiels de notre pérennité.

Notre contribution aux ODD



AXE 2 | EMPLOYEUR RESPONSABLE

Nous sommes un employeur responsable et nous encourageons le développement de nos collaboratrices et collaborateurs. Nous sommes attentifs à l'équilibre vie privée-vie professionnelle et au bien-être au travail. Nous nous engageons pour le respect de l'égalité salariale et en faveur de la non-discrimination, de la diversité et de la promotion de l'égalité des chances.

Enjeux pertinents

- Formation, maintien des compétences et opportunités de développement
- Diversité et égalité des chances
- Santé, sécurité et qualité de vie au travail

Ambition 2030

Nous voulons continuer à offrir à nos collaborateurs un environnement de travail moderne et attractif et nous développons continuellement leur expertise et les opportunités de développement professionnel. Nos collaborateurs nous recommandent en tant qu'employeur. La part des femmes aux postes à responsabilité est plus élevée. Nos collaborateurs s'engagent activement sur les questions de durabilité et participent à l'engagement de la banque dans le domaine du développement durable.

Notre contribution aux ODD



AXE 3 | CLIENTES ET CLIENTS

Nous sommes la banque des jurassiennes et des jurassiens. Nous offrons une gamme complète de produits et de prestations pour les particuliers, les entreprises, les collectivités. Nous conseillons notre clientèle à travers une approche transparente et responsable de leurs projets et investissements et les accompagnons tout au long de leur vie. Nous élargissons notre gamme de produits et prestations responsables.

Enjeux pertinents

- Conseil responsable
- Satisfaction des clients
- Produits et services responsables
- Finance responsable

Ambition 2030

Nous sommes un acteur engagé dans la transition énergétique et écologique de notre canton. Nous augmentons sensiblement le volume des hypothèques durables et des solutions de placements participant à la transition énergétique ou ayant un impact social et/ou environnemental. Nous sensibilisons notre clientèle en matière de durabilité et le développement durable est une composante essentielle du dialogue.

Notre contribution aux ODD



AXE 4 | ENVIRONNEMENT

Nous mesurons nos émissions carbone selon le Greenhouse Gas Protocol. Nous sensibilisons nos collaborateurs aux enjeux climatiques. Nous contribuons à des projets de développement durable sur notre propre territoire.

Enjeu pertinent

- Climat et biodiversité

Ambition 2030

Notre stratégie climatique est alignée à l'Accord de Paris et aux initiatives nationales en la matière. Nous définissons une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre basée sur la science. Nous renforçons notre soutien aux projets de développement durable sur notre propre territoire.

Notre contribution aux ODD



AXE 5 | ENGAGEMENT RÉGIONAL ET SOCIÉTAL

Nous nous engageons en faveur de l'économie et de la société jurassienne. Nous soutenons le sport, la culture et le monde associatif. Nous travaillons avec des fournisseurs locaux dans un esprit de partenariat.

Enjeux pertinents

- Performance économique
- Création de valeur régionale

Ambition 2030

Nous restons fidèles à notre modèle d'entreprise responsable. Nous contribuons au développement économique et au développement durable de notre canton. Nous appliquons des critères de durabilité pour nos achats, les événements organisés par la banque et les partenariats de sponsoring. Nous continuons d'être une banque engagée et organisons chaque année une action citoyenne.

Notre contribution aux ODD



Gouvernance et organisation de la RSE

Afin de renforcer la gouvernance et de faire remonter de manière plus régulière les enjeux en matière de durabilité auprès du Conseil d'administration, la Commission de politique des ressources humaines et de rémunération a été transformée en Commission Capital humain et Responsabilité sociale d'entreprise. Le règlement de la nouvelle commission a été revu afin d'intégrer la supervision de la mise en œuvre de la stratégie RSE de la banque et du rapport RSE et de veiller à la bonne intégration des principes RSE dans la stratégie globale de la Banque.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, composé de 7 membres, est responsable de la surveillance de la stratégie de la banque pour atteindre ses objectifs, y compris dans le domaine de la responsabilité sociale d'entreprise.

Il approuve la stratégie de responsabilité sociale d'entreprise. Il surveille la mise en œuvre de la stratégie et approuve le rapport RSE. Le Conseil d'administration est régulièrement informé dans le cadre du contrôle de la stratégie de l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie RSE. D'autres thèmes en rapport avec le développement durable sont inscrits à l'ordre du jour en fonction des besoins et de l'actualité, de même que les formations organisées.

Direction

La Direction générale est l'organe exécutif qui gère les affaires de la banque. Elle assure la mise en œuvre de la stratégie RSE et assume la responsabilité de la réalisation des objectifs qui en découlent. Elle préavise le rapport RSE à l'attention du Conseil d'administration. Elle approuve la Politique de risques conformément à l'appétence au risque et à la stratégie définie par le CA.

Service RSE

La mission de la responsable RSE est de mettre en œuvre la stratégie RSE. Le service RSE est rattaché à l'Etat-Major et sous la responsabilité directe du Directeur général.

En 2025, le service a été renforcé avec l'arrivée d'une chargée de projet en durabilité. La responsable RSE travaille en étroite collaboration avec tous les départements et services de la banque concernés par la durabilité. Elle fait également partie de la Commission Risques, de la Commission santé et sécurité et assiste aux séances de la Commission Capital humain et RSE, pour les points liés à la RSE.

Comité RSE

Le Comité RSE est composé de 7 membres et placé sous la conduite de la responsable RSE. Il est composé d'un membre de la Direction, de la responsable des ressources humaines, de la responsable marketing & communication, du responsable immobilier et de représentants des services informatique, réseau et gestion de fortune. Le Comité RSE émet des propositions et assiste la mise en œuvre de certains projets. Dans le cadre de la nouvelle stratégie 2026-2028 et de la nouvelle organisation de la banque, le comité sera revu et renforcé pour répondre au mieux aux enjeux de durabilité et soutenir le service RSE dans sa mission.

Partenariats et adhésions



La BCJ est partenaire d'EDJ, centre de compétences pour l'énergie dans le Jura, pour accompagner les propriétaires et entreprises jurassiennes dans leur démarche de transition énergétique et écologique.



La BCJ est partenaire d'i-moutier, centre de compétences et plateforme d'échange dédiés à la durabilité, la responsabilité sociale des entreprises, l'économie circulaire et l'innovation durable dans l'industrie.



La BCJ est membre de l'association swisscleantech qui agit en faveur du développement d'une économie « climat compatible » et mobilise le monde politique, les entreprises et la société.



La BCJ est membre de Swiss Sustainable Finance (SSF), organisation qui soutient le positionnement de la Suisse en tant que centre mondial de la finance durable, à la fois par des mesures d'information ainsi que de renforcement de compétences et de moyens d'action.



La BCJ est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI), soutenus par les Nations Unies, qui encouragent le développement d'un système financier durable.



La BCJ a souscrit au service d'engagement actionnarial proposé par Ethos. L'engagement du dialogue, confié à Ethos, a pour objectif d'encourager les entreprises à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).





Nos parties prenantes

Chaîne de valeur

La chaîne de valeur est définie comme la gamme complète d'activités, de ressources et de relations liées au modèle économique de l'entreprise et à l'environnement dans lequel elle opère. Elle permet de mieux comprendre l'environnement dans lequel évolue et opère la BCJ, à savoir le marché, les clients, les fournisseurs, les relations commerciales et/ou financières et de faire émerger des sujets de durabilité de l'entreprise.

La BCJ évolue dans un écosystème structuré et interconnecté, mobilisant un large éventail d'acteurs tout au long de sa chaîne de valeur. Ces parties prenantes jouent un rôle essentiel dans la qualité, la conformité, l'innovation et la durabilité des services que la banque fournit à ses clients.

En amont, la BCJ opère sous la supervision de plusieurs organes de régulation nationaux, tels que la FINMA, garantissant ainsi la conformité de ses activités aux standards financiers, prudentiels et éthiques les plus exigeants. Elle collabore également avec une diversité de fournisseurs et prestataires de services dans le domaine de l'informatique, des ressources humaines, de l'énergie, du bâtiment, du trafic des paiements, de la sécurité et des fournisseurs de données ESG.

Au cœur de ses opérations, la banque mobilise ses activités clés autour de la gestion courante et des paiements, des crédits, des placements et de la prévoyance. Elle s'appuie sur quatre secteurs tournés vers la clientèle: Crédits, Marchés, Réseau et Services et un réseau physique constitué de 4 succursales et de 2 agences et de 13 bancomats et 6 versomats, répartis dans le canton du Jura. Elle offre des canaux digitaux.

En aval, la BCJ s'adresse à trois grandes catégories de clients: clients privés, commerciaux et collectivités publiques à qui elle fournit des solutions sur mesure. Ces relations sont construites dans la durée, autour de la confiance et de la proximité.

La BCJ est également active sur son territoire et soutient de nombreuses associations dans le domaine sportif, culturel et social et met en place des partenariats en faveur de projets locaux à impact environnemental et/ou social. Elle est également membre de deux associations faitières en Suisse, l'Association suisse des banquiers (ASB) et l'Union des Banques Cantoniales Suisses (UBCS).

Dans le cadre de l'exercice de double matérialité démarré en 2025, la Direction et le Conseil d'administration ont mené une réflexion sur la chaîne de valeur de la banque. L'objectif de cette démarche est d'identifier les processus clés et les parties prenantes internes et externes tout au long de la chaîne de valeur et d'associer à chaque étape les IROs (Impacts, Risques, Opportunités) jugés matériels au regard des enjeux de durabilité. Cette première étape sera nourrie par une analyse plus approfondie en 2026 et renforcera le processus d'analyse de double matérialité initié en 2025.

Identification des parties prenantes

La BCJ définit ses parties prenantes comme tout individu ou groupe d'individus ayant un impact direct ou indirect sur les activités de l'entreprise ou qui, par leurs actions, peuvent influencer la capacité de l'organisation à réaliser ses objectifs.

En 2025, une revue des parties prenantes a été réalisée avec la Direction et a permis de confirmer les acteurs identifiés dans l'analyse initiale de la Banque. La seule évolution notable réside dans l'intégration des agences de notation et des associations et partenaires actifs dans le domaine de la durabilité. En référence à la norme GRI (Global Reporting Initiative), la liste ci-dessous présente les acteurs dont la perception et les interactions exercent une influence significative sur les décisions et activités de la BCJ.

A noter également que la BCJ considère les générations futures et l'environnement comme parties prenantes. Elle reconnaît que ses activités peuvent avoir un impact sur ces dernières et est consciente des risques qu'elle pourrait encourir à terme, si cet environnement venait à se dégrader.

Nos parties prenantes	Attentes	Moyens de dialogue / Récolte des attentes
Collaboratrices et collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre de travail et conditions attractives • Formation et développement des compétences • Egalité salariale • Egalité des chances • Bien-être et sécurité au travail • Respect de l'intégrité • Communication transverse 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête QVT (qualité de vie au travail) • Sondages • Entretiens de développement • Canaux d'alerte (Whistleblowing et Personne de confiance) • Séances de secteurs • Plénum du personnel • Plénum des cadres • Comités internes (comité santé et sécurité au travail, Comité RSE, etc.)
Clientes et clients	<ul style="list-style-type: none"> • Produits et prestations qui répondent à leurs besoins • Tarification transparente • Conseil responsable • Protection des données • Proximité et accessibilité • Satisfaction des services 	<ul style="list-style-type: none"> • Canaux de réclamation • Enquête de satisfaction • Canaux digitaux • Organisation de conférences / ateliers • Newsletters
Canton du Jura (en tant qu'actionnaire)	<ul style="list-style-type: none"> • Ethique et gouvernance • Contribution à la création de valeur pour le canton • Contribution au développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Séances d'informations • Assemblée générale • Rapport de gestion • Rapport RSE • Présentation des résultats
Autres actionnaires	<ul style="list-style-type: none"> • Ethique et gouvernance • Performance financière 	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblée générale • Rapport de gestion • Rapport RSE
Partenaires et fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien de relations de confiance • Conditions commerciales justes 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres • Événements
Médias	<ul style="list-style-type: none"> • Transparence • Ethique 	<ul style="list-style-type: none"> • Communiqués de presse • Conférences de presse • Service de presse / Traitement des demandes médias • Rapport de gestion • Rapport RSE
Associations et partenaires actifs dans le domaine de la durabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de partenariats • Soutien à des projets à impact • Relation basée sur la confiance • Partage de connaissances et d'expériences • Contribution au développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres • Événements • Rapport RSE • Formations
Associations (sponsoring et dons)	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à travers des partenariats • Soutien à travers des dons • Relation basée sur la confiance 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres • Événements
Autorités de régulation et agences de notation	<ul style="list-style-type: none"> • Ethique et transparence sur les pratiques • Respect des exigences • Actions sur les thèmes RSE 	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation annuelle du rapport RSE • Rapport RSE • Echanges sur les thèmes RSE



Enjeux pertinents

Identification des enjeux pertinents

Dans le cadre du reporting de développement durable, la matérialité est le principe qui détermine quels enjeux pertinents sont suffisamment importants pour qu'il soit nécessaire de les couvrir dans le rapport. Tous les enjeux pertinents n'ont pas la même importance, et il est attendu que l'accent mis dans le rapport reflète leur priorité relative.

Treize enjeux pertinents ont été définis sur la base des cinq axes d'engagements définis par la BCJ.

Les thèmes ont été discutés en Comité RSE et validés en séance de Direction. La BCJ accorde une attention particulière aux treize thèmes ci-dessous pour lesquels elle estime avoir un impact positif ou négatif, que cela soit de manière directe ou indirecte, sur ses parties prenantes internes et externes, la société et l'environnement.

Enjeux pertinents	Thèmes liés
Produits et services responsables	<ul style="list-style-type: none">• Soutien à la transition énergétique et écologique de la clientèle• Transparence et compréhension des produits• Tarification transparente• Décarbonation de nos portefeuilles de crédits et d'investissements
Conseil responsable	<ul style="list-style-type: none">• Mise en œuvre des directives ASB• Sensibilisation des clients à la durabilité et accompagnement de nos clients PME sur les enjeux ESG• Communication responsable (éviter toute forme d'écoblanchiment)
Ethique et gouvernance	<ul style="list-style-type: none">• Formation/sensibilisation des organes dirigeants aux enjeux ESG• Prise en compte des risques et opportunités ESG• Conformité aux exigences réglementaires• Principes éthiques dans l'activité commerciale• Reporting extra-financier
Dialogue, implication et transparence avec les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none">• Echange avec les parties prenantes sur les enjeux ESG• Formation et sensibilisation des clients (ex. mise en place de conférences, ateliers pour les PME, etc.).• Mise en place de partenariats (développement de projets)• Démarche participative avec les collaborateurs• Sincérité et transparence dans la communication
Performance économique	<ul style="list-style-type: none">• Valeur économique directe générée et distribuée (impôts canton, communes, paroisses, charges du personnel)• Impacts économiques indirects significatifs (volume de crédits aux particuliers et aux entreprises jurassiennes)
Création de valeur régionale	<ul style="list-style-type: none">• Sponsoring et dons• Contribution à des projets locaux à impact environnemental et/ou social• Actions citoyennes• Choix de fournisseurs locaux

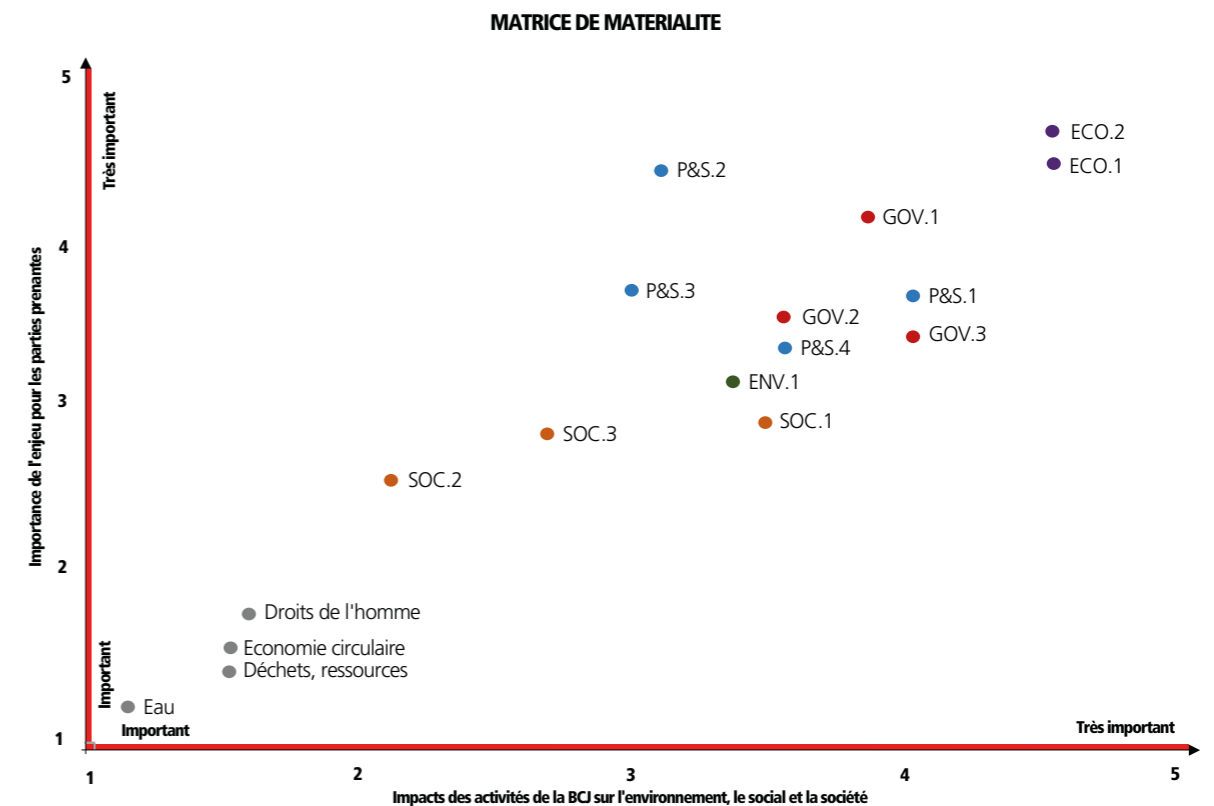
Thème pertinent	Enjeux liés
Finance responsable	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre réglementaire • Politique de crédits et d'investissement responsable • Financement de la transition énergétique • Transparence dans le conseil
Protection des données et sécurité IT	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité des données • Protection du système informatique • Confidentialité dans le traitement des données sensibles • Intelligence artificielle
Satisfaction des clients	<ul style="list-style-type: none"> • Offre de produits et services qui répondent aux besoins • Conseils de qualité • Proximité et accessibilité • Compréhension des produits • Mesure de la satisfaction des clients • Gestion des plaintes • Présence physique et digitale
Climat et biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Risques et opportunités liés au climat • Émissions directes et indirectes • Financement de projets (biodiversité) • Transparence sur les émissions financées
Diversité et égalité des chances	<ul style="list-style-type: none"> • Non-discrimination • Égalité des chances • Égalité salariale • Respect de l'intégrité
Santé, sécurité et qualité de vie au travail	<ul style="list-style-type: none"> • Bien-être et sécurité au travail • Cadre et conditions de travail attractifs • Mesures de promotion liées à la santé
Formation, maintien des compétences et opportunités de développement	<ul style="list-style-type: none"> • Offre de formation • Maintien des compétences (certification) • Opportunités de développement professionnel • Formation aux enjeux ESG et de durabilité

Matrice de matérialité

L'engagement durable de la BCJ se concentre sur treize enjeux pertinents. Il s'agit des sujets qui sont particulièrement importants pour les groupes de parties prenantes (axe vertical) et pour lesquels les activités de la banque ont le plus d'impact sur l'environnement, l'économie et la société (axe horizontal).

Chaque enjeu pertinent est attribué à un axe d'engagement et classé par couleur dans la matrice de matérialité. D'autres thèmes sont importants pour BCJ en plus des thèmes matériels. Toutefois, ils ne feront pas l'objet de mesures particulières au cours de la période stratégique actuelle, c'est pourquoi ils sont représentés en gris dans la matrice de matérialité.

Chacun des enjeux pertinents est développé dans ce rapport selon l'approche induite par les standards GRI.



Axe « Gouvernance »
GOV.1 Ethique et gouvernance
GOV.2 Dialogue, implication et transparence avec les parties prenantes
GOV.3 Protection des données et sécurité IT

Axe « Clients et clients »
P&S.1 Produits et services responsables
P&S.2 Conseil responsable
P&S.3 Satisfaction client
P&S.4 Finance responsable

Axe « Employeur responsable »
SOC.1 Formation, maintien des compétences et opportunités de développement
SOC.2 Diversité et égalité des chances
SOC.3 Santé, sécurité et qualité de vie au travail

Axe « Environnement »
ENV.1 Climat et biodiversité

Axe « Engagement régional et sociétal »
ECO.1 Performance économique
ECO.2 Création de valeur régionale

Axe horizontal:
L'impact des activités de la BCJ sur l'environnement, le social et la société. Les impacts peuvent provenir des activités de gestion (internes), des produits et services, des actions avec les communautés locales et son territoire.

Axe vertical:
L'importance accordée à ces impacts par les parties prenantes, considérant l'importance qu'ils accordent à ces enjeux et leur perception du niveau de maîtrise de la BCJ.

Alignement double matérialité

Les enjeux pertinents de la BCJ sont aujourd'hui basés sur une matérialité simple qui consiste à identifier les enjeux de durabilité les plus importants pour l'entreprise et qui peuvent influencer sa performance, sa réputation ou ses décisions. La banque souhaite évoluer vers une matrice de double matérialité dans le cadre de la prochaine stratégie 2026-2028.

L'analyse de double matérialité consolide deux types de matérialité:

- **La matérialité financière:** identifier les risques et opportunités ESG susceptibles d'avoir un impact matériel sur la performance de la BCJ à court, moyen ou long terme.
- **La matérialité d'impact:** évaluer l'impact des activités de la BCJ sur l'environnement, la société et les parties prenantes, indépendamment de leur effet sur les résultats financiers.

En 2025, le service RSE a organisé avec le soutien d'un partenaire externe deux ateliers de sensibilisation avec la Direction et le Conseil d'administration. Le but était d'assurer une bonne compréhension du principe de double matérialité en tant qu'outil stratégique et de processus global d'identification des impacts positifs et négatifs de la banque et des risques et des opportunités.

Onze enjeux ont été validés par la Direction et le Conseil d'administration. Sur la base des enjeux, les IRO (Impacts, Risques et Opportunités) seront évalués en 2026.

Les parties prenantes seront intégrées dans le processus afin d'avoir une cartographie complète des IRO. Les résultats seront publiés dans le rapport RSE 2026.





Axe d'engagements

Axe 1 | Gouvernance

La réputation de la BCJ est fondée sur une bonne gouvernance et une culture forte de la conformité. Ainsi, nous veillons au respect strict de la réglementation en vigueur grâce à la mise en place d'une organisation efficace et des processus et des contrôles rigoureux. Nous communiquons de manière transparente et digne de confiance et garantissons l'éthique dans la conduite des affaires.

Enjeu pertinent: Ethique et gouvernance

Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre

Pour une banque, la pérennité de son activité est dépendante de sa réputation, elle-même fondée sur une conduite éthique des affaires et une culture de la conformité. Cependant, une bonne gouvernance va bien au-delà du respect des règles de lutte contre le blanchiment, de prévention de la corruption ou encore d'atténuation des conflits d'intérêt. La communication transparente, la composition diversifiée de nos organes de décision et la gouvernance responsable sont pour nous des vecteurs essentiels de notre pérennité.

Approche managériale et ses composants

La BCJ attache une grande importance à une gouvernance d'entreprise responsable. Elle applique les standards et les bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, notamment en définissant clairement les responsabilités des différents organes et comités. En outre, les responsabilités entre les secteurs de la banque sont précisément établies, les missions et compétences des différents comités sont formalisées. Le principe de séparation des fonctions est également scrupuleusement appliqué. Les dispositions légales, réglementaires et internes font l'objet de directives et de procédures. Un Code de conduite disponible en ligne est remis à chaque collaborateur lors de son entrée en fonction. Il permet une compréhension commune des comportements attendus par la banque, de ses organes et de chaque membre du personnel et constitue un document de référence.

Valeurs de la BCJ

La BCJ exprime ses engagements au travers des valeurs et des principes d'actions qui représentent la vision collective de l'ensemble de ses collaborateurs. Ses valeurs ont été définies dans le cadre d'un groupe de travail et d'un processus participatif auquel tous les employés ont été invités à se prononcer.

Les valeurs et l'ensemble des règles s'appliquant aux collaborateurs sont repris dans la Charte éthique, disponible sur le site internet bcj.ch.

Nos valeurs

Proximité

La proximité est au cœur de notre ADN. Nous tissons des liens durables avec nos clientes et clients. Nous sommes à leur écoute, ouverts et leur parlons d'égal à égal. Nous nous engageons à la réussite de leurs projets, en faisant preuve d'empathie afin de bien comprendre leurs attentes et leurs besoins. Nous sommes disponibles avec une présence forte et des conseiller-ère-s dans les trois districts du canton du Jura et à Moutier. Nos centres de décision sont situés dans le canton du Jura et nous assurons des décisions rapides.

Compétence

Les compétences de nos collaborateur-trice-s font le succès et la pérennité de notre entreprise. Nous nous appuyons sur des collaborateur-trice-s engagé-e-s, compétent-e-s, motivé-e-s et efficaces. Nous encourageons la formation professionnelle continue afin de développer leurs compétences en permanence. Nous nous engageons à offrir à notre clientèle un service de qualité irréprochable et la conseillons avec clarté et professionnalisme.

Responsabilité

La responsabilité est le fondement de toutes nos actions et décisions. Nous attendons de chacun-e de nos collaborateur-trice-s qu'il-elle agisse de manière éthique à tout moment, dans des relations avec des tiers externes ou internes. Nous répondons aux besoins de notre clientèle de manière transparente et responsable en respectant les standards les plus élevés en matière de conformité et d'éthique. Nous sommes respectueux-euses des réglementations, prudent-e-s dans nos conseils et soucieux-euses de notre réputation et de celle de notre clientèle. Nous prenons en compte les conséquences de nos activités sur l'environnement.

Gouvernance d'entreprise

La BCJ suit les évolutions en matière de gouvernance d'entreprise et prend les mesures nécessaires pour garantir en permanence la conformité réglementaire et le respect de la législation applicable.

La BCJ ne verse aucune contribution politique. Elle a comme principe de ne soutenir, en son nom, aucun parti ou organisation politique, sous quelque forme que ce soit. En revanche, elle facilite l'implication de ses collaborateurs dans la société civile, notamment dans des associations de nature politique, permettant aux collaborateurs qui ont un mandat politique de l'exercer dans les meilleures conditions. Par principe, la BCJ ne prend pas position sur les sujets politiques. Une exception est faite pour les sujets qui concernent l'activité bancaire ou qui peuvent influencer significativement son environnement direct. Elle est membre de l'Association suisse des banquiers (ASB) et de l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS) qui sont amenées à défendre les intérêts du secteur bancaire suisse, respectivement des Banques Cantonales.

Composition diversifiée des organes de décisions

L'un des grands défis de la banque est de faire exister de façon durable un esprit de diversité au sein de ses organes de décision, tant en termes de sexe, d'âge et de compétences. Notre but consiste en premier lieu à un meilleur équilibre des genres au sein des instances décisionnelles de la banque.

Structure et composition de la gouvernance

Le Conseil d'administration

Les compétences et obligations du Conseil d'administration sont fixées dans les statuts et dans le règlement général d'organisation. Le Conseil d'administration de la BCJ est composé de 7 membres. Aucun des membres du Conseil d'administration n'exerce ou n'a exercé de fonctions exécutives au sein de la BCJ ou au sein de l'une des sociétés détenues par la banque. De plus, ils répondent tous aux critères d'indépendance fixés par les directives de la FINMA.

Quatre membres sont nommés par le Gouvernement de la République et Canton du Jura, selon art. 13 de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura. Trois membres sont nommés par l'Assemblée générale.

Plus d'informations sur la structure du Conseil d'administration et ses compétences et obligations en pages 26-31 et 44 du Rapport de gestion.

La Direction

La gestion quotidienne des affaires de la banque sont déléguées par le Conseil d'administration à la Direction qui, sous l'autorité du Conseil d'administration et dans le cadre de son mandat, dirige les affaires de la BCJ. La Direction est composée du Directeur général et de cinq membres de Direction. Aucun membre de la Direction n'a de fonction permanente de direction ou de consultation pour le compte de tiers.

Commissions

Le Conseil d'administration désigne en son sein plusieurs commissions: la Commission des crédits, la Commission d'audit et des risques et la Commission de politique des ressources humaines et de rémunération. Ces commissions se composent au minimum de trois membres du Conseil d'administration.

Plus d'informations sur les tâches des différentes commissions en pages 44-46 du Rapport de gestion.

Politiques de rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

La BCJ n'a pas instauré de plan d'intéressement ou de participation en faveur des dirigeants et cadres et il n'existe aucune convention en matière d'indemnités de départ. Elle ne fait pas appel à des conseillers externes pour la fixation des rémunérations.

A ce jour, les politiques de rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale n'intègrent pas de critères basés sur les objectifs et les performances en matière de gestion des impacts de la banque sur l'environnement et la société.

Plus d'informations sur la description des principes de rémunération en page 47 du Rapport de gestion.

Ethique et conformité

Les choix stratégiques de la BCJ, la mise en place du cadre de fonctionnement interne et l'exercice quotidien des activités sont constamment examinés. Cette démarche vise à assurer leur conformité avec les lois, les règlements externes et internes en vigueur ainsi qu'avec les normes et standards déontologiques précisés dans le Code de conduite. Ce dernier formule les principes régissant la relation de la banque vis-à-vis des autorités et de la collectivité, et la relation entre la banque et les collaborateurs et collaboratrices.

Il souligne notamment:

- L'importance d'être en conformité avec les lois et les règlements externes et internes ainsi que la marche à suivre par le personnel en cas de doute.
- Les principes en matière de gestion des conflits d'intérêts et les moyens de les identifier et de les gérer.
- Les principes en matière de confidentialité des données de la clientèle ainsi que des collaborateurs et collaboratrices.
- L'encouragement à annoncer des comportements, des événements ou des incidents qui violent une loi, un règlement ou le Code de conduite (Whistleblowing – lanceur d'alerte). Il précise qu'un dispositif est en place pour assurer la confidentialité des annonces et protéger les personnes qui auraient fait de telles annonces en toute bonne foi.

Pour assurer le suivi des tendances et des évolutions juridiques et réglementaires, la BCJ a un dispositif de veille formalisé. La détection des évolutions repose à la fois sur l'expertise du service Compliance et sur les métiers et fonctions de support qui ont la responsabilité d'identifier et d'analyser les évolutions réglementaires sur leurs périmètres d'activité. Enfin, les collaboratrices et les collaborateurs sont tenus de suivre régulièrement des formations portant sur la législation et les réglementations applicables.

Compliance et déontologie

La compliance fait partie intégrante de la culture d'entreprise de la banque. Il s'agit d'un concept en mouvement que les évolutions réglementaires, géopolitiques et sociétales placent de plus en plus au carrefour de la stratégie et de l'action quotidienne de la banque et de ses clients. L'une des missions essentielles de la compliance est de contribuer à faire que la banque reste une entreprise digne de confiance, non seulement grâce au respect des textes, mais

aussi grâce au respect de l'esprit de ces textes. La banque, ainsi que ses métiers, sont ainsi « protégés » en réduisant considérablement les risques d'image et de mauvaise réputation, d'amendes voire de retrait de licence. Les membres du personnel doivent avoir en tout temps un comportement irréprochable et prendre en compte la dimension compliance dans toutes leurs activités. Le respect des dispositions légales, réglementaires, des circulaires internes ou encore du Code de conduite doit être le socle de toute activité.

Dispositif de signalement (Whistleblowing) et protection de l'intégrité

La Banque attache une importance particulière à l'intégrité, à la transparence et au respect des règles légales, réglementaires et internes. Dans ce cadre, elle encourage ses collaboratrices et collaborateurs à signaler, en toute bonne foi, toute activité illégale, situation de risque, faute grave ou violation des règles, des politiques internes, des directives ou du Code de conduite.

Conformément à ses obligations et à ses valeurs, tout membre du personnel qui soupçonne raisonnablement l'existence d'une irrégularité est tenu d'en informer sans délai son responsable de secteur ainsi que le service Compliance. Les collaborateurs peuvent également s'adresser directement à la Révision interne lorsqu'ils estiment ne pas pouvoir recourir à la voie hiérarchique habituelle.

Afin de renforcer ce dispositif, la Banque a mis en place en 2025 un canal de signalement confidentiel et sécurisé, accessible via l'intranet, permettant aux collaboratrices et collaborateurs d'effectuer un signalement de manière nominative ou anonyme. Ce canal garantit la confidentialité des informations transmises et la protection des personnes ayant effectué un signalement de bonne foi contre toute forme de représailles. Le traitement des signalements est assuré par le service Compliance, dans le respect

des principes d'indépendance, d'impartialité et de proportionnalité. En 2025, aucune alerte n'a été communiquée.

Par ailleurs, la Banque a poursuivi ses efforts de sensibilisation et de formation du personnel, notamment par des sessions spécifiques visant à renforcer la compréhension des obligations légales et éthiques, à promouvoir une culture d'intégrité et à garantir la bonne utilisation du dispositif de signalement.

En complément de ces mécanismes internes, les collaboratrices et collaborateurs ont également la possibilité de s'adresser à la Fondation O2, organe externe indépendant mis en place pour la protection de la personnalité et de l'intégrité des employés. Cette structure offre un espace confidentiel d'écoute, de conseil et d'accompagnement pour toute situation susceptible de porter atteinte à la personnalité, à la dignité ou à l'intégrité sur le lieu de travail. Selon les informations transmises par la Fondation O2, aucune sollicitation de collaboratrices et collaborateurs n'a été enregistrée en 2025.

Conformité fiscale

La déclaration fiscale et le paiement des impôts font parties des obligations des clients, ainsi que le respect des dispositions légales qui s'y appliquent. La BCJ vise la conformité fiscale. Une clarification du statut fiscal peut être exigée au risque de suspendre les relations d'affaires. Les collaborateurs ne doivent prêter aucune assistance active aux transferts de capitaux hors des pays dont la législation prévoit des restrictions en matière de placement de fonds à l'étranger. Toute assistance active à la soustraction fiscale par des clients suisses et étrangers est également interdite.

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

La BCJ n'accepte pas de valeurs patrimoniales ou de fonds d'origine douteuse et ne veut pas que son infrastructure soit utilisée pour financer l'exécution d'actes criminels. Les collaborateurs identifient chaque cocontractant et ayant droit économique conformément aux prescriptions de la Convention relative à l'obligation de diligence des Banques en vigueur et aux directives internes en la matière. Selon la notion Know Your Customer (connais ton client) et du Know Your Transaction (connais ta transaction), ils clarifient l'arrière-plan économique, l'origine et la provenance des valeurs patrimoniales acceptées et établissent un profil client adapté aux circonstances.

Lutte contre la corruption

La BCJ applique une tolérance zéro en matière de corruption active (corrompre) ou passive (se laisser corrompre) dans le contexte professionnel. Les collaborateurs n'offrent, ne promettent ni n'octroient aucun avantage sous quelque forme que ce soit qui les conduirait à un comportement contraire à la loi et/ou à leurs obligations. De plus, aucun collaborateur ne peut solliciter, se faire promettre ou accepter, en sa faveur ou en faveur d'un tiers, d'une source extérieure ou intérieure à la BCJ, un avantage quelconque, direct ou indirect, qui ait un rapport, de quelque façon que ce soit avec sa fonction au sein de la BCJ.

En 2025, la totalité des collaborateurs ont suivi une formation sur la lutte contre la corruption. Les membres de la Direction générale sont également formés à ces enjeux. Les personnes engagées doivent également prendre connaissance du Code de conduite qui intègre une partie sur la lutte contre la corruption ainsi que l'ensemble des valeurs et des principes que l'entreprise doit respecter.

Il n'existe actuellement pas de procédure d'évaluation des risques de corruption mais des contrôles ponctuels sont effectués par la révision interne lors de ses contrôles ordinaires.

Comme en 2024, aucun incident confirmé de corruption au sein de l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs ainsi que des organes n'a été signalé en 2025.

Gestion des conflits d'intérêts

Les conflits d'intérêts portent atteinte à la faculté des collaborateurs à faire face à leurs engagements envers la BCJ et/ou la clientèle. Les situations pouvant conduire à un conflit d'intérêts avec la BCJ et/ou un client sont évitées à chaque occasion. Même lors de l'exercice des activités accessoires (mandats politiques, mandats privés, etc.), les collaborateurs cherchent à éviter tout conflit d'intérêts. En dehors de leur activité professionnelle, le devoir de loyauté des collaborateurs envers la BCJ demeure. Les conflits d'intérêts ressortent de toute situation où les intérêts privés des collaborateurs risqueraient d'influencer ou de paraître influencer l'exercice.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêts, les mandats officiels ainsi que les mandats privés dans des sociétés et associations sont soumis à autorisation préalable de la Direction, respectivement du Conseil d'administration pour les membres de Direction. En outre, si un membre du personnel participe aux travaux relatifs à une opération de la banque, a une relation personnelle directe ou indirecte, ou une relation d'intérêt avec un bénéficiaire éventuel de cette opération, il est tenu d'en faire la déclaration immédiate au responsable de secteur.

Tout membre du personnel se trouvant dans une situation dont il pourrait résulter un conflit, ou la perception d'un conflit, entre ses intérêts et ceux de la banque, est tenu d'en faire la déclaration immédiate au responsable de secteur.

En pratiquant une politique salariale mesurée, la BCJ veille à ne pas créer de fausses incitations pour les conseillers et, ainsi, évite les conflits d'intérêts dans le conseil.

Les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale se sont engagés explicitement, dans les principes de gouvernance d'entreprise, à agir dans l'intérêt de la banque et de ses parties prenantes ainsi qu'à éviter tout conflit d'intérêts personnel. Ils sont tenus d'annoncer immédiatement et de manière transparente toute affaire qui touche à leurs propres intérêts ou à ceux de personnes ou d'organismes qui leur sont proches et de se récuser. Il n'y a pas de mandat croisé entre membres de Conseils d'administration. Le canton du Jura, qui détient la majorité absolue du capital et des voix, s'engage en faveur d'une banque indépendante dans sa stratégie actionnariale. En renonçant à la présence d'un de ses représentants au sein du Conseil d'administration, le canton sépare de manière claire ses rôles de propriétaire et de directeur de la banque.

Par ailleurs, les membres du CA doivent annoncer les personnes et entités liées lors de leur entrée en fonction. Cette liste est ensuite revue une fois par année et les liens d'intérêt du Conseil d'administration sont publiés pour toutes les parties prenantes dans le rapport de gestion. Les nouveaux membres du CA remplissent les formulaires suivants, qui sont soumis à la FINMA :

- Déclaration concernant les procédures en cours et terminées.
- Déclaration concernant les participations qualifiées.
- Déclaration concernant d'autres mandats.

Les liens d'intérêts de la Direction générale sont également publiés dans le rapport de gestion.

Lorsque les délibérations du Conseil d'administration ou de la Direction portent sur des sujets concernant personnellement un de leurs membres ou une autre personne assistant à la séance ou lorsque les délibérations concernent des affaires ou une entreprise dont il est associé, employé ou membre du Conseil d'administration, l'intéressé ne peut participer aux délibérations qu'avec l'accord des autres membres présents et ne peut pas participer aux décisions.

Droits de l'homme

La BCJ considère le respect des droits de l'homme comme fondamental et est en ligne avec les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. La Suisse est soumise aux dispositions internationales contraignantes en matière de droits de l'homme (y compris les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT)) que la BCJ s'engage à respecter. En tant que Banque Cantonale, la BCJ mise sur des achats régionaux quand cela est possible. Dans le même temps, cela réduit au minimum le risque de violations des droits de l'homme.

Le Code de conduite de la BCJ régit la protection de l'intégrité des membres du personnel: ces derniers ne doivent faire l'objet d'une discrimination fondée sur le sexe, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, la langue, la religion ou les

convictions, les opinions politiques ou autres, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, la nationalité ainsi que, d'une manière générale, la façon dont les membres du personnel choisissent de mener leur vie privée, dès lors que celle-ci demeure compatible avec les valeurs de la banque. Les plaintes concernant les violations potentielles des droits de l'homme, telles que violations de conformité ou d'intégrité, sont à signaler.

De par sa localisation et ses activités principalement dans le canton du Jura, la BCJ estime que son exposition directe aux risques d'atteinte aux droits de l'homme est faible.

Devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants

Sont considérées ici les entreprises dont le siège, l'administration centrale ou l'établissement principal se trouve en Suisse et qui:

- Mettent en libre circulation en Suisse ou traitent en Suisse des minerais ou des métaux contenant de l'étain, du tantale, du tungstène ou de l'or, provenant de zones de conflits ou de zones à haut risque.
- Offrent des biens ou des services pour lesquels il existe un soupçon fondé de recours au travail des enfants.

Ces entreprises doivent, conformément à l'art. 964j CO, respecter des devoirs de diligence dans la chaîne d'approvisionnement et en rendre compte dans un rapport.

La notion de « mise en circulation en Suisse » vise l'importation de métaux ou de minerais tandis que la notion de « traitement » vise un processus de transformation ou de manipulation physique. Les activités conduites par la BCJ n'impliquent ni importation, ni transformation ou manipulation physique de métaux ou de minerais.

Pour la BCJ, seules les transactions portant sur l'or sont pertinentes au regard des exigences de l'art. 964j CO. La BCJ achète toutefois presque exclusivement de l'or sur le marché interbancaire suisse; le solde est acheté (ou racheté) à ses clients étant précisé que, dans ces cas, l'or qui fait l'objet de la transaction doit impérativement bénéficier de la certification LBMA (London Bullion Market Association). La BCJ ne met donc pas en libre circulation et ne traite pas en Suisse des minerais ou des métaux contenant de l'or. En conséquence, elle n'est pas soumise aux devoirs de diligence et de reporting prévus par l'art. 964j CO. Au demeurant, l'or acheté par la BCJ sur le marché interbancaire suisse, ou à ses clients, bénéficie sans exception de la certification LBMA qui est considérée comme suffisante dès lors que cette certification répond aux standards minimaux de l'OCDE.

Gestion des risques

Gouvernance de la gestion des risques

La banque applique des principes de gestion des risques uniformes pour l'ensemble des types de risques, y compris ceux liés au changement climatique. Parmi les éléments clés de la gestion des risques figurent:

- Une politique générale des risques et du contrôle interne
- Un système de limites de risque soumis à surveillance et reporting
- L'application de principes reconnus de mesure et de pilotage des risques
- Un processus de reporting adéquat, englobant l'ensemble des risques de la banque
- Un module de système de contrôle interne permettant de monitorer les contrôles à l'échelle de la banque.

En termes organisationnels, la gouvernance des risques est structurée de la manière suivante:

- Le Conseil d'administration décide de la politique en matière de risques et surveille son adéquation avec le profil risque de la banque.
- Selon le cadre défini par le Conseil d'administration, une partie des tâches de surveillance est déléguée à la Commission d'audit et des risques.
- La Direction est responsable de la mise en place, du fonctionnement de la gestion des risques ainsi que du contrôle de l'adéquation de ces derniers avec la stratégie adoptée. Elle identifie, évalue et gère les différents risques auxquels est exposée la banque.
- Le groupe de travail pluridisciplinaire « risques » est chargé de la surveillance globale des risques, y compris les risques financiers liés à la nature.
- La Responsable RSE est chargée de piloter, coordonner et superviser la mise en œuvre de la stratégie RSE afin d'assurer l'intégration des enjeux ESG dans l'ensemble des activités de la banque.

Gestion du risque RSE

Dans le cadre de sa stratégie RSE, la banque prend en considération des risques spécifiques pouvant avoir un impact significatif sur son environnement, sa réputation et ses performances financières. Elle s'oriente en particulier sur la circulaire 2026/01 Risque financiers liés à la nature, édictée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Cette dernière concrétise la pratique de surveillance en matière de gestion des risques financiers liés au climat et autres facteurs naturels.

La pratique institutionnalisée au sein de la BCJ prévoit une classification des risques en trois catégories distinctes, à savoir les risques de crédit, de marché et les risques opérationnels. Les risques financiers liés à la nature ne sont dès lors pas considérés comme une nouvelle catégorie de risque mais comme un facteur de risque transverse influant sur les catégories de risques existantes.

Exposition aux risques

L'exposition de la banque aux risques financiers liés à la nature est actuellement à l'étude, tenant compte du délai transitoire prévu par le régulateur. La banque distingue à ce titre :

Les risques de transition

Ils reflètent les changements vers une économie respectueuse de la nature, notamment sa décarbonisation. Ils se matérialisent par exemple à la suite de changements de politique climatique et environnementale, de progrès technologiques, de l'évolution de la jurisprudence ou de changements de comportement des acteurs du marché.

Les risques physiques

Ils proviennent des impacts physiques des changements naturels ainsi que de la dégradation des services écosystémiques. Les risques physiques peuvent être aigus et/ou chroniques. Les risques physiques aigus résultent d'événements extrêmes (inondations, tempêtes, sécheresses, incendies, glissements de terrain, pandémies, ...). Les risques physiques chroniques sont issus de changements naturels durables, par exemple la hausse des températures moyennes, une modification du régime des précipitations, l'augmentation du niveau de la mer, la dégradation de la qualité de l'air, de l'eau ou du sol, la déforestation, la disparition d'espèces ou la propagation d'espèces invasives.

En qualité de banque à ancrage régional, la BCJ est exposée aux facteurs de risques dans les activités suivantes :

- Le fonctionnement opérationnel de la Banque, en particulier l'exploitation des bâtiments et la chaîne de valeur amont (fournisseurs).
- Les activités de crédits comprenant les financements hypothécaires et les financements aux entreprises.
- Les activités de marché, à savoir les investissements de la clientèle et les refinancements de la banque.
- Les exigences de compliance et de conformité réglementaire.
- La stratégie de la Banque de laquelle peuvent découler des risques de réputation et de concurrence.

La BCJ étant principalement active dans l'octroi de prêts et crédits hypothécaires, elle voit ses risques de crédit être particulièrement exposés aux risques physiques et de transition. A titre d'exemple, la valeur des biens financés peut diminuer dans les zones vulnérables au gré de la récurrence des sinistres, augmentant ainsi le risque de pertes financières pour la banque. En outre, les événements climatiques extrêmes peuvent fragiliser les entreprises clientes, perturber leur chaîne d'approvisionnement et menacer leur continuité d'activité. Des situations qui peuvent ainsi réduire leur stabilité financière et compromettre leur capacité de remboursement.

Concernant les risques de transition, les exigences légales et réglementaires toujours plus restrictives pourraient affecter par exemple la valeur de marché des biens immobiliers plus anciens. Dans un autre registre, les normes d'efficacité énergétique sont susceptibles d'entraîner une hausse inéluctable des charges des entreprises, augmentant ainsi la probabilité de défaillance de la clientèle commerciale.

Pilotage et montée en compétence

Afin d'évaluer la matérialité de ces risques et de les intégrer de manière structurée dans sa politique générale des risques, la BCJ a constitué un groupe de travail dédié. Celui-ci est chargé de piloter la mise en œuvre de la nouvelle circulaire FINMA 2026/01.

Pour renforcer la compréhension interne des enjeux, un atelier de sensibilisation sur les risques climatiques et le cadre réglementaire a été organisé en 2025 pour la Direction, en collaboration avec un partenaire externe. Une formation destinée au Conseil d'administration est prévue en 2026.

L'intégration de ces risques représente également des opportunités, notamment en termes de développement de notre offre de produits et services pour accompagner la transition énergétique et écologique de notre clientèle. La BCJ agit en ce sens et poursuivra ses efforts pour élargir son offre et sa capacité de sensibiliser et d'accompagner ses clients.

Enjeu pertinent: Dialogue, implication et transparence avec les parties prenantes

Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre

Les actions et les décisions de la BCJ ont des impacts directs ou indirects sur les parties prenantes tout comme ces dernières peuvent également impacter ou influencer directement ou indirectement la capacité de la banque dans la réalisation de sa mission. La banque en tient compte dans sa démarche RSE et accorde de l'importance aux attentes et aux échanges avec ses parties prenantes.

Approche managériale et ses composantes

La BCJ entretient des échanges réguliers avec ses parties prenantes internes et externes. L'échange est particulièrement important avec les acteurs proches de la banque qui sont affectés par les activités commerciales ou peuvent les influencer. Grâce à un dialogue constant, la BCJ est en mesure d'identifier les exigences et les besoins auxquels elle doit répondre, d'identifier les problèmes et les potentiels d'amélioration. Elle s'engage à faire preuve de transparence et d'ouverture dans le dialogue avec ses parties prenantes. La BCJ organise également des événements qui constituent un format important pour interagir avec ses groupes de parties prenantes, pour entrer en contact et entretenir les échanges. La BCJ s'implique également en tant que membre d'associations. Pour exemple, elle fait partie de l'Union des Banques Cantonales Suisses. Chaque année, différentes réunions et webinaires sont organisés avec les responsables RSE des Banques Cantonales et permettent des échanges fructueux. Dans le cadre de son implication avec les parties prenantes, la BCJ souhaite également continuer de développer des partenariats pour le développement de projets. Sur les aspects du développement durable, la BCJ permet à ses parties prenantes d'obtenir des informations via différents canaux. En outre, les personnes intéressées peuvent s'adresser directement au service RSE.

Modes de dialogue

La BCJ souhaite comprendre les points de vue de ses parties prenantes afin d'y répondre efficacement. C'est pourquoi un dialogue constant avec les différents groupes est important. La banque utilise différents canaux de communication et formats. En savoir plus en page 20.

Nos parties prenantes	Importance du dialogue avec les parties prenantes
Collaboratrices et collaborateurs	La BCJ accorde une grande importance au dialogue avec ses collaborateurs, quel que soit le niveau hiérarchique. Elle veille à maintenir une communication interne régulière sur tous les sujets liés à la banque. Différentes rencontres et séances de secteur sont organisées pour tenir les collaborateurs informés de la stratégie et des objectifs. La BCJ mesure le bien-être et la qualité de vie au travail via une enquête QVT (qualité de vie au travail). Elle sensibilise ses collaborateurs aux enjeux de la durabilité et met en place des ateliers de sensibilisation et de formation.
Clients et clients	La relation entre le client et son conseiller attiré, à la fois personne de confiance et interlocuteur direct, est essentielle dans le dialogue avec la clientèle. L'intensité du suivi et la fréquence des contacts sont adaptées aux besoins de la clientèle. La BCJ communique avec ses clients via différents canaux. Le contact personnel reste néanmoins la priorité et se maintient par le biais de rendez-vous. Les événements organisés par la banque représentent également un lieu d'échange privilégié, par exemple sur les thèmes de la prévoyance. La BCJ assure une présence à travers ses points de vente et une offre de canaux digitaux. Elle est active sur les réseaux sociaux. Les préoccupations les plus importantes de ses clients incluent la transparence, des produits compréhensibles, des conseils de qualité, la protection des données et des produits et services adaptés à leurs besoins.
Canton du Jura (en tant qu'actionnaire)	Le canton du Jura est l'actionnaire majoritaire de la BCJ. Le Gouvernement et le Parlement se soucient de la stabilité financière et de la gestion des risques de la BCJ. La banque, notamment son Conseil d'administration, a l'obligation d'informer le Gouvernement, selon l'article 17a de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura, de tout élément nécessaire ou utile à l'Etat pour lui permettre d'exercer ses droits ou d'évaluer les conséquences d'une éventuelle obligation. Le Conseil d'administration remet chaque année au Gouvernement un rapport de l'organe de révision. Des séances d'informations ont lieu avec le Gouvernement et représentent des opportunités importantes de dialogue.
Autres actionnaires	La BCJ informe ses actionnaires sur les activités de la banque au moyen de son rapport de gestion, de son rapport de responsabilité sociale d'entreprise ainsi que ses différents canaux digitaux. Elle les rencontre lors de l'Assemblée générale organisée par la banque.
Partenaires et fournisseurs	La BCJ entretient des contacts personnels avec ses partenaires et ses fournisseurs. Elle vise des relations basées sur la confiance et la proximité. Les relations à long terme, la sécurité des commandes et le respect des délais sont des préoccupations importantes pour ces derniers.
Médias	La BCJ mène une politique d'information active. Elle accorde une grande importance au contact avec les médias. Elle communique régulièrement sur ses actualités via la diffusion de communiqués de presse et l'organisation de conférences de presse. Elle fournit des informations transparentes sur ses activités financières et extra-financières à travers son rapport de gestion et son rapport de responsabilité sociale d'entreprise. Elle répond rapidement et de manière appropriée aux demandes individuelles.
Associations et partenaires actifs dans le domaine de la durabilité	La BCJ met en place et soutient des projets avec des associations et partenaires œuvrant dans le domaine de la durabilité. Ces engagements sont axés sur l'échange de connaissances et d'expériences, la confiance et la coopération.
Associations (sponsoring et dons)	La BCJ échange avec ses partenaires de sponsoring par le biais de contacts directs. Les partenaires et la banque accordent une grande importance aux relations de confiance. Le soutien financier et les relations à long terme sont des préoccupations importantes pour ces derniers.
Autorités de régulation et agences de notation	La BCJ assure la conformité et suit l'évolution du cadre réglementaire. Elle communique de manière transparente et entretient le dialogue.

Communication des préoccupations majeures

La réputation de la BCJ dépend de nombreux facteurs. L'un des plus importants d'entre eux est le traitement des réclamations et contestations de la clientèle. Celui-ci doit être fait de manière efficace. Le personnel BCJ transmet la réclamation écrite (reçue par courrier ou par mail) sans délai au responsable de secteur. Une copie est remise au service Compliance & Juridique. En cas de réclamation orale, un rapport est établi à l'intention du responsable de secteur et une copie est adressée au service. Dans les deux cas, celui-ci porte la réclamation à la connaissance du Directeur général.

Le traitement et la liquidation des réclamations sont du ressort du responsable de secteur concerné avec préavis du service Compliance & Juridique. Ce dernier tient à disposition de la révision interne et externe une copie de la réclamation et de la réponse apportée.

Toutes les réclamations de la clientèle font l'objet d'un rapport annuel du service Compliance & Juridique, au même titre que les litiges, ainsi que les affaires qui sont dévolues à l'Ombudsman des banques.

En 2025, le service Compliance & Juridique a enregistré 14 réclamations. L'ensemble de ces dernières ont pu être traitées dans des délais raisonnables.

La vue d'ensemble, par secteur, des doléances de notre clientèle doit nous permettre d'éviter que des erreurs répétitives ne soient commises.

Concernant les collaborateurs de la BCJ, le Code de conduite de la BCJ régit la protection de l'intégrité des membres du personnel. En savoir plus sous le point « Obligation de signalement (Whistleblowing) » en page 33.

Enjeu pertinent: Protection des données et sécurité IT

Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre

La protection de la vie privée et de la confidentialité des informations transmises par nos clients et nos collaborateurs sont importantes. De même, les enjeux liés à la cybercriminalité sont de taille pour la BCJ et représentent un risque majeur pour les banques.

Un éventuel dysfonctionnement pourrait avoir des impacts de nature tant économique que réputationnelle, que ce soit pour notre clientèle ou pour la BCJ elle-même.

Approche managériale et ses composantes

La Loi sur la protection des données (LPD) constitue le socle législatif de la politique de la banque en matière de protection des données. De même, le Code de conduite formalise les principes et les règles à suivre par les collaborateurs en matière de confidentialité. En 2025, aucune plainte juridique relative à l'atteinte à la confidentialité des données des clientes et clients ou aux pertes de données de la clientèle n'a été formulée.

Au niveau de la surveillance des cyberrisques, la BCJ a mis en place une organisation et a pris des mesures adaptées qui lui permettent d'assurer une défense optimale en cas de tentatives d'attaque ou d'intrusion.

Protection des données

La Loi sur la protection des données (LPD) vise trois objectifs principaux:

- L'obligation de gestion de la donnée en garantissant la protection, la sécurité et le traitement licite.
- Le droit pour toute personne physique d'accéder aux données la concernant, d'être informée des traitements effectués sur ses données et, le cas échéant, de s'y opposer.
- La limitation de traiter les données selon les motifs justificatifs de la LPD.

Le Code de conduite, adopté par l'ensemble des collaborateurs, formalise les principes de la BCJ et les règles à suivre par le personnel en matière de confidentialité et de protection des données. En outre, lorsque la loi ou les circonstances requièrent que soient collectées des données personnelles concernant la clientèle ou le personnel de la BCJ, le traitement de ces données se fait en stricte conformité avec les exigences de la LPD. De plus, la transmission de données à des tiers autorisés intervient dans le strict respect des dispositions légales applicables et des conditions générales de la banque.

Par ailleurs, chaque nouveau collaborateur participe à un e-learning sur la protection des données.

Toutes les informations en matière de protection des données sont consultables sur le site internet de la BCJ bcj.ch.

La déléguée à la protection des données est le premier point de contact pour les questions liées à la protection des données. En outre, il existe la possibilité de demander une audience de conciliation auprès du préposé cantonal à la protection des données et à la transparence ou de signaler une éventuelle violation des règles de protection des données auprès du préposé fédéral à la

protection des données et à la transparence. En cas de doutes sur la pratique commerciale de la BCJ ou sur le comportement de certains collaborateurs et collaboratrices de la banque, ou en cas de soupçons correspondants, toutes les parties prenantes de la banque peuvent s'adresser à la FINMA ou à l'Ombudsman des banques suisses en tant qu'instance de médiation.

Pour la communication générale avec la BCJ, toutes les parties prenantes, y compris les clients et les clientes, disposent des canaux publics.

Gestion des risques cyber et contribution aux objectifs ESG

La cybersécurité représente aujourd'hui un enjeu essentiel de durabilité pour le secteur financier. La protection des données, la résilience opérationnelle et la confiance numérique sont devenues des composantes clés de la responsabilité sociétale des entreprises. Dans cette perspective, la BCJ a mis en place un dispositif complet visant à garantir la sécurité de ses systèmes, à protéger ses clients et à assurer une gouvernance transparente et durable de ses activités informatiques.

Gouvernance responsable et gestion structurée de l'outsourcing

La BCJ s'appuie sur Swisscom pour une partie de ses services informatiques, dans une démarche intégrant clairement les principes de gouvernance ESG. Cette collaboration repose sur un modèle de pilotage transparent, incluant des réunions régulières de gouvernance, un suivi détaillé des prestations et une analyse continue des risques. La qualité et la robustesse des contrôles effectués par notre prestataire sont vérifiées par des rapports d'assurance indépendants de type ISAE, garantissant un haut niveau de responsabilité et de maîtrise sur les activités externalisées.

Cette approche contribue au pilier G – Gouvernance du cadre ESG en assurant une supervision rigoureuse des partenaires, une transparence accrue dans les chaînes de responsabilité et une gestion durable des risques technologiques.

Surveillance continue et protection des parties prenantes

Les infrastructures critiques de la BCJ sont surveillées 24/7 par un Security Operations Center (SOC), garantissant une détection précoce des menaces et une réponse rapide en cas d'incident. Cette surveillance permanente contribue directement à la protection des données sensibles et à la continuité des services essentiels. Elle renforce la confiance des clients, collaborateurs et partenaires en démontrant un engagement clair à préserver l'intégrité et la sécurité de leurs informations.

Cette démarche renforce directement le pilier S – Social, en protégeant les utilisateurs finaux contre les risques cyber, en évitant les interruptions d'activité et en réduisant les impacts potentiels sur la communauté économique régionale.

Préparation aux crises et résilience durable

Consciente du caractère systémique du risque cyber dans le secteur bancaire, la BCJ a défini des mécanismes structurés de gestion des crises, incluant des processus d'escalade, une coordination interdisciplinaire et des scénarios d'incidents critiques. Ces dispositifs visent à renforcer la capacité de la banque à absorber un choc, à maintenir la disponibilité des services essentiels et à garantir une reprise rapide et maîtrisée.

Cette approche renforce la résilience opérationnelle de la BCJ, un élément devenu central dans la dimension ESG, en minimisant les impacts potentiels sur ses parties prenantes et sur l'écosystème régional.

Veille spécialisée et amélioration continue

Pour faire face à l'évolution constante des menaces, la BCJ s'appuie sur un réseau de partenaires spécialisés en cybersécurité. Leur expertise permet d'anticiper les risques émergents, d'adapter en continu la posture de défense de la banque et de renforcer la pertinence des mesures de protection. Cette collaboration s'inscrit dans une logique d'amélioration continue et de durabilité à long terme.

En combinant veille proactive, expertise externe et gouvernance interne rigoureuse, la BCJ contribue à un environnement numérique plus sûr pour l'ensemble de ses parties prenantes et renforce durablement sa contribution aux objectifs ESG.

Afin d'améliorer les procédures opérationnelles, des tests de continuité et de reprise d'activités ainsi que des scénarios de gestion de crises simulés sont réalisés pour entraîner les équipes à cet exercice.

Des actions de sensibilisation et de formation sur des sujets d'actualités liés aux cyberrisques sont menées pour aider les collaboratrices et les collaborateurs à reconnaître les dangers. De plus, de l'information diffusée sous forme de capsule vidéo sur les réseaux sociaux ainsi que des informations régulières sur notre site Internet ont pour objectif de sensibiliser également nos clients qui font face à une recrudescence de piratage.

Mesures réalisées en 2025

- Mise en place d'un canal de signalement confidentiel et sécurisé (Whistleblowing)
- Organisation d'un workshop sur le cadre réglementaire et les risques climatiques avec la Direction
- Atelier de sensibilisation sur la double matérialité organisé pour la Direction et le Conseil d'administration
- Lancement de l'exercice de double matérialité
- E-learning sur la sécurité informatique pour l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de la banque

Axe 2 | Employeur responsable

Le succès de la BCJ repose sur ses collaboratrices et collaborateurs. Notre objectif est de construire des relations basées sur la confiance et le respect, à tous les niveaux. Nous offrons des conditions de travail modernes et attractives et accompagnons nos collaborateurs pour développer leurs compétences et entretenir leur employabilité. Nous souhaitons que nos collaborateurs s'engagent activement sur les questions de durabilité. Nous les sensibilisons et les formons à cet effet.

Average local

Le succès de la BCJ repose sur ses collaboratrices et collaborateurs. Notre objectif est de construire des relations basées sur la confiance et le respect, pour toutes et tous, à tous les niveaux. Nous offrons des conditions de travail modernes et attractives et accompagnons l'ensemble de nos collaborateurs dans le développement de leurs compétences.

Avec plus de 190 collaboratrices et collaborateurs au 31 décembre 2025, la BCJ se positionne comme l'un des employeurs incontournables du canton du Jura. Banque universelle proche de ses clients, il nous tient à cœur de développer et de conserver cette proximité qui nous est chère.

De la même manière, la BCJ entretient une relation de proximité avec ses collaboratrices et collaborateurs et met tout en œuvre pour qu'ils se sentent pleinement engagés et à l'aise dans leur environnement professionnel.

Le monde du travail, le secteur bancaire et la société étant en constante évolution, il est important que nos collaborateurs s'adaptent aux nouvelles exigences et qu'ils montent en compétence afin de faire face aux nouveaux défis qui rythment la vie de notre établissement.

GRI	La BCJ en qualité d'employeur	Unité	2025	2024	2023	2022
2-7	Nombre de collaborateur-trice-s (apprentis et auxiliaires compris)	Nombre	193	183	168	158
	Quote-part de femmes	%	53.89	54.64	52.98	55.06
	Quote-part d'hommes	%	46.11	45.36	47.02	44.94
	Équivalent plein temps	Postes	159.3	150.5	139.45	130.5
	Total d'employé-e-s (contrat de durée indéterminée)	Nombre	180	171	155	145
	Quote-part de femmes	%	55	55.56	54.19	55.86
	Quote-part d'hommes	%	45	44.44	45.81	44.14
	Total d'employé-e-s (contrat de durée déterminée)	Nombre	13	12	13	13
	Quote-part de femmes	%	38.46	41.67	38.46	46.15
	Quote-part d'hommes	%	61.54	58.33	61.54	53.85
	Nombre d'employé-e-s à plein temps	Nombre	100	92	87	86
	Quote-part de femmes	%	27	27.17	24.14	29.07
	Quote-part d'hommes	%	73	72.83	75.86	70.93
	Nombre d'employé-e-s à temps partiel	Nombre	93	91	81	72
	Quote-part de femmes	%	82.8	82.42	83.95	86.11
	Quote-part d'hommes	%	17.2	17.58	16.05	13.89

La répartition des collaborateurs par région n'est pas proposée comme élément pertinent car l'ensemble des collaborateurs travaille dans le canton du Jura ou Moutier. De même, aucun chiffre concernant les employés à horaires non garantis n'est fourni car la BCJ n'utilise pas ce type de contrat de travail.

Nous constatons une évolution de l'effectif significative au cours des 4 années de reporting (+22%). D'une part, les réglementations au sein du domaine bancaire sont de plus en plus pointues ce qui nécessite un renforcement des équipes de controlling et, d'autre part, la marche des affaires affecte les équipes de front qui ont également besoin de renfort.

Il convient de relever que la proportion de collaboratrices et collaborateurs travaillant à temps partiel au sein de la BCJ témoigne clairement de la politique menée en faveur de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. De plus amples informations sont développées dans le chapitre Santé, sécurité et qualité de vie au travail.

Cadre et organisation du travail

La BCJ est une société dont le siège est en Suisse. Elle est soumise aux règles strictes relatives au droit du travail suisse, édictées notamment dans la loi sur le travail (LT) et ses ordonnances, le Code des obligations (CO) et la loi sur l'égalité (LEg).

La banque est signataire de la Convention relative aux conditions de travail du personnel bancaire (CPB). Les principes régissant les conditions de travail et les prestations accordées par l'employeur sont définis dans le Règlement du personnel qui s'applique à toutes les collaboratrices et collaborateurs.

La liberté d'association est ancrée dans la Constitution fédérale (art. 23). La BCJ ne s'oppose aucunement à l'adhésion de ses collaboratrices et collaborateurs à un syndicat et les renseigne au sujet de l'Association suisse des employés de banque (ASEB).

La durée de travail hebdomadaire à temps complet est de 42 heures, applicable en moyenne annuelle. Une journée de travail à 100 % équivaut ainsi à 8h24.

Les modèles de travail flexibles respectent la vie privée des collaborateurs. Pendant le temps de repos, la banque n'a pas de droit à pouvoir atteindre les employés et ces derniers ont le droit de ne pas être joignables.

La BCJ a signé la Convention sur la saisie du temps de travail (CSTT), élaborée par l'Association patronale des banques (Employeurs Banques), l'Association suisse des employés de banque et la Société des employés de commerce. Cette convention prévoit trois catégories de collaboratrices et de collaborateurs pour l'enregistrement du temps de travail. La plus communément utilisée inclut un enregistrement complet du temps de travail au moyen d'un système de timbrage numérique.

La seconde catégorie permet un enregistrement simplifié du temps de travail et une plus grande autonomie de la gestion du temps.

Finalement, la dernière catégorie consiste à renoncer à l'enregistrement du temps de travail. Cette option ne s'adresse qu'aux collaboratrices et collaborateurs dont le salaire de base annuel s'élève au moins à 120'000 francs (hors éléments de salaire variables, 13e mois de salaire compris) ou dont la rémunération totale (y compris les éléments de salaire variables et le 13e mois de salaire) s'est élevée au moins à 120'000 francs au cours des deux dernières années de service.

L'enregistrement simplifié ainsi que la renonciation à la saisie du temps de travail doivent être inscrits dans un accord individuel passé entre l'employeur et l'employé. Pour ces personnes, la question de la charge de travail fait systématiquement l'objet d'une discussion lors des évaluations annuelles.

Le respect des dispositions concernant les temps de travail et de repos est à la charge des personnes en enregistrement simplifié et en renonciation de l'enregistrement du temps de travail.

Le travail à domicile permet aux collaboratrices et aux collaborateurs dont la fonction le permet d'exercer leur métier un jour par semaine à leur domicile pour les personnes avec un taux d'activité égal ou supérieur à 80 % et un demi-jour par semaine pour les personnes avec un taux entre 50 % et 75 %.

Processus de recrutement

Considérant l'intégration de nouveaux collaborateurs comme une étape essentielle et déterminante pour son avenir, la BCJ veille à garantir la qualité de ses ressources humaines grâce à un processus de recrutement soigneux et professionnel.

Le développement de notre capital humain étant une priorité stratégique, nous appliquons un processus de sélection éclairé et dénué de préjugés. Celui-ci vise, d'une part, à attirer des collaboratrices et collaborateurs de valeur et à présenter la banque sous un angle positif, cohérent et authentique tout au long des entretiens. D'autre part, il nous permet de créer une relation basée sur l'écoute, le respect et la transparence avec chaque candidate et candidat, afin de sélectionner de manière objective, rigoureuse et bienveillante les profils les plus adaptés.

GRI	Nombre de départs (démission, licenciement, retraite, décès)	Unité	2025	2024	2023	2022
401-1 b	Total	Nombre	10	16	6	7
	Quote-part de femmes	Nombre	7	7	3	1
	Quote-part d'hommes	Nombre	3	9	3	6
	< 30 ans	Nombre	2	8	1	3
	30- 50 ans	Nombre	4	5	1	2
	>50 ans	Nombre	4	3	4	2
	Taux de rotation	%	5.41	9.2	3.77	4.61

Après une année 2024 plutôt mouvementée du côté des départs, nous constatons que l'année 2025 tend à se stabiliser et se rapproche des taux habituellement rencontrés, avec une baisse de 3.79 % dans le taux de rotation. La culture d'entreprise, de même que les possibilités offertes en termes de flexibilité favorisant l'équilibre vie privée-vie professionnelle ou les opportunités de formation peuvent être mis en avant dans la stabilisation des effectifs.

GRI	Nombre de nouveaux employé-e-s	Unité	2025	2024	2023	2022
401-1 a	Total	Nombre	23	22	15	15
	Quote-part de femmes	Nombre	12	11	5	7
	Quote-part d'hommes	Nombre	11	11	10	8
	< 30 ans	Nombre	13	11	5	12
	30- 50 ans	Nombre	7	8	9	2
	>50 ans	Nombre	3	3	1	1
	Taux de recrutement	%	12.43	12.64	9.43	9.87

Depuis 2024, nous constatons une augmentation du nombre de nouveaux collaborateurs. Les besoins en effectifs afin de renforcer les équipes et pallier l'augmentation des contraintes réglementaires notamment est démontré par ces données. Le taux de recrutement reste toutefois assez stable vis-à-vis des années précédentes.

Ces éléments démontrent également l'attractivité de la BCJ et prouve que nous créons un environnement où les équipes peuvent s'inscrire dans la durée.

Enjeu pertinent: Formation, maintien des compétences et opportunités de développement

La BCJ accorde une place majeure au développement des compétences, convaincue qu'il constitue un levier essentiel pour l'épanouissement des collaborateurs et la performance durable de l'entreprise.

Des programmes sont mis en place pour accompagner les nouveaux employés. Des formations à destination de l'ensemble des collaborateurs et des responsables d'équipe sont régulièrement déployées, des workshops sont mis en place afin de favoriser le partage de connaissances au sein de l'organisation.

Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre

Le succès de la BCJ, en notre qualité d'entreprise du secteur tertiaire, dépend essentiellement des compétences professionnelles et humaines de l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs, tout métier confondu. C'est pourquoi nous attachons un intérêt primordial à la sélection, au développement, à l'encadrement et à la formation continue de toutes celles et ceux qui s'engagent de manière durable à la BCJ.

Approche managériale et ses composantes

Nous accompagnons l'ensemble de nos collaborateurs afin de développer leurs compétences et maintenir leur employabilité. La mobilité interne est encouragée et la variété de nos métiers, leur transformation constante et l'émergence de nouvelles fonctions constituent autant d'opportunités d'évolution.

Entreprise formatrice

Consciente que les compétences se développent dans le monde professionnel dès les premières expériences, la BCJ se positionne en qualité d'entreprise formatrice et engage, chaque année, des apprentis employés de commerce CFC de première année.

Par leur parcours au sein des différents services de la banque, les apprentis acquièrent les connaissances nécessaires relatives aux prestations de base, aux opérations du trafic des paiements, aux finances, aux opérations commerciales et aux activités de crédits.

Ils bénéficient d'une formation duale de trois ans, axée sur la pratique et le conseil à la clientèle et sont soutenus à leur place de travail par des formateurs expérimentés. Ils bénéficient ainsi d'un encadrement adapté et personnalisé.

Le recrutement, l'engagement et le suivi des apprentis sont du ressort du Groupe apprentis. Les connaissances théoriques sont transmises par le CYP Lausanne et les connaissances commerciales développées par les écoles professionnelles régionales.

Co-organisation du premier Festival de l'Apprentissage (FAJU)

En 2025, la BCJ a eu la chance de participer au premier Festival de l'Apprentissage du Jura. Cette manifestation représente une formidable opportunité pour renforcer notre attractivité auprès des jeunes talents. Être co-organisatrice de cet événement nous a permis non seulement de présenter notre filière d'apprentissage, mais aussi de rencontrer directement de futurs apprentis et leurs familles dans un cadre dynamique et convivial. Cette présence active contribue à accroître la visibilité de la banque dans la région, à renforcer notre image d'employeur engagé dans la transmission des savoir-faire et à consolider notre position d'acteur clé de la formation professionnelle. En investissant ainsi dans les échanges et la proximité, la BCJ conforte son positionnement et se donne les moyens d'attirer de nouveaux collaborateurs, de préparer la relève et de soutenir durablement le développement de ses compétences internes.

La Banque engage également régulièrement des étudiants de l'Ecole de Commerce visant l'obtention de leur maturité professionnelle commerciale (MPC) pour une durée d'un an, leur donnant ainsi la possibilité de mettre en pratique les acquis théoriques. Les responsables de service soumettent leurs besoins en recrutement et garantissent leur formation.

Enfin, des diplômés en économie ou en finance sont régulièrement engagés dans le domaine des crédits ou des marchés, pour une durée de deux ans, au sortir de leurs études. En 2025, le premier diplômé en Business administration a été engagé afin de renforcer également le vivier de talents dans le domaine back-office de la banque.

Opportunité d'un premier emploi, ces femmes et ces hommes représentent la relève des cadres de demain.

Connaissances bancaires

Depuis 2024, la BCJ a développé un partenariat interne avec le CYP Lausanne afin de dispenser la formation Banking & Finance Essentials (BFE) aux collaborateurs ayant été engagés dernièrement au sein de la banque et qui ne bénéficiaient pas des connaissances bancaires de base. Le cursus de certification permet de combler ces lacunes.

Les connaissances acquises renforcent la confiance en soi et donnent plus d'assurance face à la clientèle en permettant ainsi de conseiller celle-ci de manière compétente. Les formateurs, spécialistes reconnus, assistent nos collaborateurs dans le transfert de connaissances sur le terrain et les encadrent personnellement.

Douze collaboratrices et collaborateurs ont bénéficié de la formation des modules Basic. En 2025, sept d'entre eux ont poursuivi le cursus avec les modules Advanced, jusqu'à la certification.



Développement et maintien des compétences

La BCJ attache une grande importance à la formation continue, au développement de son personnel ainsi qu'au maintien de leur employabilité. Elle veille à ce que ses collaborateurs perfectionnent leurs connaissances et développent leurs compétences en suivant notamment des formations spécifiques leur permettant de faire face aux évolutions du métier et de répondre aux nouvelles exigences de conseil et de qualité. A cet effet, un partenariat est actif avec l'ensemble des Banques Cantonales latines et

notamment la BCV qui dispose de son propre centre de formation.

La BCJ s'implique également dans l'évolution de son personnel en lui offrant des opportunités permettant un développement de la polyvalence et des connaissances, tout en contribuant à la réalisation des objectifs de la banque.

Certification SAQ

Le professionnalisme s'exerce à travers une formation adaptée, efficace et de qualité. Les formations proposées aux collaboratrices et collaborateurs BCJ sont dispensées par des formateurs internes et externes ainsi que par des programmes d'auto-apprentissage (e-learning).

Nos conseillers de vente doivent suivre le cursus de certification SAQ, reconnu par la Confédération; celui-ci est un gage de qualité qui atteste que le titulaire de la certification dispose des compétences nécessaires et connaît les règles de conduite définies par la fonction de conseiller à la clientèle.

La certification étant valable 3 ans, les conseillers certifiés doivent se recertifier pour pouvoir continuer à exercer leur métier et porter le titre officiel. Cette re-certification est obligatoire, à la BCJ, jusqu'au terme de l'activité professionnelle. Elle permet d'assurer que les collaborateurs maîtrisent l'évolution de leurs connaissances métier dans le temps et restent efficaces.



Swiss Association for Quality

Au sein de la BCJ, plusieurs profils métiers sont représentés et portent les titres suivants:

- Conseiller clientèle privée certifié.
- Conseiller clientèle individuelle certifié.
- Conseiller clientèle affluent certifié.
- Certified Wealth Management Advisor CWMA.
- Conseiller clientèle PME certifié.
- Certified Corporate Banker CCoB.

La certification SAQ étant imposée par la banque, cette dernière prend en charge la totalité des frais en découlant.

Formations internalisées

Bien que la structure de la BCJ soit relativement restreinte, plusieurs formations sont dispensées en interne aux collaborateurs, selon les besoins, et organisées par des collaborateurs spécialisés dans le domaine.

Découlant d'obligations légales, notamment l'art. 6 de la Loi sur les services financiers (LSFin), des formations sur la Convention de diligence des banques (CDB) ou l'Ordonnance sur la lutte contre le blanchiment d'argent (OBA), par exemple, sont dispensées annuellement par le Service Compliance et juridique à l'ensemble des collaborateurs de front-office ainsi qu'aux collaborateurs du service administratif chargé du contrôle des dossiers.

En 2025, le Service Compliance a dispensé une formation sur les règles de conduite sur le marché à l'ensemble des collaborateurs du secteur Marchés.

D'autres formations spécifiques sont également prodiguées à certains collaborateurs concernés (cours incendie, formation sécurité concernant les risques d'agression, certification informatique, etc.).

Enfin, des cours à destination des responsables d'équipe sont mis en place annuellement. En effet, la BCJ a pour objectif de proposer un cours thématique à l'ensemble de ses responsables d'équipe d'une durée d'au moins 1 jour par an.

Formations managériales

Le développement des compétences managériales en matière de santé mentale et de feedback constitue un levier essentiel pour une entreprise responsable. En renforçant la capacité de nos cadres à reconnaître, comprendre et prévenir les risques psychosociaux, nous favorisons un environnement de travail plus sain et bienveillant.

Parallèlement, la maîtrise d'un feedback constructif améliore la qualité du dialogue interne et encourage une culture de confiance et de transparence.

C'est pourquoi, en 2025, deux formations sur ces sujets d'actualité ont été mises en place. La première concernait une prévention dans le domaine de la santé mentale, intitulée « Dialogue sur les premiers secours en santé mentale pour les cadres ». L'objectif de cette formation était l'apprentissage de la reconnaissance des signes potentiels de difficultés psychiques et l'engagement du dialogue à un stade précoce.

La seconde formation concernait la dispense du feedback, orientée sur la pratique de ce dernier, afin d'instaurer une culture valorisante et plus orientée sur les retours constructifs au sein des équipes.

Ces formations ont réuni plus de 30 personnes qui ont la responsabilité d'une équipe.

Formations continues

La BCJ se montre ouverte aux prises d'initiative des collaborateurs et les encourage à entreprendre des formations professionnelles supérieures certifiantes de types Brevet ou Diplôme fédéral, Certificate of Advanced Studies (CAS) ou Diploma of Advanced Studies (DAS). Elle peut participer financièrement et/ou en accordant du temps libre lorsque ces dernières apportent une plus-value à la banque en termes de compétences.

GRI	Formation	Unité	2025	Nombre de collab.	2024	Nombre de collab.	2023	Nombre de collab.
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par employé par an	Nombre	19.48	185	15.83	174	14.82	159
	Quote-part de femmes	Nombre	16.18	101	14.44	96	19.52	85
	Quote-part d'hommes	Nombre	23.45	84	17.55	78	9.42	74
	Cadre	Nombre	24.18	66	19.81	60	15.17	54
	Non cadre	Nombre	16.87	119	13.74	114	14.64	105

Le terme « Formation » prend en compte tous types de formation et d'enseignements professionnels. Il n'inclut toutefois pas l'encadrement à la place de travail.

Les données pour 2022 ne sont pas disponibles car le système de gestion du temps ne permettait pas l'extraction de données exploitables.

En 2025, la norme 404-1 a été entièrement revue et recalculée. Afin de ne pas biaiser les chiffres, les apprenants (apprentis et stagiaires) ont été extraits du traitement de ces données.

Processus de fixation d'objectifs et campagne d'entretiens de développement

Chaque année, en principe durant le mois de février, se déroule la campagne d'entretiens de développement au sein de la BCJ. Après une préparation minutieuse de chaque partie prenante, le collaborateur rencontre son responsable hiérarchique (et/ou fonctionnel, selon les cas) afin de faire le point sur l'année écoulée, en termes d'objectifs, de comportements, d'attentes respectives, etc.

Des objectifs de la banque découlent des objectifs sectoriels; les objectifs d'équipe et/ou individuels sont fixés sur cette base et sont discutés lors de l'entretien de développement. Des objectifs supplémentaires peuvent également être fixés à l'initiative du collaborateur lui-même.

Ces derniers peuvent être qualitatifs ou quantitatifs; l'important étant qu'ils aient du sens dans l'activité de la personne concernée et s'inscrivent dans la politique et la stratégie de la banque.

GRI	Employés bénéficiant de revue de performance	Unité	2025	2024	2023
404-3		%	93.51	98.28	88.05

Les données concernant la répartition par sexe et par catégorie professionnelle, comme demandée par la norme GRI 404-3 ne sont pas disponibles pour l'instant., de même que les données avant 2023.

L'objectif est que chaque collaborateur bénéficie d'un entretien de développement. Certains cas nécessitent toutefois une approche adaptée: les personnes engagées dès septembre de l'année précédente ne participent pas encore à l'entretien de développement, mais un entretien de fixation d'objectifs est organisé pour leur offrir un premier espace d'échange.

De même, les collaborateurs absents durant le cycle sont rencontrés au moment le plus approprié pour eux : avant leur départ lorsqu'il est prévu, ou à leur retour. L'idée est de garantir à chacun un moment dédié et constructif, quel que soit son contexte.

Enjeu matériel: Diversité et égalité des chances

La diversité est une richesse essentielle de la BCJ. Notre effectif est composé de 54 % de femmes et de 46 % d'hommes, avec une représentation féminine au sein de la Direction et du Conseil d'administration. La BCJ promeut l'égalité des chances lors des processus de recrutement et d'évolution de carrière et met en œuvre une politique salariale équitable.

Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre

La BCJ est convaincue que des équipes mixtes élaborent des solutions plus créatives, plus viables et de meilleure qualité. Elle favorise l'égalité des chances et s'engage pour l'égalité des droits pour tous, sans distinction de sexe, d'orientation sexuelle, d'appartenance religieuse ou d'origine. Elle se fixe également pour objectif d'augmenter la quote-part des femmes parmi les cadres et dans certains métiers où le genre est actuellement sous-représenté.

Approche managériale et ses composantes

Il existe plusieurs risques en matière d'égalité des chances et de diversité. Cela peut conduire à des violations de l'intégrité causées par un abus de pouvoir, une discrimination, un harcèlement psychologique ou sexuel.

Aucune forme de harcèlement ou d'intimidation n'est tolérée. Le Code de conduite de la BCJ sensibilise les collaborateurs aux principes généraux à respecter dans les relations de travail avec leurs collègues. Toute personne touchée peut, conformément à la politique de la banque en matière de dignité au travail, en faire part à sa hiérarchie ou au service RH. Un accompagnement externe est également proposé à nos collaborateurs via un service de Personne de confiance en entreprise (PCE) mis en place depuis 2025.

La BCJ met en œuvre une politique salariale équitable. Elle verse pour un même travail le même salaire, indépendamment du genre.

Lutte contre la discrimination et promotion de la diversité

En vertu des principes éthiques et légaux qui régissent l'égalité entre les femmes et les hommes, la BCJ s'engage en faveur de la non-discrimination lors des processus de recrutement ainsi que dans la relation professionnelle. Elle favorise l'égalité des chances, notamment entre les sexes et les générations, en veillant à une représentation équilibrée entre femmes et hommes tout en assurant une égalité salariale. Nous renforçons ainsi notre esprit d'ouverture et notre respect des individualités et des différences.

Les postes à responsabilités de la banque étant encore majoritairement occupés par des hommes, la BCJ s'engage à renforcer la présence de femmes dans les fonctions cadres, y compris à temps partiel. Cette démarche s'inscrit dans les principes de la Loi sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) et vise à promouvoir une véritable mixité au sein de l'entreprise. Nous promovons ainsi, sans a priori, des parcours de vie et des situations professionnelles variées.

Personne de confiance

Une convention a été mise en place avec la Fondation O2 depuis le 1^{er} janvier 2025 afin de proposer un service de Personne de confiance en entreprise (PCE).

Le but du Groupe de confiance est de protéger l'intégrité personnelle des collaboratrices et collaborateurs. Ils peuvent y faire appel en cas de difficultés relationnelles (tensions, conflits, discrimination, harcèlement moral et sexuel) sur le lieu de travail. Chacun y trouve un espace d'écoute, de soutien et de conseil dans le respect de la confidentialité.

Le dispositif est composé de professionnels qualifiés et expérimentés, dédiés aux principes de neutralité, de confidentialité, d'indépendance et d'impartialité.

GRI	Pourcentage de cadres H/F sur l'ensemble des cadres	Unité	2025	2024	2023	2022
405-1b	Quote-part de femmes/ cadres	%	26.67	27.78	27.08	25
	Quote-part d'hommes/ cadres	%	73.33	72.22	72.92	75
Pourcentage de cadres selon catégories d'âge						
	< 30 ans	%	8.33	5.56	6.25	4.17
	30- 50 ans	%	61.67	66.67	66.67	62.5
	>50 ans	%	30	27.78	27.08	33.33
Pourcentage de collaborateurs non cadres H/F sur l'ensemble des collaborateurs non cadres						
	Quote-part de femmes / non-cadres	%	70.59	70.18	68.93	72.45
	Quote-part d'hommes / non- cadres	%	29.41	29.82	31.07	27.55
Pourcentage de non cadres selon catégories d'âge						
	< 30 ans	%	33.61	29.82	29.13	31.63
	30-50 ans	%	28.57	33.33	37.86	36.73
	>50 ans	%	37.82	36.84	33.01	31.63

La BCJ encourage également la jeune génération à accéder à des postes à responsabilités. Ainsi, la proportion de cadres de moins de 30 ans a doublé depuis 2022.

En outre, et malgré l'attention portée à la mixité des emplois cadres, nous constatons qu'il est difficile d'influer positivement sur la proportion de femmes cadres. En effet, la majorité de nos emplois à fortes responsabilités concernent des métiers bancaires d'orientation « front-office » et la tendance est toujours hautement masculine dans ce domaine. Nous travaillons néanmoins activement à augmenter cette proportion dans nos équipes.

GRI	Répartition au sein des organes de gouvernance (Direction + Conseil d'administration)	Unité	2025	2024
405-1a	Quote-part de femme s/ cadres	%	30.77	30.77
	Quote-part d'hommes/ cadres	%	69.23	69.23
	< 30 ans	%	0	0
	30-50 ans	%	38.46	46.15
	> 50 ans	%	61.54	53.85

La composition du Conseil d'administration et de la direction, en termes de mixité, est inchangée depuis 2021. La répartition hommes/femmes est donc identique.

Politique de rémunération

La BCJ applique une stratégie de rémunération globale. S'inspirant de la culture d'entreprise, elle récompense les aptitudes et compétences pertinentes (c'est-à-dire l'accomplissement des exigences), est transparente car elle repose sur des processus compréhensibles et fiables, favorise l'équité salariale interne tout en tenant compte du marché. Elle est axée sur la stabilité et tient compte des performances régulières ainsi que des résultats de l'entreprise. Elle soutient ainsi une culture d'entreprise valorisante et le succès à long terme de la BCJ.

Depuis 2023, la BCJ s'attèle à la revue de sa politique de rémunération, qui comprend le salaire fixe et variable, ainsi que l'ensemble des avantages, de toute nature, perçus par les collaborateurs dans le cadre de leur contrat de travail.

La revue de l'ensemble du paysage fonctionnel de l'entreprise permet de disposer d'une vue d'ensemble des compétences. Selon le principe « salaire égal pour travail de valeur égale » et afin de clarifier les complexités et les exigences des différentes activités, toutes les fonctions de la BCJ sont évaluées à l'aide d'une méthode d'évaluation analytique.

L'objectif est de fournir une bonne compréhension du système de salaire de base afin d'en améliorer la lisibilité et la compréhension en termes d'équité salariale interne.

Egalité salariale

Depuis 2019, la BCJ s'insère dans une démarche d'analyse de l'égalité salariale avec l'entreprise Comp-On AG.

La certification Fair-ON-Pay s'inscrit dans la continuité d'une gestion responsable des ressources humaines qui privilégie l'égalité des chances ainsi que l'épanouissement professionnel des collaboratrices et collaborateurs.

Le label Fair-ON-Pay Advanced a été obtenu en 2023 au terme d'une analyse approfondie effectuée par la société externe, reconnue par le Bureau fédéral de l'égalité en matière d'analyses salariales. Avec l'obtention de ce label, ladite société atteste que la BCJ respecte les principes d'un « salaire égal pour un travail de valeur égale », tel que stipulé par la Constitution fédérale.

L'analyse de l'égalité salariale a été effectuée sur la base d'une méthode d'analyse reconnue Best Practice par la Coalition internationale pour l'Égalité salariale (EPIC) et mène à une certification valable 4 ans. Ce label permet de promouvoir l'égalité salariale de manière proactive et durable, de renforcer l'image de marque de l'entreprise en tant qu'employeur attractif et équitable et de prouver le respect des dispositions légales nationales et internationales (LEg, ILO Convention, CRD 5) et des critères ESG (CSR).

L'analyse de maintien effectuée sur la base des données de septembre 2025, prenant en compte les 187 collaborateurs employés à cette date, confirme que l'écart salarial entre les sexes se situe en deçà du seuil statistique exigeant de 2.5%. Sur cette base, l'auditeur de qualité SGS a délivré le certificat Fair-ON-Pay Advanced qui distingue la BCJ en tant qu'employeuse équitable et souligne son engagement durable en faveur de l'égalité salariale.



GRI	Ratio de rémunération totale annuelle	Unité	2025	2024	2023	2022
2-21	Ratio de rémunération totale annuelle ¹	coefficient	4.5	4.72	4.33	4.15
	Variation du ratio de la rémunération totale annuelle	coefficient	-2.30	12.71	11.76	5.43

¹ Ratio de rémunération totale annuelle = rémunération annuelle totale du Directeur général / rémunération totale médiane de l'ensemble des collaborateur-trice-s (hors DG).

Base de calcul = rémunération fixe pour l'exercice sous revue, plus la rémunération variable pour l'exercice précédent payée l'année concernée.

Les rémunérations fixes et variables de tous les collaborateurs, extrapolées à plein temps, sont prises en compte dans le calcul du salaire médian.

En 2025, nous constatons une diminution de la variation du ratio de -2.30%. Cette évolution indique un début de réduction des écarts salariaux, imputable à une dynamique plus favorable pour les niveaux de rémunération inférieurs ou à une stabilisation des rémunérations supérieures.

Enjeu matériel: Santé, sécurité et qualité de vie au travail

Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre

Le bien-être au travail de nos collaborateurs est une priorité essentielle. Nous nous engageons à créer un environnement de travail de bonne qualité qui favorise l'épanouissement personnel et professionnel de chaque membre de notre équipe. Pour cela, nous mettons en place des initiatives visant à promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ainsi qu'à garantir des conditions de travail optimales. Nous croyons fermement qu'un collaborateur épanoui et motivé contribue positivement à la performance globale de notre entreprise.

Approche managériale et ses composantes

La BCJ a pour objectif de mesurer régulièrement la satisfaction et le bien-être au travail à travers la mise en place d'une enquête QVT (qualité de vie au travail) réalisée avec un partenaire externe. Elle offre des places de travail confortables. Selon les lieux et les besoins, des postes de travail à hauteur réglable permettent de travailler debout. Elle propose des horaires de travail flexibles. Tous les postes, y compris ceux à responsabilité managériale, peuvent être occupés à temps partiel.

Avantages pour les collaboratrices et les collaborateurs

La BCJ applique une politique égalitaire en termes d'avantages, dans le sens où chaque employé de la BCJ a les mêmes avantages que ses pairs, peu importe son taux d'activité.

Parmi les avantages offerts à nos collaborateurs, nous pouvons notamment citer les aménagements du temps de travail, qui peuvent se présenter sous la forme d'accès à une activité à temps partiel à tous les niveaux hiérarchiques de l'entreprise, y compris la Direction, l'annualisation du temps de travail, les horaires flexibles, le télétravail ou le travail mobile permettant de travailler dans une succursale plus proche du domicile du collaborateur.

Télétravail à la BCJ	2025	2024	2023
Nombre total de jours de télétravail	870	736.5	644.4
Répartition hommes / femmes	51 % / 49 %	53 % / 47 %	51 % / 49 %
Répartition cadres / non cadres	70 % / 30 %	63 % / 37 %	65 % / 35 %

On constate d'ailleurs une augmentation des jours de télétravail effectués de 35 % depuis 2023.

Consciente que l'équilibre vie privée-vie professionnelle est une condition sine qua none dans la satisfaction des collaborateurs, la BCJ offre un minimum de 26 jours de vacances ainsi que la possibilité d'acheter jusqu'à 10 jours de vacances supplémentaires ou de profiter d'un congé non payé afin de bénéficier de plus de temps libre pour s'adonner à des activités privées ou pour mener des projets personnels.

D'autres avantages sociaux financiers sont également offerts aux collaboratrices et collaborateurs BCJ, notamment le versement d'un 13e salaire, la prise en charge partielle par l'employeur des primes d'assurance perte de gain maladie et accident non-professionnel ainsi que des cotisations à la caisse de pension largement en dessus du minimum légal. Le salaire en cas d'empêchement de travailler est également prévu par la Convention relative aux conditions de travail du personnel bancaire (CPB), dont la BCJ est signataire, et ceci en dessus des seuils légaux.

Depuis janvier 2025, les transports publics sont également offerts aux collaborateurs qui s'engagent à les utiliser entre leur lieu de domicile et leur lieu de travail.

Lors de différentes occasions comme un mariage, la naissance d'un enfant, la réussite des examens CFC ou de formation professionnelle supérieure, la BCJ offre des primes à ses collaboratrices et collaborateurs. De même, les jubilaires sont remerciés chaque année à l'occasion du plénum du personnel (séance plénière). Depuis 2025, les jubilaires sont fêtés tous les 5 ans, dès la 5e année. Passer à une célébration des jubilaires plus fréquente a pour objectif de renforcer la fidélisation, l'engagement et la culture de reconnaissance au sein de l'entreprise. Ce rythme plus fréquent permet de valoriser régulièrement les parcours professionnels, ce qui soutient directement la rétention des talents.

En sus des avantages collaborateurs précédemment évoqués, la BCJ offre des congés maternité et paternité d'une durée supérieure au minimum légal, respectivement de 16 et 3 semaines, payés à 100 %. De manière générale, un congé non payé supplémentaire peut également être accordé à la suite du congé maternité, sur demande de la collaboratrice.

Il est important de préciser que le congé parental n'a aucun impact sur la fonction occupée ni sur l'évolution de la carrière au retour du collaborateur ou de la collaboratrice.

GRI 401-3	Congé parental			2025	2024	2023
a	Nombre total d'employés ayant eu droit à un congé parental	Nombre	Femmes	5	2	3
		Nombre	Hommes	2	4	8
b	Nombre total d'employés ayant pris un congé parental	Nombre	Femmes	5	2	3
		Nombre	Hommes	2	4	8
c	Nombre total d'employés ayant repris pendant la durée de reporting	Nombre	Femmes	4	1	3
		Nombre	Hommes	2	4	8
d	Nombre total d'employés ayant repris après le congé parental et toujours en poste 12 mois après la reprise	Nombre	Femmes	4	1	3
		Nombre	Hommes	2	3	7
e	Taux de reprise du travail	%		100	83.3	100
	Taux de rétention	%		90.9	80	100

Santé et sécurité au travail	Unité	2025	2024	2023	2022
Jours d'absence par collaborateur (maladie + accident)	Nombre	4.98	6.95	9	n/a
Pour cause de maladie	Nombre	3.84	5.48	7.42	n/a
Pour cause d'accident	Nombre	1.14	1.47	1.59	n/a

Les données 2022 ne sont pas disponibles car le système de gestion du temps ne permettait pas une extraction fiable des données.

Partenariat avec la Croix-Rouge jurassienne

Afin de pouvoir permettre aux parents qui travaillent et ne savent pas à qui confier leur enfant malade ou accidenté, la BCJ a signé une convention avec la Croix-Rouge jurassienne depuis 2024. Elle permet de mettre à disposition des collaborateurs de la banque un service de garde à domicile du lundi au vendredi, pendant les horaires de bureau, pour les enfants jusqu'à 12 ans, ce qui offre un réel soulagement aux parents.

Fonds de Prévoyance BCJ

Le personnel de la BCJ est assuré, au sens de la Loi sur la Prévoyance professionnelle, auprès du Fonds de Prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura. L'organisation, la gestion et le financement de cette Caisse sont régis par la Loi (LPP), les statuts et le règlement en vigueur. Il s'agit d'une caisse en primauté des cotisations dont les prestations dépassent largement le minimum légal. L'affiliation à la Caisse de retraite est obligatoire pour tous les employés dont le salaire atteint le minimum LPP. La répartition des cotisations entre l'employeur et les employés est de 2/3 – 1/3 sur la globalité du plan de prévoyance.

Tous les assurés ont droit aux prestations de retraite dès leur 62ème anniversaire. Moyennant une réduction de leur rente, les assurés ont toutefois la possibilité de partir en retraite anticipée dès l'âge de 58 ans. Le Fonds de prévoyance assure un pont AVS entre l'âge de la retraite et l'âge AVS. L'employeur verse une cotisation extraordinaire unique au moment de l'ouverture du droit à la rente Pont AVS pour le financement qu'elle prélève dans une provision spécifique, constituée pour chaque collaboratrice et chaque collaborateur.

GRI	Obligations liées aux régimes des retraites	Unité	2025	2024	2023	2022	2021
201-3	Degré de couverture du Fonds de Prévoyance BCJ (selon art. 44 OPP 2, état au 31 décembre)	%	124.2	121.9	118.3	114.7	126.4
	Ratio LPP assuré / LPP minimal	%	3.7	3.5	3.4	3.2	3.3
	Taux de cotisation de risque et d'épargne (part employé et employeur en % du salaire assuré)	%	27	27	27	27	27
	Part employeur dans les cotisations	%	66.7	66.7	66.7	66.7	66.7

Au 31.12.2025, il n'existe dans les comptes de la Banque aucun engagement économique découlant des institutions de prévoyance (passif au titre du régime de retraite).

Vie au sein de la banque

Différentes activités sont organisées par le groupe « Sports et loisirs » au sein de la banque chaque année; ainsi, les collaborateurs, et parfois leur famille, sont invités à des activités sportives ou ludiques offertes par la banque. Un repas du personnel est également organisé annuellement, par les différentes succursales et selon un thème défini par leurs soins.

En 2025, l'ensemble des collaborateurs a été invité à une sortie dans un parc à thèmes. Au total, 60 collaboratrices et collaborateurs qui pouvaient être accompagnés de leur conjoint/conjointe et/ou de leurs enfants ont eu le plaisir de se rendre dans ce parc de loisirs le temps d'une journée.

Commission Santé et Sécurité au Travail

La Commission Santé et Sécurité au Travail, composée des responsables des Ressources humaines (RH), de la Responsabilité sociale d'entreprise (RSE), de la Sécurité, ainsi que deux représentants des collaborateurs et d'un membre de la Direction, se réunit au moins une fois par année pour aborder des thèmes relatifs à la santé et la sécurité au travail.

Séminaire santé

En 2025, la BCJ a organisé des séminaires sur le thème de la santé avec la collaboration d'un prestataire externe. Les séminaires ont eu lieu au mois de mai au Centre de Loisirs des Franches-Montagnes et étaient axés sur 4 piliers essentiels et interconnectés: l'activité physique, le sommeil, la pleine conscience et la nutrition. Chaque participant a ainsi bénéficié d'une demi-journée de sensibilisation aux 4 thèmes. Au terme des ateliers, un repas en commun a été partagé. L'accès à une boîte à outils afin d'accompagner les collaboratrices et collaborateurs sur ce sujet, sur le long terme, a également été mise à disposition sur notre intranet.

A la suite des ateliers, un questionnaire a été transmis à l'ensemble des 180 participants. 128 personnes y ont répondu, révélant un taux de satisfaction de 79%. Compte tenu du succès rencontré, d'autres mesures seront mises en place en 2026 pour accompagner nos collaborateurs et leur offrir des conseils pratiques et des outils pour agir sur leur santé et leur bien-être.

Formations santé et sécurité

Au sein de cette Commission, les formations en termes de sécurité physique sont également discutées.

En 2024, une formation concernant la prévention face aux hold-up et les agressions à destination des collaborateurs Retail en contact direct avec la clientèle, de même que les apprentis, a été réitérée avec une société externe. Au total, trente collaborateurs ont participé à la formation. Il est prévu de renouveler l'exercice en 2026.

Une formation sur l'utilisation des extincteurs s'est tenue en novembre, en collaboration avec une entreprise externe, à l'attention de 13 collaborateurs. Une formation « Premiers secours » a également été organisée en novembre, pour 14 personnes.

Mesures réalisées en 2025

- Mise en place d'une personne de confiance externe (PCE)
- Formation « Dialogue sur les premiers secours en santé mentale pour les cadres » dispensée par ENSA
- Formation sur la pratique active du feedback dispensée par Loyco
- Mise en place d'un séminaire santé pour l'ensemble des collaborateurs
- Poursuite de nos efforts visant à augmenter la proportion de femmes parmi les fonctions à responsabilités
- Maintien du label Fair-On-Pay Advanced

Axe 3 | Clientes et clients

La BCJ souhaite tisser des liens durables avec ses clients en les accompagnant à travers une approche transparente et responsable de leurs projets et investissements. Elle est un partenaire fiable pour les particuliers, les entreprises et les collectivités et offre une gamme complète de produits et prestations dans les domaines de la gestion courante, de l'épargne, des placements, de la prévoyance et des crédits hypothécaires. La gamme de produits et services est complétée de manière ciblée par une offre de produits et services responsables. Grâce à son réseau dense et à son offre digitale, la BCJ répond au besoin de proximité et de professionnalisme.

Approche managériale et ses composantes

La BCJ dispose d'un processus de conseil qui lui permet de couvrir une large palette de besoins individuels de ses clients. En fournissant des services de conseil responsable, elle contribue à prévenir le surendettement dû à une prise de risque excessive. Elle prévient les conflits d'intérêts dans les activités de conseil en accordant des incitations financières avec retenue et de manière responsable.

Grâce à des formations et à des certifications régulières, elle assure que le niveau de compétences de ses conseillers à la clientèle reste élevé. En termes de durabilité, les directives d'autorégulation de l'Association suisse des banquiers (ASB) pour les crédits hypothécaires, le conseil en placement et la gestion de fortune sont appliqués.

Enjeu pertinent: Conseil responsable

Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre

La BCJ accompagne ses clients tout au long de leur vie, en leur fournissant des conseils complets et personnalisés et des produits transparents et compréhensibles. Elle informe ses clients des risques potentiels et propose des solutions qui répondent de manière optimale à leurs besoins. Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociale d'entreprise, la BCJ place également la sensibilisation et la formation de ses conseillers aux enjeux de la durabilité au cœur de sa stratégie.

Conseil responsable

La BCJ s'engage à répondre aux attentes de ses clients en leur proposant les solutions les plus adaptées et en tenant compte des risques.

Dans le cadre de ses activités de conseil, la BCJ met en place depuis 2024 les deux nouvelles directives ASB en matière d'ESG :

1) Directives pour les fournisseurs d'hypothèques relatives à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments

Ces directives visent à sensibiliser les clientes et clients hypothécaires à l'efficacité énergétique de leurs biens immobiliers.

Dans ce cadre, différents moyens sont déployés par la BCJ : édition d'un guide sur la rénovation énergétique, produit hypothécaire et programmes de conseils énergétiques visant à soutenir et encourager les propriétaires et futurs acquéreurs d'une maison individuelle dans leurs travaux de rénovation et d'assainissements énergétiques. La montée en compétences des conseillers est également assurée à travers la mise en place de formations en lien avec la durabilité et l'efficacité énergétique.

2) Directives pour les prestataires de services financiers relatives à l'intégration des préférences ESG et des risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune

Ces directives visent à intégrer les préférences ESG (environnement, social, gouvernance) des clientes et clients ainsi que les éventuels risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune et à assurer plus de transparence.

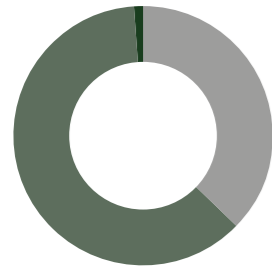
En termes d'investissement responsable, la banque souhaite avant tout agir avec transparence. Elle considère la lutte contre l'écoblanchiment comme primordiale afin d'assurer une protection efficace de sa clientèle et d'informer ses parties prenantes.

Dans le cadre du conseil en placement et la gestion de fortune, la définition du profil de risque du client est une étape clé. En ligne avec l'application des directives de l'ASB, la BCJ intègre les préférences ESG de sa clientèle. En complément des dimensions financières (objectifs de placement, capacité financière, aversion au risque et horizon de placement), les attentes extra-financières (performances ESG – environnementales, sociales, de gouvernance) sont considérées lors de l'établissement du profil d'investisseur. En fonction des attentes du client, des produits d'investissement spécifiques peuvent être proposés, comme des fonds de placement thématiques visant à investir dans des entreprises qui proposent des solutions aux enjeux environnementaux et sociaux, en relation avec les 17 Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU.

Préférences ESG

Les clients peuvent exprimer leurs préférences en fonction de trois niveaux d'attente, définis par la BCJ :

Neutre	Ils n'ont pas d'attente particulière en matière de durabilité et ils visent uniquement un objectif de performance financière.
Sensible	Ils souhaitent intégrer des critères ESG comme troisième dimension (Rendement-Risque) dans leur approche d'investissement au travers du respect de la politique d'investissement responsable de la BCJ.
Essentiel	Ils souhaitent aligner leurs investissements sur des activités économiques contribuant à des objectifs environnementaux ou sociaux. De plus, la durabilité doit primer sur la notion de performance. Du fait de leur concentration sectorielle et géographique plus importante, ces investissements devraient être sujet à une volatilité plus élevée.



Préférences ESG des clients au 31.12.2025

Neutre	631	37.49%
Sensible	1035	61.50%
Essentiel	17	1.01%

La collecte des préférences ESG auprès des clients a débuté au cours du premier trimestre 2024. Grâce à cette démarche, la Banque a pu acquérir une compréhension précise des attentes de sa clientèle en matière de critères ESG. Environ 1'700 profils d'investisseur avec les préférences ESG ont été recueillis, permettant de dégager la tendance présentée ici. Elle met en évidence l'intérêt des clients pour les investissements intégrant des dimensions environnementales, sociales et de gouvernance.

Enjeu pertinent: Satisfaction clients

Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre

A la BCJ, la satisfaction de la clientèle se traduit avant tout par la proximité, qui est au cœur de son ADN. Nous veillons à assurer la satisfaction de nos clients sur le long terme en leur offrant un suivi personnalisé, un conseil transparent et professionnel ainsi que des produits compréhensibles et à des prix raisonnables. Nous nous appuyons sur des collaborateurs engagés et compétents. Les services proposés répondent à des critères de haute qualité basés sur la confiance, l'efficacité, l'indépendance et l'intégrité.

Approche managériale et ses composantes

Nous veillons à établir activement des relations avec nos clients en plaçant la situation et les besoins de ces derniers au premier plan. Des contacts réguliers renforcent la relation avec notre clientèle. Les discussions permettent d'améliorer les services et de développer la qualité. En fournissant des services et conseils responsables, elle contribue à prévenir le surendettement dû à une prise de risque excessive.

Clientèle

La BCJ montre la manière dont une banque régionale peut évoluer sans renoncer à son identité. En renforçant simultanément sa présence physique et son offre numérique, elle construit un modèle de service complet et cohérent, capable de répondre aux attentes d'une clientèle de plus en plus diversifiée.

Une relation client plus agile et personnalisée

En conjuguant présence locale et innovation technologique, la BCJ construit un modèle relationnel agile, capable de s'adapter aux préférences individuelles. Le client peut ainsi naviguer librement entre interactions physiques et digitales, tout en bénéficiant d'une continuité de service et d'un suivi cohérent. Cette approche renforce la fidélisation, améliore l'efficacité opérationnelle et positionne la banque comme un acteur attentif, moderne et responsable.

Une stratégie phygitale assumée

La combinaison d'un réseau de points de vente bien implanté et d'outils digitaux performants constitue aujourd'hui un levier central de la stratégie de la BCJ. Cette approche « phygitale » ne se limite pas à juxtaposer deux canaux : elle vise à créer une expérience fluide, où chaque client peut choisir le mode d'interaction qui lui convient le mieux selon le moment, le besoin ou son niveau d'aisance technologique :

- Les points de vente restent des lieux de conseil, d'accompagnement et de proximité, essentiels pour les décisions financières importantes ou les situations nécessitant un contact humain.
- Les services numériques, eux, offrent autonomie, rapidité et disponibilité permanente, répondant aux usages quotidiens et aux attentes d'efficacité.

Cette complémentarité renforce la satisfaction client et consolide la relation de confiance, tout en permettant à la banque d'optimiser ses processus internes.

Un investissement continu dans l'accompagnement numérique

En 2025, la BCJ a poursuivi ses efforts pour rendre le digital accessible à tous. Les ateliers « Midi Digital BCJ », organisés à Delémont et destinés en particulier au segment des 50 ans et plus, illustrent cette volonté d'inclusion. Ces sessions permettent aux participants de se familiariser avec les outils numériques bancaires, de poser leurs questions en direct et de gagner en autonomie. Leur succès témoigne d'un besoin réel et d'une forte adhésion du public cible. Au-delà de la simple formation, ces ateliers renforcent la proximité avec la clientèle, valorisent la pédagogie et contribuent à réduire la fracture numérique.

Une identité forte, guidée par des valeurs constantes

Proximité, compétence et responsabilité demeurent les piliers de l'action de la BCJ. Ces valeurs se traduisent concrètement par le maintien d'un réseau physique, par un accompagnement personnalisé et par une attention particulière portée aux besoins spéci-

ifiques de chaque segment de clientèle. La transformation digitale n'est pas vécue comme une rupture, mais comme une extension naturelle de cette mission : offrir un service accessible, humain et moderne.

Gestion des réclamations

La qualité des services et la satisfaction des clients sont au cœur des priorités de la BCJ. Néanmoins, si ces derniers venaient à ne pas être pleinement satisfaits de leur expérience, ils peuvent en informer la banque afin que cette dernière clarifie la situation et, le cas échéant, prenne les mesures correctives nécessaires au maintien de la relation de confiance avec la BCJ et ses clients. En savoir plus sur la gestion des réclamations au chapitre « Communication des préoccupations majeures » en page 38 de ce rapport.

Enquête de satisfaction

La BCJ souhaite tisser des liens durables avec ses clients dans un esprit d'ouverture. Afin de mesurer la satisfaction des clients et la perception externe de la banque, une enquête sera menée en 2026.

Enjeu pertinent: Produits et services responsables

Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre

Pour la BCJ, la RSE doit s'ancrer dans son cœur de métier. C'est là que se trouve le meilleur levier pour promouvoir le développement durable. Le développement de produits et services favorisant la transition énergétique et écologique dans notre canton est un axe majeur de notre démarche durable, notamment dans le domaine des crédits, qui représentent 72 % du bilan de la banque.

Approche managériale et ses composantes

La BCJ soutient sa clientèle privée et entreprises sur les enjeux de la transition énergétique et écologique à travers une gamme de produits et de services responsables.

La banque intègre les aspects ESG dans les activités de placements, soutient la transition énergétique par le biais de produits hypothécaires spécifiques et de programmes de conseil pour les particuliers, et propose un accompagnement pour les entreprises souhaitant mettre en œuvre la durabilité.



Financements responsables

La BCJ soutient les travaux de rénovation et d'assainissement énergétiques de sa clientèle en mettant à disposition différents types de financements et une offre de conseils énergétiques.

Hypothèque JuraEco

La BCJ a lancé en juin 2023 l'hypothèque JuraEco pour les particuliers. Ce produit vise à soutenir la construction ou la rénovation labellisées Minergie et à encourager les propriétaires et futurs acquéreurs d'une maison individuelle dans leurs travaux de rénovation et d'assainissement énergétiques.

Avantages du produit JuraEco:

- Rabais de 0,5% sur le taux fixe ou variable.
- Participation aux frais de certification Minergie et d'audit CECB®Plus à hauteur de 50%.
- Accompagnement à travers une offre de conseils énergétiques en partenariat avec Energie du Jura.

Programme des conseils énergétiques BCJ-EDJ

La BCJ accompagne les Jurassiennes et les Jurassiens dans leurs projets de construction, rénovation et assainissement énergétiques à travers un programme de conseils énergétiques développé en partenariat avec Energie du Jura.

Le programme propose trois types d'offres qui peuvent être combinées:

- Conseil énergétique panneaux photovoltaïques et borne de charge (en option).
- Conseil énergétique isolation et rénovation.
- Conseil incitatif «Chauffez renouvelable».

Pour des travaux d'assainissement conséquent, l'audit CECB®Plus est également disponible. Les conseils sont réalisés par des experts CECB® certifiés du canton du Jura et Moutier, partenaires du programme. L'offre est ouverte à toute la population jurassienne et les frais sont pris en charge dans le cadre de la conclusion d'une hypothèque JuraEco à la BCJ.

La BCJ a également réalisé un guide de la rénovation énergétique qui vise à informer, sensibiliser et accompagner les Jurassiennes et les Jurassiens dans leur travaux de rénovation énergétique disponible sur son site internet bcj.ch.

Volume réalisé via l'hypothèque JuraEco

GRI	Crédits présentant une utilité écologique	Unité	2025	2024	2023
G4-FS8	Hypothèques JuraEco	nombre	67	85	51
	Volume de prêts JuraEco	mio de CHF	5.6	8.3	3

Type de travaux réalisés via l'hypothèque JuraEco

Type de travaux réalisés	2025	2024
Construction labellisée Minergie	4	6
Passage à un chauffage renouvelable	27	32
Pose de panneaux photovoltaïques	27	49
Autres travaux (isolation toit, façade, etc.)	34	27

Emissions du secteur du bâtiment

40% des émissions de CO₂ de la Suisse sont produites par les bâtiments. Le secteur du bâtiment est le principal émetteur de gaz à effet de serre avec environ un quart des émissions de CO₂ en Suisse, qui génèrent quelque 10 millions de tonnes d'équivalent CO₂. Environ deux habitations sur trois ont été construites avant 1980 et la Suisse est le pays européen qui a le plus recours au mazout pour le chauffage. À cela s'ajoute le fait que plus d'un million de maisons sont mal isolées ou ne le sont pas du tout, ce qui entraîne des pertes de chaleur importantes.

Nombre de conseils réalisés

Prestations	2025	2024	2023 (lancement en juin)
Conseil énergétique isolation et rénovation	5	8	2
Conseil énergétique panneaux photovoltaïque	2	5	4
Conseil incitatif «Chauffez renouvelable»	5	6	1
Audit énergétique CECB® Plus	3	2	-
Minergie	-	-	-
Total	15	21	7

Hypothèque JuraEco PME

La BCJ a lancé en novembre 2024 l'hypothèque JuraEco PME. Ce produit permet aux entreprises de bénéficier d'une réduction sur le taux fixe ou variable de 0,5% (montant max. 2 mio). Il couvre les travaux suivants:

- Les nouvelles constructions labellisées Minergie (toute catégorie).
- Les travaux de rénovation énergétiques: isolation (changement de fenêtres, isolation des combles, etc.), nouveau système de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, optimisation des systèmes d'éclairage.
- Le recours aux énergies renouvelables: pose de panneaux thermiques et photovoltaïques.

Programme Boost PME

La durabilité constitue un enjeu majeur pour les entreprises qui doivent intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leur stratégie tout en restant compétitives, naviguer dans un environnement réglementaire en constante évolution et répondre aux attentes croissantes en matière de pratiques responsables.

En tant qu'acteur clé du tissu économique jurassien, la BCJ souhaite soutenir sa clientèle et la sensibiliser aux questions de durabilité, aujourd'hui incontournables. Il est également essentiel pour la banque d'agir sur son scope 3 et d'accélérer la décarbonation de ses clients.

En parallèle au lancement de l'hypothèque JuraEco PME, la BCJ a poursuivi la promotion de son programme Boost PME pour accompagner la transition durable de sa clientèle entreprise. Ce programme a été lancé en 2024 avec i-moutier, centre de compétences et plateforme d'échange dédié à la durabilité, la responsabilité sociale des entreprises, l'économie circulaire et l'innovation durable dans le secteur industriel. Sa mission est d'accompagner les entreprises dans leur transition vers des pratiques plus responsables, en conformité avec le cadre légal. Le programme Boost PME propose divers soutiens et prestations, notamment un soutien financier de la BCJ pour ses accompagnements spécifiques via les partenaires de i-moutier. En 2025, 6 entreprises ont bénéficié d'un soutien dont 4 pour la réalisation d'un audit énergétique PEIK et 2 pour la mise en place d'un diagnostic RSE.

Pour en savoir plus www.bcj.ch/boostpme

«Nous nous réjouissons du partenariat établi avec la BCJ, qui constitue un levier important pour renforcer notre accompagnement des entreprises dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie et de leur programme RSE. À travers nos initiatives, ateliers, formations et projets, nous œuvrons à soutenir les organisations dans leur transition environnementale et sociale, tout en favorisant l'intégration de démarches d'innovation durable. Notre mission s'inscrit pleinement dans les objectifs du programme Boost PME et confirme notre engagement en faveur du développement durable et de la responsabilité sociale au sein du tissu économique.»

Anne Hirtzlin, chargée de projets en durabilité à la BCJ et directrice d'i-moutier



Axes du programme Boost PME

- **Audit énergétique PEIK**
Cet audit est réalisé en partenariat avec Energie du Jura, Energys et Airma Sàrl. Il est particulièrement intéressant pour les entreprises ayant des coûts énergétiques compris entre 20'000 et 300'000 francs par an. Grâce à cette analyse, un plan d'actions concret est proposé à l'entreprise pour réduire sa consommation d'énergie. Le prix moyen d'un audit PEIK est de CHF 5'000.-. Suisse Energie prend en charge 50% des frais d'audit (max. CHF 2'500.-) et la BCJ prend en charge CHF 1'000.- pour sa clientèle.
- **Feuille de route décarbonation**
La feuille de route décarbonation est un plan sur mesure permettant aux entreprises d'anticiper et de planifier leur décarbonation en vue d'atteindre l'objectif de zéro émission nette. La BCJ travaille en collaboration avec Energie du Jura et Energys pour les scopes 1 et 2 et Earth Action et Climate Services pour le scope 3. Une feuille de route solide varie entre CHF 20'000.- et CHF 35'000.-. La BCJ prend en charge 25% du montant (max. CHF 7'500.-) pour sa clientèle.

Le programme Boost PME sera étoffé avec de nouvelles prestations et offres d'accompagnement et l'organisation d'ateliers pour la clientèle BCJ en 2026.



Fonds de placements et mandats de gestion

La BCJ offre une gamme de produits qui tient compte de sa politique d'investissement responsable. Cette offre se retranscrit à travers les services de conseil en fonds de placement, mandats de conseil et mandats de gestion. L'offre répond à différents objectifs et approches liées aux attentes des investisseuses et investisseurs. En savoir plus sur la politique d'investissement de la banque en page 65 de ce rapport.

Investissement traditionnel

Les décisions d'investissement sont principalement régies par des objectifs financiers et n'intègrent pas de contraintes systématiques en matière d'ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Néanmoins, les critères extra-financiers peuvent être considérés dans l'intérêt de la personne qui investit.

Investissement responsable

L'exposition des fonds cibles aux risques ESG et la manière dont ils gèrent ces risques sont pris en compte comme troisième dimension au sein de la sélection des produits. Cela permet, d'une part, de renforcer la stabilité des portefeuilles sur le long terme vis-à-vis des risques ESG et, d'autre part, de participer à une dynamique positive en incitant les entreprises à améliorer leurs pratiques selon ces critères.

Investissement de conviction

Une partie des investissements visent à privilégier des thèmes et secteurs en lien avec les objectifs de développement durable. Il existe deux types de produits:

- **Les investissements thématiques**
Cette approche concerne les investissements dans des entreprises qui proposent des solutions dans le domaine environnemental ou sociétal (ex. énergies renouvelables, gestion de l'eau, réduction de la pauvreté, éducation, etc.). Elle privilégie les thèmes et secteurs dont l'activité économique est en lien avec les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. La BCJ met à disposition de ses clients une gamme de produits catégorisés Article 9 selon la SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation).
- **Les investissements à impact ou impact investing**
L'approche d'impact investing a pour objectif d'engendrer un avantage social ou environnemental mesurable en plus d'un rendement financier. Ce qui la distingue d'autres formes d'investissement durable (par ex. de l'investissement thématique), est notamment:
 - > le caractère intentionnel de l'investissement dans un secteur ou une activité capable de générer un impact positif – le processus de gestion capable de le générer.
 - > la mesurabilité de l'impact à l'aide d'indicateurs clés de performance (KPI). L'investissement d'impact représente, selon nous, l'approche la plus pertinente en termes d'investissement responsable.

Principes pour l'investissement responsable (PRI)

La BCJ est signataire des Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UNPRI) qui encourage le développement d'une finance durable depuis 2023. Elle requiert de ses signataires un engagement fort pour construire une industrie financière plus durable. La BCJ s'engage à décliner opérationnellement et de manière progressive les six principes énoncés.

SwissClimate Scores

Les Swiss Climate Scores ont pour objectif de rendre transparents les effets que les investissements et les financements ont sur le climat et permettent à chacun de prendre des décisions en connaissance de cause. A cet effet, la BCJ met à disposition de ses clients de manière semestrielle un rapport ESG qui comprend également des données climatiques alignées sur les Swiss Climate Scores pour les fonds de placement BCJ et les mandats de gestion. Ces scores ont été développés sous la direction de la Confédération, en collaboration avec des experts du secteur et des ONG. Il s'agit de standards qui permettent à chaque investisseur de connaître quelle est l'empreinte environnementale de ses placements. A travers la publication de ces indicateurs, la BCJ s'engage à faire preuve de transparence et à éviter toute forme d'écoblanchiment.

Ambitions et défis

Consciente des nombreux défis et de la complexité de la démarche, la BCJ souhaite continuer d'adopter une approche progressive en s'appuyant sur des principes solides. Il est évident que la prise en compte de données extra-financières dans le processus d'investissement n'est pas exempte de difficultés pour une banque de petite taille telle que la BCJ. De même, l'investissement responsable reste un domaine soumis à la subjectivité. Notre démarche de l'investissement responsable est considérée comme un processus d'apprentissage et notre stratégie continuera d'évoluer au gré des progrès réalisés dans le domaine et des réglementations afin de refléter au plus juste notre vision en terme d'ESG.

Enjeu pertinent: Finance responsable

Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre

Du côté de l'Union européenne comme en Suisse, l'environnement réglementaire de la finance durable évolue rapidement et les directives dédiées à la finance durable se mettent progressivement en place. Cependant, il demeure un manque de standardisation des critères, des méthodes et des notations. Les organismes de réglementation du monde entier ont reconnu l'importance de favoriser la transparence autour du thème ESG sur les marchés financiers. Plusieurs initiatives ont été lancées dans le but d'établir des cadres réglementaires pour une intégration et un reporting plus clairs, notamment les Swiss Climate Scores, lancés par la Confédération, qui visent à créer une base de transparence sur l'alignement des investissements sur l'Accord de Paris. Les grandes entreprises sont tenues de publier un rapport sur les questions climatiques.

Approche managériale et ses composantes

La BCJ assure dans ce cadre la mise en œuvre d'une politique de gestion intégrant les risques ESG. Elle travaille aussi à la formation de ses équipes et à la sensibilisation de ses clients en termes de durabilité.

La BCJ soutient la réalisation des objectifs fixés par l'Accord de Paris sur le climat et la neutralité climatique de la Suisse. Outre la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre sur la partie opérationnelle, elle s'engage à participer à la transition énergétique et écologique de son canton par le développement de produits et prestations, notamment dans le domaine des crédits hypothécaires.

Crédits responsables

L'activité de crédit de la BCJ est principalement axée sur le canton du Jura. Avec les crédits fournis aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités, elle participe indirectement à la création et au maintien de nombreux emplois, compétences et services adaptés aux besoins et aux attentes de sa région.

La BCJ veille à la viabilité, à moyen et long terme, des engagements pris par sa clientèle. Elle limite les risques de crédit en pratiquant une politique de diversification, en se montrant exigeante sur la qualité des débiteurs, et en se couvrant par le biais de normes d'avances adéquates. Elle entend entretenir des relations d'affaires avec une clientèle qui a une bonne gouvernance d'entreprise et qui est transparente sur sa situation financière.

Elle soutient la transition énergétique et écologique de ses clients en mettant à disposition les prêts hypothécaires JuraEco et JuraEco PME et en les accompagnant à travers des programmes de conseil et un soutien financier.

La BCJ évite les opérations susceptibles d'être dommageables à sa réputation ou à son image. Elle fait preuve de vigilance vis-à-vis des risques et des impacts sociaux et environnementaux liés à ses financements.

Investissement responsable

En tant que gestionnaire d'actifs, la BCJ reconnaît que les placements ont un impact, positif ou négatif, sur plusieurs aspects touchant au développement durable, notamment sur l'environnement, la société, l'économie et les droits de l'homme. L'impact réel est indirect, dans la mesure où il est le fait des entreprises dans lesquelles la clientèle investit. La prise en compte de données extra-financières dans le processus d'investissement n'est pas exempte de difficultés pour un gestionnaire d'actifs de taille modeste. La BCJ a pour ambition de faire évoluer son offre et d'adopter une approche progressive.

La BCJ a mis en place une politique d'investissement responsable avec pour objectifs de :

- Présenter les principes de la BCJ en matière de prise en compte des critères ESG (environnement, social et gouvernance) appliqués aux investissements.
- Informer et garantir de la transparence auprès de sa clientèle et de l'ensemble de ses parties prenantes.

La politique s'accorde avec les recommandations émises par l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) et Swiss Sustainable Finance (SSF) qui préconisent que «les principes d'un processus d'investissement durable soient fermement ancrés dans une politique d'investissement plus globale». La BCJ est également signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI) qui requièrent de la banque qu'elle expose, dans une politique accessible publiquement, son approche en termes d'investissement responsable et ses lignes directrices sur l'intégration des facteurs ESG. La BCJ a également rejoint l'association Swiss Sustainable Finance (SSF).

Politique d'investissement responsable

Notre politique couvre les produits et services suivants : les fonds de placement « maison », les mandats de gestion, le conseil en fonds de placement ainsi que les mandats de conseil qui le souhaitent au travers de leur profil d'investisseur.

L'exclusion, l'intégration de critères ESG, le best in class et le dialogue actionnarial sont les principales approches utilisées par la BCJ dans la sélection et la gestion des investissements.

Une politique d'exclusion est appliquée à l'ensemble des produits dits « maison » ainsi qu'aux mandats de gestion. Elle vise à exclure de l'univers d'investissement des activités et pratiques qui présentent des risques, tant sur le plan financier qu'extra-financier et les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Synthèse des exclusions appliquées par la BCJ:

Exclusions strictes

- Armement non-conventionnel.
- Extraction de charbon thermique et vente à des parties externes.
- Entreprises ne respectant pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies, en violation des normes internationales en matière de droits de l'homme, de normes de travail ou de controverses environnementales très graves.

Exclusions de seuil (1 % maximum du portefeuille)

- Entreprises qui possèdent des réserves de combustibles fossiles.
- Secteurs du tabac, des OGM, de la pornographie et de l'alcool.

Au niveau du portefeuille, au moins 70 % des produits respectent l'univers d'investissement de la BCJ. Certaines classes d'actifs ne disposent pas de la transparence ou de données ESG ne permettent pas de les intégrer dans l'univers ESG. Pour les fonds cibles d'actions et d'obligations détenus, un contrôle quantitatif de best in class est effectué. Seuls les fonds présentant un rating minimum d'au moins BBB (selon l'échelle de rating de notre fournisseur de données MSCI ESG) et une couverture ESG d'au moins 75 % sont intégrés dans l'univers de placement. La Caisse de pension de la BCJ intègre également ces exclusions et ces critères dans ses placements. Pour en savoir plus, la politique

Notation ESG et limites

Définition

La notation ESG permet d'appliquer des critères extra-financiers pour analyser l'exposition des entreprises aux risques ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance) et à la manière dont elles les gèrent. Pour l'analyse ESG des sociétés, des produits et des portefeuilles de titres, la BCJ recourt au fournisseur de données MSCI, qui établit le rating à travers une notation allant de AAA (la plus élevée) à CCC (la plus basse). La notation est basée sur des règles qui identifient les leaders et les retardataires du secteur en fonction de leur exposition aux risques ESG et la manière dont ils les gèrent par rapport à leurs pairs.

Méthodologie d'évaluation

La publication des données ESG des sociétés n'est ni formalisée, ni obligatoire et repose en grande partie sur l'auto-déclaration de celles-ci. Elles sont établies à la fois sur des données de sources internes (rapport annuel, rapport de durabilité, questionnaires extra-financiers) et externes (médias, ONG). Les scores ESG reposent sur des données variées, quantitatives et qualitatives. Elles peuvent parfois tendre à privilégier les aspects positifs avec des risques d'écoblanchiment.

Interprétation de la notation ESG

Le risque ESG ou risque de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance (ESG) qui, s'il survient, peut avoir un effet négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur d'un investissement. Il est important de comprendre qu'une notation ESG mesure la résilience d'une entreprise face aux risques ESG à long terme et évalue la manière dont les entreprises gèrent ces risques par rapport à leurs pairs. La simple prise en compte de ces risques est appelée la simple matérialité, contrairement à la double matérialité qui prend en compte l'impact de l'entreprise sur l'environnement. La notation ESG n'est donc pas une mesure générale de la «durabilité» d'une entreprise, ni une notation climatique mais un positionnement par rapport à son secteur d'activités dans la prise en compte des risques ESG.

d'investissement responsable de la BCJ est disponible en ligne sur le site internet [bcj.ch](https://www.bcj.ch).

Dialogue actionnarial

Dans le cadre de ses activités de gestion de fortune, la BCJ a rejoint en juin 2025 le service d'engagement actionnarial proposé par Ethos au côté d'autres établissements bancaires. La Banque renforce ainsi sa politique d'investissement responsable en favorisant le dialogue avec les entreprises incluses dans ses fonds de placement et ses mandats de gestion.

L'engagement du dialogue, confié à Ethos, a pour objectif d'encourager les entreprises à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Ethos mène un dialogue continu et constructif avec les 150 plus grandes entreprises suisses cotées et les entreprises du MSCI World, que ce soit par un dialogue direct ou par des campagnes d'engagement collectives.

Le dialogue permet d'améliorer la transparence et les pratiques des sociétés en matière de développement durable afin de réduire les risques de disfonctionnement, garantir leur pérennité sur le long terme et augmenter la valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes.

En 2025, les thèmes prioritaires ont été le changement climatique, la gouvernance, les conditions de travail et les droits humains, ainsi que la nature et la biodiversité. Ethos a aussi conduit des campagnes ciblées sur l'indépendance et la diversité des conseils, la séparation des fonctions de président et de CEO, et la fixation d'objectifs climatiques fondés sur la science.

Exemples d'engagement

Depuis son adhésion à Ethos en juin 2025, la BCJ a soutenu deux initiatives. Elle a également rejoint les démarches d'engagement de dix-sept initiatives récurrentes et initiées avant son adhésion au programme Engagement Services d'Ethos. Les démarches de ces initiatives sont désormais soutenues par la BCJ.

Voici les deux initiatives rejointes par la BCJ entre juin et décembre 2025:

Protection des droits de l'enfant:

Selon l'UNICEF et l'OIT, 140 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans exerceraient une activité économique, et plus d'un sur cinq dans les pays les plus pauvres. Ethos et les membres de l'EEP International ont lancé une campagne d'engagement direct avec huit entreprises de l'industrie minière («Safeguarding Children's Rights») afin de les inciter à reconnaître leur responsabilité et à prendre des mesures concrètes.

Produits chimiques dangereux:

En Suisse, la réglementation sur les PFAS a évolué en septembre 2025, avec l'annonce d'un cadre plus strict, en phase avec l'UE, pour limiter leur présence dans l'eau potable et réduire les risques. En parallèle, une initiative internationale d'investisseurs coordonnée par l'ONG ChemSec, à laquelle participent Ethos et les membres de l'EEP International (plus de 18'000 milliards de dollars d'actifs), demande une transparence accrue sur les revenus liés aux PFAS, des plans de retrait progressif avec échéances claires et le développement d'alternatives plus sûres.

Mesures réalisées en 2025

- Lancement d'un partenariat pour l'engagement actionnarial
- Mise à jour des Swiss Climate Scores pour les fonds BCJ et les mandats de gestion
- Sensibilisation des conseillers aux risques d'écoblanchiment

Axe 4 | Environnement

La BCJ mesure ses émissions carbone selon le Greenhouse Gas Protocol. Elle sensibilise ses collaborateurs aux enjeux climatiques et favorise le dialogue sur le développement durable avec ses parties prenantes. Elle propose des produits et services qui soutiennent la transition énergétique et écologique pour sa clientèle.

Enjeu pertinent: Climat et biodiversité

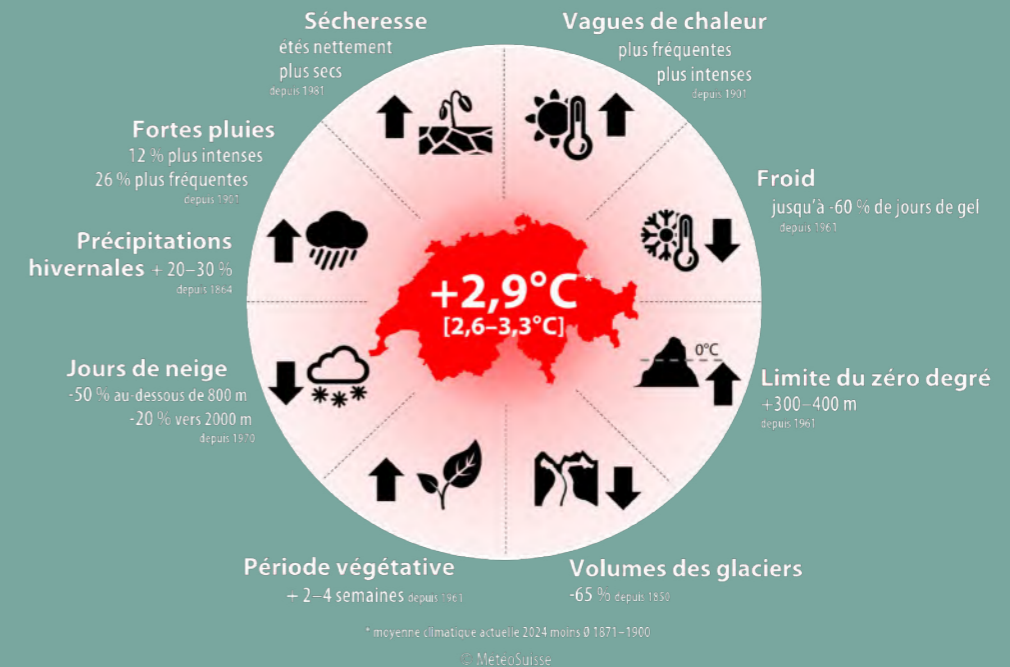
Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre

Les activités d'une banque ont des effets sur le climat. Les effets les plus importants se manifestent indirectement par le biais des produits et services proposés, autrement dit, par les émissions financées: émissions de CO₂ des entreprises financées par les crédits d'une banque, émissions des bâtiments financés avec une hypothèque, émissions causées par des entreprises, des États ou fonds de placement dans lesquels la clientèle investit. L'effet de levier pour générer une influence positive est donc considérablement plus important au niveau des produits et des services qu'au niveau opérationnel.

Concernant la biodiversité, l'impact de la BCJ est de nature principalement indirecte, puisqu'elle s'exerce par le biais de ses portefeuilles de crédits et de placements. La BCJ reconnaît l'importance de cet enjeu. En tant qu'acteur régional, la BCJ s'engage dans le soutien de projets locaux visant à favoriser la biodiversité et à préserver l'espace dans lequel elle opère. Elle souhaite également mettre en place de nouvelles offres liées à la biodiversité pour sa clientèle.

Changement climatique en Suisse et dans le canton du Jura

Les indicateurs montrent que la Suisse est particulièrement touchée par les dérèglements climatiques avec une augmentation des températures de près de 2.9 degrés ces 150 dernières années, soit bien plus que la moyenne mondiale qui a augmenté de 1.3 degré. Les effets sont déjà visibles. On le voit par exemple avec les glaciers alpins qui ont perdu environ 65% de leur volume depuis 1850, l'augmentation des vagues de chaleur, la diminution du nombre de jours de neige et des périodes de froid.



Source : Office fédéral de météorologie et climatologie MétéoSuisse

Dans le canton du Jura, les effets du dérèglement climatique sont déjà clairement visibles. Canicules à répétition et sécheresses estivales ont déjà une influence sur les forêts et les pâturages boisés jurassiens. Les cours d'eau sont aussi régulièrement plus chauds et ont de très faibles débits, ce qui pose des problèmes de survie pour certaines espèces de poissons. La température dans la région augmentera sensiblement en été et en hiver. Les précipitations auront tendance à diminuer en été et à augmenter en hiver dans le canton du Jura, comme dans toute la Suisse. A l'avenir, on prévoit davantage de jours tropicaux, des étés plus secs, des précipitations plus intenses et des hivers moins enneigés.

Approche managériale et ses composantes

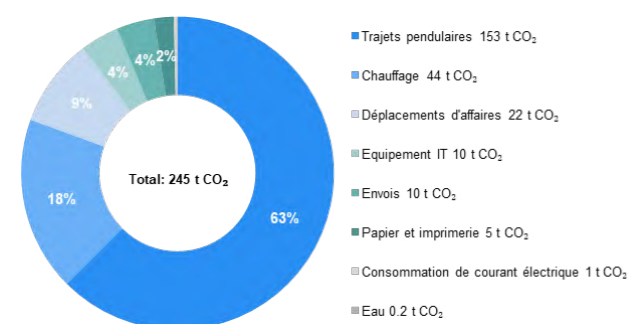
La BCJ s'engage à mesurer et à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et à faire preuve de transparence en publiant les émissions financées pour son portefeuille de crédits et de placements. Elle accompagne les projets de ses clients qui souhaitent limiter leur consommation énergétique, passer aux énergies renouvelables, effectuer une transition vers un modèle plus durable, à travers le conseil et le développement de produits et services. Elle sensibilise ses collaborateurs, la Direction et le Conseil d'administration aux enjeux climatiques et contribue à des projets en faveur de la préservation du climat et de la biodiversité sur son territoire.

La gouvernance de l'empreinte carbone est assurée par le service RSE, qui coordonne l'ensemble du processus de collecte des données. Cette mission mobilise un large éventail de métiers au sein de la Banque. Cette approche transversale et collaborative permet d'ancrer la gestion de l'empreinte carbone au cœur des processus internes de la Banque, en lien étroit avec la stratégie de durabilité et les engagements climatiques.

Bilan CO₂

Un bilan carbone est réalisé chaque année en partenariat avec Swiss Climate SA afin de quantifier les émissions de gaz à effet de serre. Le bilan couvre la BCJ dans son ensemble (100% des collaborateurs) comprenant les scopes 1, 2 et 3 (hors catégorie 3.15). Le label Swiss Climate atteste de la réduction des émissions de l'entreprise ainsi que des efforts et des investissements entrepris dans ce but, en conformité avec la norme ISO 14064-1 et suivant les directives du Greenhouse Gas Protocol. Le bilan est vérifié par le cabinet d'audit externe indépendant Neosys.

Pour 2024¹, le total des émissions de gaz à effet de serre de la BCJ s'élève à 245 tonnes de CO₂-équivalent.



¹Pour des raisons de contraintes liées à la collecte de données, le bilan carbone reporté dans le présent rapport RSE 2025 porte sur l'année 2024.

Bilan gaz à effet de serre (GES)

Scopes 1, 2 et 3

Lors du calcul de l'empreinte carbone, on distingue trois sources d'émission :

Les émissions directes (scope 1) : les émissions directes de GES (gaz à effet de serre) sont des émissions émanant de sources qui appartiennent à l'entreprise ou sont contrôlées par elle, par exemple les émissions liées au chauffage, aux véhicules appartenant à l'entreprise, etc.

Les émissions indirectes (scope 2) : les émissions indirectes de GES (gaz à effet de serre) sont associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée ou achetée.

Autres émissions indirectes (scope 3) : ces émissions couvrent une gamme plus large et incluent les émissions indirectes qui résultent des activités de l'entreprise, mais qui se situent en dehors de son contrôle direct : émissions liées aux trajets des employés vers leur lieu de travail, issues de la production de matériaux importés ou liées aux déplacements d'affaires, émissions liées aux produits et services, à la chaîne d'approvisionnement, etc.

Points clés

- Le total des émissions opérationnelles de la BCJ pour l'année 2024 s'élève à 245 t CO₂, ce qui caractérise une augmentation d'émissions de +8% par rapport à l'année précédente. En revanche, il s'agit d'une baisse de -28% par rapport à l'année de référence 2019.
- Tout comme l'année précédente, les postes les plus émissifs sont, dans l'ordre décroissant, les trajets pendulaires (63% du bilan total; 153 t CO₂), le chauffage (18%; 44 t CO₂) et les déplacements d'affaires (9%; 22 t CO₂). Les catégories équipement IT, envois, papier et imprimerie, électricité et eau comptent pour 10% des émissions totales.
- Les trajets pendulaires représentent l'augmentation la plus significative des émissions (+ 20 t CO₂). Ceci s'explique principalement par l'augmentation du nombre de collaborateurs.

Trajets pendulaires

Avec 153 t CO₂, les trajets pendulaires représentent la source d'émissions la plus importante du bilan CO₂ opérationnel de la banque en 2024, avec 63% des émissions totales.

Les collaborateurs de la BCJ sont invités chaque année à compléter un questionnaire relatif à leurs trajets pendulaires. La voiture (essence ou diesel) reste la catégorie la plus impactante. Pour encourager ses collaborateurs à adopter une mobilité plus douce pour se rendre sur le lieu de travail, le plan de mobilité a été renforcé en 2025. Les collaborateurs de la BCJ bénéficient désormais d'une prise en charge totale de leur abonnement Vagabond JobAbo ou FlexiAbo pour leurs trajets domicile-travail. Ils ont également la possibilité de tester gratuitement les transports publics pendant un mois avant de s'engager sur le long terme. Les collaborateurs bénéficient également d'un rabais jusqu'à CHF 500.00 sur l'achat d'un vélo et d'un rabais supplémentaire de 10% auprès de magasins partenaires. Enfin, ils peuvent se voir octroyer une prime de CHF 1'500.00 à l'achat d'un petit véhicule électrique et d'une prime de déménagement de CHF 1'000.00 en cas de rapprochement de leur lieu de travail (changement de district ou canton). En 2025, un abri à vélo a été installé à la succursale de Saignelégier.

Durant le mois de juin 2025, la BCJ a participé au challenge Bike to work, un moyen de promouvoir la santé en entreprise et la mobilité douce. Pour cette nouvelle édition, vingt collaborateurs répartis en six équipes ont parcouru 2'123 km à vélo pour leurs trajets domicile-travail.

Programme de subventionnement

Subventionnements	Unité	2025
Abonnements de transports publics	nbre	43
Vélos et vélos électriques	nbre	4
Voitures électriques	nbre	3
Prime de déménagement	nbre	2
Montant des subventions versées	CHF	50'524
Bénéficiaires	Nbre	52

Augmentation des émissions de CO₂

+15%

Par rapport à l'année précédente

Part des trajets pendulaires respectueux du climat

28%

Moyenne des trajets pendulaires respectueux du climat en Suisse: 46%

Émissions par ETP

1'017

kg CO₂

Chauffage

Avec 44 t CO₂, le chauffage représente le deuxième poste d'émissions du bilan CO₂ de la banque en 2024, avec 18 % des émissions totales. Les succursales de Porrentruy et de Saignelégier sont raccordées au chauffage à distance au bois provenant de forêts de la région. La succursale de Delémont dispose d'une chaudière à pellets et celle de Moutier d'une pompe à chaleur. La part d'énergie renouvelable est de 62 %. Les bâtiments chauffés au mazout ne sont pas la propriété de la banque et la marge de manœuvre est donc limitée.

La BCJ s'approvisionne en électricité respectueuse de l'environnement, produite en Suisse et 100 % d'origine hydraulique, proposée par son fournisseur SID (Services Industriels de Delémont).

Augmentation des émissions de CO₂

+2%

Par rapport à l'année précédente

Part énergie renouvelable

62%

Moyenne des ménages suisses: 18,4 %

Consommation d'énergie pour le chauffage par unité de surface

102,5

Moyenne des immeubles de bureaux: 136 kWh/m²

Déplacements d'affaires

Avec 22 t CO₂, les déplacements d'affaires représentent le troisième poste le plus émissif cette année, représentant 9 % du bilan total. Cette catégorie a baissé de -14 % comparé à l'exercice 2023 (-4 t CO₂).

Réduction des émissions de CO₂

-14%

Par rapport à l'année précédente

Part des déplacements professionnels respectueux du climat

16%

de la distance parcourue

Emissions par ETP

148

kg CO₂

Détail des émissions de gaz à effet de serre

GRI	Émissions de gaz à effet de serre	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2019 à 2024 (évolution)
305-1	Émissions directes (Scope 1) ¹	tCO ₂ e	19	19	50	65	67	73	-74 %
305-2	Émissions indirectes (Scope 2) ²	tCO ₂ e	11	11	23	24	21	21	-52 %
305-3	Autres émissions indirectes (Scope 3) ³	tCO ₂ e	215	193	235	219	214	214	0 %
	Total émissions (t CO₂e)	tCO ₂ e	245	226	307	308	302	341	-28 %
	ETP	tCO ₂ e	151	139	131	122.55	123	125	21 %
305-4	Émissions total par ETP	tCO ₂ e/ETP	1.6	1.6	2.4	2.5	2.4	2.7	-41 %

¹Tient compte de toutes les émissions de gaz à effet de serre directement causées par l'entreprise et pouvant être contrôlées.

²Tient compte de toutes les émissions de gaz à effet de serre qui sont générées par le fournisseur d'énergie externe pour approvisionner l'entreprise en énergie: à la BCJ, il s'agit des émissions issues de la mise à disposition de la chaleur à distance.

³Tient compte de toutes les émissions de GES causées par l'activité d'une entreprise mais générées ailleurs.

Émissions de gaz à effet de serre selon source	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2019 à 2024 (évolution)
Trajets pendulaires	tCO ₂ e	153	133	166	149	140	170	-10 %
Chauffage	tCO ₂ e	44	43	94	110	112	119	-63 %
Déplacements d'affaires	tCO ₂ e	22	26	21	17	16	20	10 %
Équipement IT	tCO ₂ e	10	15	18	20	21	21	-53 %
Papier et imprimerie	tCO ₂ e	5	5.4	5.3	8.9	9.4	6.8	-26 %
Envois ⁴	tCO ₂ e	10	2.4	2	2.1	2	2	381 %
Consommation de courant électrique	tCO ₂ e	1	0.8	0.9	1.2	1.3	1.3	-49 %

⁴L'augmentation du nombre d'envois est dû à un changement de périmètre en 2024 avec la prise en compte de tous les points de vente. Auparavant, seules les données du siège principal étaient communiquées.

Les unités utilisées sont exprimées en tonnes de CO₂ équivalent (tCO₂e). Le CO₂e regroupe toutes les émissions de gaz à effet de serre à l'instar du CO₂, du méthane (CH₄) ou du protoxyde d'azote (N₂O). Le « e » signifie « équivalent » et indique que tous les gaz sont convertis en équivalent CO₂. Par exemple, une tonne de méthane équivaut à 25 tonnes de CO₂ dans son impact sur le réchauffement climatique.

Consommation d'énergie et des ressources

GRI	Indicateurs	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2019 à 2023 (évolution)
302-1	Consommation d'énergie au sein de la BCJ								(évolution)
	Consommation énergétique totale	kWh	685'659	707'145	855'207	925'171	926'188	964'487	-29%
	Consommation de combustible totale	kWh	121'722	130'972	252'867	287'778	300'225	320'702	
	Consommation de combustible provenant de sources non renouvelables	kWh	63'220	71'230	196'773	284'309	295'037	312'802	
	Ratio de la consommation de combustible provenant de sources non-renouvelables par rapport à la consommation de combustion totale	%	52	54	78	99	98	98	
	· Gaz naturel	kWh	0	0	60'771	146'668	152'579	163'024	
	· Mazout	kWh	63'220	71'230	136'002	137'641	142'458	149'778	
	Consommation de combustible provenant de sources renouvelables	kWh	58'502	59'742	56'094	3'470	5'188	7'900	
	· Pellets	kWh	50'107	50'640	34'343	2'570	3'990	6'760	
	· Pompe à chaleur électrique	kWh	8'395	9'102	21'751	900	1'198	1'140	
	Consommation d'électricité	kWh	260'968	269'474	319'411	336'916	369'745	378'175	
	· Source renouvelable	kWh	260'968	269'474	319'411	336'916	369'745	378'175	
	Consommation de chauffage à distance*	kWh	302'969	306'699	282'929	300'477	256'218	265'610	
	· Source renouvelable	kWh	302'969	306'699	282'929	300'477	256'218	265'610	
	Quote-part d'énergie renouvelable	%	91	90	77	69	68	68	34%
	Ratios de la consommation d'énergie par catégorie par rapport à la consommation énergétique totale								
	Consommation de combustible totale	%	18%	19%	30%	31%	32%	33%	
	Consommation d'électricité	%	38%	38%	37%	36%	40%	39%	
	Consommation de chauffage à distance*	%	44%	43%	33%	32%	28%	28%	
302-2	Consommation d'énergie en dehors de l'organisation								
	Consommation d'énergie totale	kWh	810'226	701'493	733'747	585'184	571'019	697'350	
	Total des déplacements d'affaires		60'628	69'826	64'160	50'388	49'064	73'660	
	· Voitures	kWh	60'628	69'826	64'160	50'388	49'064	73'660	
	· Avion	kWh	-	-	-	-	-	-	
	Total des trajets pendulaires	kWh	749'598	631'667	669'587	534'796	521'955	623'691	
	· Voitures	kWh	539'681	478'571	490'202	474'644	444'681	541'021	
	· Motos	kWh	118	596	1'040	1'763	1'611	1'668	
	· Transports publics	kWh	209'799	152'500	178'345	58'389	75'663	81'001	
	· A pied, vélo	km	21'002	15'171	16'466	19'766	40'822	47'870	

302-3 Intensité énergétique									
	Consommation d'énergie totale au sein de l'organisation par ETP	kWh/ETP	4'556	5'071	6'533	7'549	7'527	7'198	
	Consommation d'énergie totale en dehors de l'organisation par ETP	kWh/ETP	5'384	5'030	5'605	4'775	4'641	5'204	
	Consommation d'énergie totale au sein de l'organisation par ETP	GJ/ETP	16	18	24	27	27	26	
	Consommation d'énergie totale en dehors de l'organisation par ETP	GJ/ETP	19	18	20	17	17	19	
Consommation d'eau									
305-5	Consommation totale d'eau	m3	1'269	1'421					
	Eau potable	%	100	100	100	100	100	100	
Consommation de papier (papier et travaux imprimerie)									
301-1	Consommation de papier totale	kg	5'811	6'019	5'743	9'657	10'211	7'297	-20%
301-2	Quote-part de papier recyclé	kg	5'567	5'203	5'743	9'541	10'149	7'297	
	Quote-part papier fibres fraîches	kg	244	816	0	116	62	0	

*Les ratios sont calculés en divisant la consommation d'énergie totale au sein ou en dehors de l'organisation par le nombre d'ETP de l'année en question. La consommation d'énergie en GJ/ETP est calculée en divisant la consommation d'énergie en kWh par le facteur de conversion de 277.28 kWh/GJ.

Objectif de réduction des émissions propres

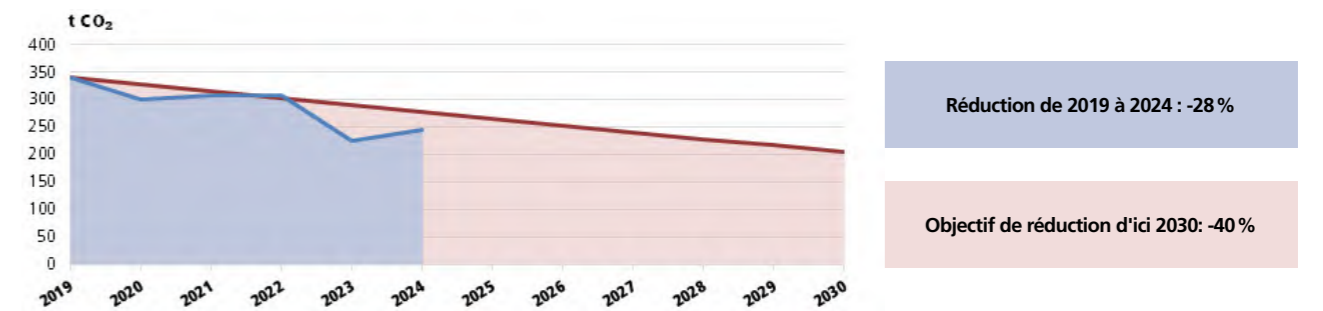
La BCJ s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de -40% d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019 (excl. scope 3.15).

L'illustration ci-dessous permet de visualiser l'objectif de 2030 et les réductions effectives réalisées. Entre 2019 et 2024, la BCJ a ainsi réussi à réduire ses émissions de 28%.

Grâce à une gestion du CO₂ rigoureuse, la BCJ a pour but d'aligner son activité commerciale sur l'Accord de Paris sur le climat et les objectifs climatiques de la Suisse, avec l'objectif final de zéro émission nette d'ici à 2050.

Pour poursuivre l'objectif fixé, l'accent va être porté sur le renforcement du plan mobilité d'entreprise et l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.

Objectif de réduction et évolution des émissions Scope 1-3



Prise en compte des émissions financées

En 2025, la BCJ a évalué pour la deuxième fois les émissions de CO₂ liées aux financements et investissements (scope 3.15) pour l'année de référence 2024 avec Swiss Climate SA.

Par les investissements et les opérations de crédit qui sont inhérents à son activité de banque universelle, la BCJ est responsable d'émissions dites financées. Ces émissions sont par exemple liées aux émissions de CO₂ des entreprises financées par les crédits de la banque, les émissions des bâtiments financés avec une hypothèque ou encore des classes d'actifs dans lesquels la clientèle investit.

Calcul des émissions financées

La BCJ a calculé ses émissions financées (scope 3.15) en prenant les données au 31.12.2024. La réalisation du bilan GES des émissions financées a été effectuée conformément aux principes de comptabilisation du Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol) et aux exigences du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF). PCAF répartit les émissions financées en sept classes d'actifs. Le périmètre défini pour le calcul effectué se limite, pour la BCJ, aux classes d'actifs suivants: immobilier commercial et hypothèques résidentielles, prêts aux entreprises, fonds de placement et mandats de gestion.

Portefeuille de crédits

Prêts hypothécaires

Périmètre

Les segments d'actifs immobiliers sont définis selon la norme PCAF par:

L'immobilier résidentiel: Cette catégorie comprend les hypothèques inscrites au bilan à des fins spécifiques de consommation, c'est-à-dire pour l'acquisition et le refinancement d'immeubles résidentiels, y compris les maisons individuelles et les immeubles collectifs comptant peu d'unités d'habitation.

L'immobilier commercial: Cette catégorie comprend les hypothèques inscrites au bilan à des fins commerciales spécifiques, à savoir l'achat et le refinancement de biens immobiliers commerciaux et les investissements inscrits au bilan dans des biens immobiliers commerciaux, lorsque l'institution financière n'a pas de contrôle opérationnel sur le bien immobilier.

Exemples: commerce de détail, hôtellerie, industrie, ou grand immeuble d'habitation. Dans tous les cas, le propriétaire utilise le bien immobilier pour exercer des activités génératrices de revenus.

Taux de couverture

Le taux de couverture est calculé comme le rapport entre le nombre d'hypothèques avec des données complètes et le nombre total d'hypothèques.

Les résultats montrent globalement une bonne couverture du portefeuille hypothécaire:

- 90%, équivalant à 2.9 milliards de CHF du portefeuille hypothécaire pris en compte dans le calcul, soit une amélioration de +5 points de pourcentage par rapport à l'année 2023.

Impact du portefeuille hypothécaire de la BCJ sur le climat

Les résultats sont rapportés dans deux unités de mesure recommandées par la Science Based Target Initiative selon la méthode de calcul «Sector Decarbonization Approach» et correspondent aux unités de mesure utilisées pour les objectifs de réduction dans le secteur du bâtiment. Elles correspondent également à l'unité de mesure recommandée par la FINMA et sont utilisées par les acteurs du marché financier pour rendre compte de l'empreinte carbone de leurs portefeuilles hypothécaires. Les deux indicateurs sont:

- Intensité des émissions en kg CO₂e/m²/an.
- Émissions financées en t CO₂e/million CHF/an.

En outre, la quantité absolue d'émissions est indiquée en t CO₂e.

En concordance avec la méthodologie PCAF, les émissions de portée 3 (énergie grise liée à la construction des bâtiments) ne sont pas calculées pour les hypothèques en raison d'une mauvaise qualité des données disponibles sur le marché.

Émissions des immeubles d'habitation et des autres immeubles

Hypothèques	Unité	2024	2023
Immeubles d'habitation			
Intensité par surface	kg CO ₂ e/m ²	31.8	32.4
Intensité par investissement	t CO ₂ e/mio CHF	18.1	18.5
Émissions en valeur absolue	t CO ₂ e	38'720	29'676
Autres immeubles			
Intensité par surface	kg CO ₂ e/m ²	29.5	29.3
Intensité par investissement	t CO ₂ e/mio CHF	18.5	23.6
Émissions en valeur absolue	t CO ₂ e	13'976	11'681
Couverture	en %	90%	85%
Score PCAF	Echelle de 1-5	4	4-5

¹ Indique le niveau de qualité des données.

Échelle 1-5 (1 = meilleure qualité).

Interprétation des résultats et limites méthodologiques

Le volume de prêts hypothécaires accordés à la clientèle a augmenté en 2024, ce qui se traduit par une hausse des émissions financées en valeur absolue. En revanche, l'intensité des émissions (kgCO₂e/m²/an) reste globalement stable.

L'évaluation des émissions financées liées au portefeuille hypothécaire demeure associée à un certain degré d'incertitude, en raison des limites méthodologiques et des données disponibles :

- **Données du RegBL (Registre des bâtiments et logements):** Les calculs sont basés sur des données à l'échelle des bâtiments issues du RegBL. Ces données peuvent être incomplètes ou non actualisées selon les communes, notamment en ce qui concerne les systèmes de chauffage et de production d'eau chaude. Afin d'améliorer la fiabilité des informations, une enquête a été lancée en février 2025 dans le cadre du Plan Climat Jura, avec le soutien de la BCJ, auprès des propriétaires immobiliers.
- **Hypothèses conservatrices:** Pour environ 15 % des biens du portefeuille, l'information relative au type de chauffage n'était pas disponible. Une hypothèse prudente de chauffage au mazout a été retenue.
- **Indicateur d'intensité (tCO₂e / million CHF investi):** Cet indicateur est fortement influencé par les prix de l'immobilier, utilisés comme dénominateur. Dans le canton du Jura, où les biens immobiliers sont en moyenne moins chers que dans d'autres cantons suisses, cela entraîne mécaniquement une intensité d'émissions plus élevée, indépendamment de la performance énergétique réelle des bâtiments.

En raison de ces limites de données et des hypothèses retenues, les émissions financées présentées sont considérées comme conservatrices d'un point de vue méthodologique.

La BCJ poursuit ses efforts pour améliorer la qualité des données et affiner le suivi des émissions financées. En parallèle, elle souhaite renforcer son offre et ses actions de sensibilisation afin d'accompagner sa clientèle dans la rénovation énergétique.

Prêts aux entreprises

La BCJ est tributaire des informations disponibles sur les entreprises et leurs activités qui sont souvent limitées, ces structures ne disposant pas nécessairement de rapports détaillés sur leur empreinte carbone. Pour cette raison, la BCJ ne publie pas de résultats cette année. Elle poursuivra ses efforts pour améliorer la collecte des données.

Proportion de crédits octroyés à des entreprises des secteurs à forte intensité carbone

Secteurs à forte intensité de carbone	2024	2023
Agriculture (01-03)	6%	4%
Aluminium (0729, 2442, 2453, 2732)	1%	1%
Ciment (2059, 2320, 2351, 2352, 2361, 2363, 2364, 2365, 2369, 4673)	0%	0%
Charbon (cf. Pétrole et gaz)	0%	0%
Fer et acier (0710, 24, 25, 4672, 4752)	7%	5%
Pétrole et gaz (05-09, 19, 20, 4730, 4671)	0%	0%
Production d'énergie (3511)	0%	9%
Transport (49, 50, 51, 53)	1%	1%
Total secteurs à forte intensité carbone	15%	20%

La classification des secteurs s'est faite sur la base des codes NOGA selon les détails communiqués dans le tableau.

Une analyse plus approfondie des types de crédits présents dans le portefeuille de la BCJ de l'année 2024 a permis d'identifier deux crédits relevant du domaine des énergies renouvelables, pour lesquels l'utilisation des fonds est connue. Ceux-ci ont été reclassés dans la catégorie PCAF "Financement de projets". Cette catégorie étant actuellement exclue du calcul des émissions financées de la BCJ, ces crédits ne sont pas pris en compte en 2024. En 2023, ils étaient encore catégorisés sous "Production d'énergie". Ainsi, cette catégorie indique 0 % en 2024, alors qu'elle correspondait à 9 % du portefeuille BCJ investi dans des secteurs à forte intensité carbone en 2023.

Avoirs sous gestion

Périmètre

Les portefeuilles inclus dans l'analyse des émissions financées sont les suivants:

- Fonds BCJ « maison »
- Mandats de gestion

Couverture

Le volume d'investissements pour 2024 dans ces catégories se monte à 430 millions dont 311 millions d'actifs ont été analysés, soit un taux de couverture de 72%. Pour les 28% restants, cela provient en majorité de produits alternatifs tels que l'or ou l'immobilier qui ne sont pas couverts par notre fournisseur de données externes MSCI.

Qualité des données

Les données d'émissions proviennent de la base de données du fournisseur externe MSCI pour les scopes 1,2,3. MSCI utilise autant que possible les données publiées par les entreprises (p.ex. via CDP). Si cela n'est pas possible, MSCI utilise des données estimées. La qualité des données des facteurs d'émission fournis par MSCI dépend de la qualité avec laquelle les entreprises calculent et déclarent leurs propres émissions de CO₂.

En 2024, le score PCAF se situe entre 3-4. Cela s'explique par le fait que la qualité des données est en moyenne moins bonne pour les fonds que pour les titres individuels.

Interprétation des résultats

Le volume investi a augmenté en 2024, ce qui s'est traduit par une hausse des émissions financées en valeur absolue. Par ailleurs, l'amélioration de la couverture et de la qualité des données, notamment sur le scope 3 dans la base MSCI, a contribué à une estimation plus complète des émissions financées.

En parallèle, le WACI (tCO₂e/mio CHF de chiffre d'affaires), qui mesure l'intensité carbone moyenne des portefeuilles, est en baisse. Cette évolution traduit une amélioration du profil carbone des investissements, malgré l'augmentation du volume investi et des émissions totales.

Catégories	Indicateur	2024	2023
Mandats de gestion	Émissions financées scopes 1+2 (t CO ₂ e)	7'084	5'221
	Émissions financées scope 3 (t CO ₂ e)	58'541	40'360
	Total	65'625	45'581
Fonds d'allocation d'actifs	Émissions financées scopes 1+2 (t CO ₂ e)	1'339	848
	Émissions financées scope 3 (t CO ₂ e)	11'048	6'794
	Total	12'387	7'642
Mandats de gestion et fonds d'allocation d'actifs	Émissions financées totales¹ (scopes 1+2+3) en tonnes CO₂e	78'012	53'223
Mandats de gestion	Weighted Average Carbon Intensity ² (WACI) (t CO ₂ e/Mio CHF chiffre d'affaires)	665	890.74
	Weighted Footprint ³ (EVIC) en tonnes CO ₂ /Mio CHF	213	241.11
Fonds d'allocation d'actifs	Weighted Average Carbon Intensity (WACI) (t CO ₂ e/Mio CHF chiffre d'affaires)	677	999.08
	Weighted Footprint (EVIC) en tonnes CO ₂ /Mio CHF	206	228.53
Couverture	en %	72%	76%
Score PCAF	Echelle de 1-5	3-4	4

¹ L'indicateur «Émissions financées totales (scopes 1, 2 et 3)» représente les émissions totales que la BCJ a financé en 2024 avec ses investissements.

Il s'agit d'un total de 78'012 t CO₂ pour les scopes 1, 2 et 3.

² L'indicateur «Weighted Average Carbon Intensity (WACI) (Sales)» exprime l'exposition du portefeuille aux entreprises à forte intensité de carbone, exprimée en tonnes de CO₂ / Mio CHF de chiffre d'affaires.

³ L'indicateur «Weighted Footprint (EVIC)» reflète les émissions totales de CO₂ pour un portefeuille d'investissement normalisé à sa valeur de marché, exprimées en t CO₂ / Mio CHF investis.

Impact des investissements de la clientèle de la BCJ sur le climat

Plan de transition

Dans le cadre de son engagement pour la réduction des émissions de CO₂, la Banque s'est fixé l'objectif de réduire de 40% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 sur la partie opérationnelle. Le second axe porte sur les émissions financées. Cela représente un véritable défi pour les prochaines années. La Banque a déjà mis en place de nombreuses mesures via le développement de son offre de produits et services et a pour objectif de structurer un plan de transition dans le cadre de sa nouvelle stratégie. Cette démarche se veut progressive et structurée en plusieurs étapes, avec la mise en place d'indicateurs de suivi permettant de piloter les progrès de manière structurée.

Biodiversité

Engagement en faveur de la forêt jurassienne

La biodiversité en Suisse est sous pression. Les mesures de promotion produisent des effets localement, mais la biodiversité ne cesse de décliner. Un tiers de toutes les espèces et la moitié des types de milieux naturels en Suisse sont menacés. Les succès ponctuels ne parviennent pas à compenser les pertes, dues essentiellement au manque de surface, à l'imperméabilisation, au morcellement, à l'utilisation intensive des sols ainsi qu'aux apports de pesticides et d'azote.

Dans le canton du Jura, la forêt est également impactée par le changement climatique et les phénomènes extrêmes. Ces dernières années, la sécheresse, la canicule, les tempêtes, les gels tardifs ont affaibli les arbres, les rendant plus vulnérables aux maladies et aux insectes ravageurs.

En tant qu'acteur régional, la BCJ estime qu'il est de son devoir de mener et de soutenir des activités visant à favoriser la biodiversité et de préserver l'espace dans lequel elle opère.

Ainsi, elle s'engage depuis 2021 en faveur de la forêt jurassienne, qui recouvre près de 46% du territoire. La BCJ a mis en place un partenariat avec DB Forêt et Jardin qui se charge des plantations qui sont effectuées principalement dans des zones de monocultures d'épicéas sinistrées par le bostryche et de hêtres touchés par le sec.

Pour répondre au changement climatique, favoriser une grande diversité et rendre les peuplements plus résilients, différentes essences sont privilégiées: mélèze, érable plane, noyer, chêne rouvre, chêne pédonculé, sorbier des oiseleurs, merisier, cormier, tilleul à grandes et petites feuilles, alisier torminal, érable à feuilles d'obier, etc. A ce jour, 5'000 arbres ont été plantés dans le canton du Jura sur les communes de Bressaucourt, Cornol, Courgenay, Villars-sur-Fontenais, Fontenais, les Genevez, Saint-Brais, Montfaucon, Bassecourt et Saulcy.

Fin novembre, le service RSE de la BCJ a visité quelques plantations réalisées et les nouveaux lieux de plantation en compagnie de Maude Ehrbar, collaboratrice scientifique à l'Office de l'Environnement. Nous avons pu constater que les plantations se portent à merveille.

Comme le rappelle Maude Ehrbar: « Ces dernières années, de nombreux projets de plantation d'arbres ont vu le jour à travers le monde. Toutefois, plusieurs aspects y sont souvent problématiques. D'une part, le choix des essences: la diversité d'espèces est souvent trop limitée. D'autre part, planter ne suffit pas; il est indispensable d'assurer un suivi des jeunes arbres, qui subissent la concurrence de la ronce ou d'autres essences. Pour leur donner une réelle chance d'atteindre l'âge adulte, un accompagnement est généralement nécessaire. En tenant compte de ces éléments essentiels, le projet de la BCJ se distingue clairement de beaucoup d'autres initiatives similaires. Il est essentiel de garder à l'esprit que dans la majorité des cas, la régénération forestière devrait privilégier le rajeunissement naturel plutôt que la plantation. Toutefois, comme expliqué, certaines situations nécessitent la plantation. Dans ces cas, il est important de procéder avec rigueur: assurer le suivi des jeunes arbres et introduire, au sein du massif, une grande diversité d'essences adaptées à l'avenir, comme le prévoit le projet. »

La BCJ s'engage également par son soutien financier au suivi des plantations sur une durée de 5 ans. Cela permet d'assurer des soins réguliers aux jeunes pousses et d'assurer leur bon développement. A ce jour, CHF 150'000.- ont été investis dans ce projet.

Mesures réalisées en 2025

- Renforcement du plan mobilité d'entreprise
- Etablissement d'un bilan carbone sur les scopes 1, 2 et 3 (hors émissions financées) et poursuite de l'objectif de réduction de -40% de nos émissions de gaz à effet de serre sur ce périmètre d'ici 2030.
- Calcul des émissions financées selon la méthodologie PCAF
- Poursuite de notre engagement en faveur de la forêt jurassienne en partenariat avec DB Forêt et Jardin



Axe 5 | Engagement régional et sociétal

La BCJ crée de la valeur ajoutée à différents niveaux pour sa région, son économie et sa population. Elle le fait de la manière suivante :

- Par le versement des dividendes et les impôts qui profitent aux collectivités locales
- En s'engageant en faveur des entreprises locales et en préservant ainsi les emplois dans la région. La BCJ collabore, autant que possible, avec des fournisseurs dans son propre rayon d'activités
- En tant qu'employeur et établissement financier ancré localement, elle a des répercussions positives sur l'économie régionale
- A travers son soutien au sport, à la culture et au monde associatif

Approche managériale et ses composantes

La BCJ vise la stabilité financière. Le mandat de prestations de la BCJ stipule que la banque a pour but de contribuer au développement économique, social et durable de son canton. Elle exerce sa responsabilité sociale d'entreprise en agissant dans l'intérêt de ses clients et en gérant les risques avec prudence tout en visant la réussite économique sur le long terme. C'est sur cette base et dans le respect des principes d'éthique commerciale qu'elle apporte sa contribution à l'économie jurassienne.

Chiffres clés

Pour l'exercice 2025, la BCJ a réalisé un résultat opérationnel de CHF 28.6 millions, en baisse de CHF 3.2 millions, en recul de 9,9% par rapport à l'année précédente. Ce résultat a permis à la banque de renforcer sa solidité financière en attribuant un montant substantiel de CHF 11.5 millions aux réserves pour risques bancaires généraux.

Enjeu pertinent: Performance économique

Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre

Toute la région bénéficie du succès commercial de la BCJ. Elle joue un rôle de premier plan dans le soutien à l'économie locale, tant pour les particuliers, les entreprises, les indépendants que les collectivités locales. L'écosystème local profite directement et indirectement des salaires versés, des dépenses envers les fournisseurs qu'elle choisit dans son propre rayon d'activité et des impôts versés.

En 2025, la Banque a distribué à ses actionnaires CHF 6.15 millions. Les versements au Canton et aux Communes se sont élevés à CHF 8.1 millions représentant un versement par habitant de CHF 109. Ces chiffres illustrent la capacité de la banque à créer de la valeur pour le développement économique du canton du Jura. Les fonds propres atteignent CHF 334.6 millions (après distribution du dividende), en hausse de 17.7 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette dotation supplémentaire a permis d'augmenter le ratio de fonds propres CET1 à 17,5%, un niveau largement supérieur aux exigences réglementaires minimales. La valeur économique directe générée par la Banque en 2025 s'est élevée à CHF 70.3 millions en augmentation de 0.7% par rapport à l'année 2024, dont 49.9 millions ont été reversés.

Bilan (en millions de CHF)	2025	2024	2023	2022	2021
Total du bilan	4'521	4'387	4'287	4'265	4'143
Avances à la clientèle (après compensation corrections de valeur)	3'592	3'456	3'313	3'184	3'029
Dépôts de la clientèle (y compris obligations de caisse)	2'743	2'652	2'564	2'439	2'397
Fonds propres (après répartition)	334.6	316.9	297.7	278.7	267.1
Résultats (en millions de CHF)	2025	2024	2023	2022	2021
Résultat opérationnel	28.6	31.7	31.2	20.5	18.4
Bénéfice	12.3	13.5	13.2	10.2	9.7

Contribution de la banque

GRI 201-1	Valeur économique directe générée et distribuée (en milliers de francs)	2025	2024	2023	2022	2021
	Valeur économique directe générée	70'319	69'831	67'970	52'019	49'156
	Distribution de la valeur économique générée	49'943	47'989	46'820	38'556	36'324
	Charges de personnel	22'399	20'160	20'698	17'516	16'462
	· Autres charges d'exploitation	16'175	15'344	13'794	11'999	11'401
	· Dividendes aux actionnaires, dont:	6'150	6'750	6'750	5'250	4'800
	· Dividendes au canton	3'423	3'757	3'757	2'922	2'672
	· Dividendes collectivités publiques (y.c. paroisses)	97	105	105	82	75
	· Dividendes privés et institutionnels	2'630	2'888	2'888	2'246	2'053
	Impôts, dont:	5'219	5'735	5'578	3'791	3'661
	· Canton du Jura	1'639	1'761	1'728	1'227	1'239
	· Canton de Berne	284	351	299	163	166
	· Communes	1'179	1'267	1'243	883	889
	· Paroisses	131	142	140	99	100
	· Confédération	1'986	2'214	2'169	1'419	1'267
	Valeur économique mise en réserve, dont	20'376	21'842	21'150	13'463	12'832
	· Attribution à la réserve pour risques bancaires généraux	11'500	12'500	12'500	6'700	5'200
	· Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	6'150	6'500	6'500	5'000	5'000
	Versement au canton et aux communes	8'108	8'548	8'378	6'537	6'290

GRI 203-2	Impacts économiques indirects significatifs (en millions de CHF)	2025	2024	2023	2022	2021
	Volume de crédits aux entreprises jurassiennes*	937'987	890'897	840'759	808'566	797'034
	Volume de crédits aux collectivités publiques (canton du Jura)	124'693	128'134	138'831	139'387	126'360

*y compris sociétés immobilières

Enjeu pertinent: Création de valeur régionale

Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre

En tant qu'établissement bancaire de proximité, la BCJ occupe une place essentielle dans l'économie jurassienne. Son rôle dépasse largement la simple activité financière : la Banque agit comme un catalyseur du développement régional, en soutenant durablement un large réseau d'entreprises, d'associations et d'organisations actives dans les domaines économiques, sociaux, culturels, environnementaux et sportifs.

Cet engagement se traduit par des soutiens financiers, logistiques et relationnels qui contribuent directement à la vitalité du tissu local. En encourageant les initiatives régionales, la BCJ renforce l'attractivité du canton, stimule l'activité économique et favorise la cohésion sociale.

Chaque année, la Banque met par ailleurs en œuvre une action citoyenne dans le domaine social ou environnemental, mobilisant ses collaboratrices et collaborateurs autour de projets concrets. Elle soutient également un programme dédié à la promotion de la biodiversité dans les écoles jurassiennes.

L'ensemble de ces actions couvre le périmètre cantonal et reflète l'engagement profond de la BCJ envers son territoire.

Approche managériale et ses composantes

La satisfaction des partenaires est essentielle pour consolider l'image de proximité et d'attachement à la Banque. La BCJ privilégie des partenariats fondés sur la proximité, le respect et la confiance. Le dialogue régulier avec les parties prenantes, ainsi que la sensibilisation aux enjeux de durabilité, constituent des axes structurants de sa démarche responsable. Ces éléments guideront également les évolutions de ses actions dans les années à venir.

Sponsoring

La BCJ compte parmi les principaux sponsors du canton du Jura. Elle soutient une grande diversité de projets, de manifestations et d'organisations qui contribuent au dynamisme économique, culturel, social et sportif de la région. La BCJ privilégie des collaborations durables, permettant un impact positif dans le temps.

En 2025, plus de 45% du budget marketing a été consacré au soutien et aux mesures d'accompagnement liées aux projets de sponsoring, confirmant l'importance stratégique de ce levier pour la Banque.

Club BCJ

Le Club BCJ permet aux clients détenteurs d'une carte BCJ d'accéder à une palette d'offres et de rabais intéressants dans le domaine du sport, de la culture et des loisirs, sur simple présentation de leur carte. Les activités proposées sont concentrées exclusivement sur le canton du Jura. Ce partenariat permet d'offrir de la visibilité à nos partenaires et de faire rayonner l'offre de qualité de notre territoire.



Fournisseurs

La BCJ s'efforce de mettre en place des chaînes d'approvisionnement locales ou régionales. L'essentiel des achats qui n'est pas redistribué au niveau cantonal vient des dépenses liées aux prestataires de services bancaires spécifiques tels que Swisscom et Finnova.

GRI 204-1	Part des dépenses effectuées auprès de fournisseurs locaux	Unité	2025	2024	2023	2022
	Part des dépenses consacrée aux prestataires en Suisse	%	99	99	99	99
	dont des dépenses (hors charges de personnel) consacrées aux prestataires dans le canton du Jura	%	19	24	27	26
	Nombre de fournisseurs domiciliés en Suisse	nombre	771	766	799	752
	dont fournisseurs locaux (JU)	nombre	456	489	506	448

Jardins vivants à l'école

La BCJ a lancé en décembre 2025 le projet « Jardins vivants à l'école » en partenariat avec l'Office de l'environnement, le Service de l'enseignement et l'association J'aime ma Planète.

Cette initiative allie aménagements écologiques et démarche pédagogique, afin de promouvoir la biodiversité autour des établissements scolaires jurassiens. Le partenariat conclu avec la BCJ permet de soutenir financièrement les aménagements autour des écoles : prairies fleuries, haies, arbres hautes-tiges, potagers, mares à batraciens, et autres espaces favorables à la faune et à la flore locales. La BCJ apporte un soutien financier à hauteur de 180'000 francs sur 3 ans dans l'opération. En 2026, quatre projets seront sélectionnés et cofinancés à hauteur maximale de 30'000 francs, grâce à une répartition entre la BCJ, l'Office de l'environnement et les communes concernées.

Au-delà des aménagements concrets, « Jardins vivants à l'école » s'inscrit dans une démarche éducative et participative. Les élèves seront associés à chaque étape, de la conception à la mise en œuvre, et bénéficieront d'un accompagnement pédagogique assuré par le Service de l'enseignement et le programme Eco-Schools de l'association « J'aime ma Planète ». Cette approche vise à renforcer la compréhension des enjeux liés à la biodiversité, à encourager la découverte de la nature par l'expérience et à sensibiliser dès le plus jeune âge.

Grâce à ce partenariat novateur et à ce projet à la fois pédagogique et environnemental, l'Etat jurassien et la BCJ apportent ainsi une contribution concrète à la promotion de la biodiversité dont l'érosion et le recul se poursuivent de manière préoccupante.

Action citoyenne

La BCJ s'engage depuis 2010 en faveur de projets jurassiens dans le domaine social ou environnemental à travers la mise en place d'une action citoyenne.

En 2025, un projet a été mené à Moutier en partenariat avec le Service de la jeunesse et des actions communautaires (SeJAC) et en collaboration avec l'association InTerreAction, la Croix-Rouge et l'Ecole à journée continue (EJC). Plus de 70 personnes, collaborateurs de la BCJ, familles et retraités se sont réunis pour construire douze jardins surélevés sur palettes.

Ces jardins ont ensuite été disposés aux alentours de la Maison Prévôtoise et sur la place du collège. En plus de leur fonction écologique, ils soutiennent des actions pédagogiques/éducatives, notamment axés sur l'alimentation durable. L'EJC utilisera deux jardins pour impliquer les enfants dans leur gestion. A Sous-Raimeux, les jardins serviront de point de rencontre extérieur pour les bénéficiaires de la Croix-Rouge. Ce projet s'inscrit en lien avec les objectifs de développement durable, permet une coopération entre plusieurs acteurs et répond à une problématique de manque d'infrastructure de la place du collège de la Poste. Son point fort est également de permettre des lieux de rencontre intergénérationnels. Pendant ce temps, les enfants ont réalisé une fresque sur le thème de la biodiversité.

Finance mission

FinanceMission

La BCJ et l'ensemble des Banques Cantonales s'engagent en faveur de l'éducation générale financière des jeunes en Suisse. Les 24 Banques Cantonales ont fondé l'Association en collaboration avec les Associations faitières d'enseignants de Suisse alémanique (LCH) et de Suisse romande (SER), dans le but de promouvoir la compétence financière et de lutter efficacement contre l'endettement des jeunes. FinanceMission a pour objectif de sensibiliser les jeunes à une utilisation responsable de l'argent et de développer leurs compétences en matière de finances. Pour ce faire, l'association met à disposition une offre basée sur les programmes scolaires, ludique et instructive, destinée à un enseignement en classe.

En savoir plus sur le site internet financemission.ch

jeuneset budget.ch

Le magazine en ligne jeunesetbudget.ch aborde les questions relatives aux enfants et aux adolescents vis-à-vis de l'argent. Il permet aux parents de trouver des informations, des conseils et des astuces sur des thématiques telles que l'argent de poche, les cadeaux en espèces, le budget, la dette, etc. La BCJ soutient ces projets qui contribuent à la promotion de l'éducation financière auprès des jeunes et qui constituent les bases d'une gestion consciente et maîtrisée de l'argent par les jeunes.

Actions citoyennes réalisées depuis 2010

Année	Travaux menés	Bénéficiaire
2010	Lutte contre l'impatiante glanduleuse aux étangs de Bonfol	Office de l'environnement
2011	Rénovation de la Ferme de la Combe-es-Monin à Saulcy	Association des Parents et Amis de la Fondation Père
2012	Nettoyage et travaux à la réserve naturelle de l'étang de la Gruère	Centre Nature les Cerlatez
2013	Achalandage et décoration des espaces de vente du Marché de Montcroix à Delémont	Caritas Jura
2014	Nettoyage des routes et berges du Doubs à Goumois	Parc Naturel Régional du Doubs
2015	Action en faveur de la sauvegarde du lièvre brun (entretien et plantations de haies)	Office de l'environnement
2016	Action « Sauvons le Doubs » (nettoyage des rives et du cours d'eau)	Maison du Tourisme – Office de l'environnement
2017	Aménagement de chemins de randonnée à Vermes	Association JuraRando
2018	Sensibilisation et formation à la réanimation cardiaque et à l'utilisation d'un défibrillateur et ateliers en relation avec la prévention cardio-vasculaire	Fondation RéaJura Coeur
2019	Réalisation de 120 tableaux de vie pour les résidents du Home la Promenade à Delémont	Résidence la Promenade Delémont
2020	Pas d'action pour cause de pandémie	
2021	Mise en terre de 265 plants dans une forêt sinistrée par le bostryche à Bressaucourt avec DB Forêt et Jardin Sàrl	Commune de Bressaucourt
2022	Confection d'un set vitaminé et du terroir pour les bénéficiaires de la Fondation	Fondation Aide et Soins à Domicile Jura
2023	Création d'espaces favorables à la biodiversité, plantation et financement d'une haie indigène de 1'000 arbustes	Fondation Rurale Interjurassienne et Ville de Delémont
2024	Réalisation d'une ripisylve de 650m le long de l'Allaine et d'une haie de 70m à travers champs	Office de l'environnement et Ferme du Bonheur
2025	Réalisation de 12 jardins surélevés sur palettes pour soutenir des actions pédagogiques	Service de la jeunesse et des actions communautaires

Mesures réalisées en 2025

- Lancement du projet « Jardins vivants à l'école »
- Organisation d'une action citoyenne
- Soutien à 377 associations et événements

Index du contenu de la norme GRI

Déclaration d'utilisation:

La BCJ a communiqué les informations citées dans cet index pour la période du 01.01.2025 au 31.12.2025 en s'appuyant sur les normes GRI.

GRI 1 utilisée

GRI 1 Fondation 2021

Norme GRI		Renvois, commentaires explicatifs et omissions
Informations générales (GRI 2)		
L'organisation et ses pratiques de reporting		
2-1	Détails de l'organisation	RSE25, p.10, RG25
2-2	Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	RSE25, p.8
2-3	Période, fréquence et point de contact du reporting	RSE25, p.8
2-4	Reformulations d'informations	Aucune
2-5	Assurance externe	Deloitte SA a fourni une assurance limitée sur une série d'indicateurs publiés dans le rapport RSE de la BCJ. Le bilan carbone a été contrôlé et validé par la société Neosys. Le label Fair-ON-Pay Advanced a été contrôlé et validé par la Société Générale de Surveillance SA (SGS).
Activités et travailleurs		
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	RSE25, p.10, p.19
2-7	Employés	RSE25, p.43
2-8	Travailleurs qui ne sont pas employés	Toutes les données proviennent du système de gestion du personnel de la BCJ commun à l'ensemble de la Banque.
Gouvernance		
2-9	Structure et composition de la gouvernance	RSE25, p. 16, p. 32, RG25 pp. 26-31, p. 44
2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	RSE25, p. 32, RG25, p. 33
2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	RG25, p. 27
2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	RSE25, p. 15, p. 26, RG25, p. 44
2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	RSE25, p. 15, p. 26, RG25 p. 44
2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	RSE25, p. 16
2-15	Conflits d'intérêts	RSE25, p.32, p. 34
2-16	Communication des préoccupations majeures	RSE25, p. 33, p. 38
2-17	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	RSE25, p. 16, p. 26
2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	Le Conseil d'administration réalise chaque année une auto-évaluation portant sur ses domaines de compétence. Cette démarche lui permet d'apprécier la qualité de son fonctionnement ainsi que celle de ses comités. L'auto-évaluation a pour objectif de renforcer l'efficacité du Conseil d'administration et d'optimiser sa collaboration avec la Direction générale. Elle est menée conformément aux exigences réglementaires en vigueur. La performance du Conseil d'administration n'est pas évaluée en prenant en compte des critères spécifiques liés au développement durable.
2-19	Politiques de rémunération	RSE25, p.32, p.50, RG25, p. 47
2-20	Processus de détermination de la rémunération	RSE25, pp. 50-51
2-21	Ratio de rémunération totale annuelle	RSE25, p. 51
Stratégie, politiques et pratiques		
2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	RSE25, pp. 14-15

2-23	Engagements politiques	RSE25, p. 32
2-24	Intégration des engagements politiques	Aucun engagement politique n'est pris par la BCJ.
2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs	RSE25, p.33, p.38
2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	RSE 25, p.33, p.38
2-27	Conformité aux législations et aux réglementations	Il n'y a aucun cas identifié par la BCJ en 2025
2-28	Adhésions à des associations	RSE25, p. 17, p. 19
Engagement des parties prenantes		
2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	RSE25, p. 20, p. 37-38
2-30	Négociations collectives	RSE25, p. 44

RSE25: Rapport de responsabilité sociale d'entreprise 2025 / RG25: Rapport de gestion 2025.

Index du contenu de la norme GRI

Norme GRI		Renvois, commentaires explicatifs et omissions
Thèmes pertinents (GRI 3)		
3-1	Processus pour déterminer les thèmes pertinents	RSE25, pp.23-26
3-2	Liste des thèmes pertinents	RSE25, p. 25
Axe d'engagement « Gouvernance »		
Enjeu pertinent: Ethique et gouvernance		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE25, pp. 31-36
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	RSE25, pp. 35-36
205-1	Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	RSE25, p. 34
205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	RSE25, p. 34
205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	RSE25, p. 34
Enjeu pertinent: Dialogue, implication et transparence avec les parties prenantes		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE25, p.20, pp. 37-38
Enjeu pertinent: Protection des données et sécurité IT		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE25, pp. 40-41
418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	RSE25, p. 40 Sont considérées comme fondées les réclamations formelles de clients portant sur des cas significatifs et avérés de non-conformité (cf. définition GRI 2-27) aux obligations de maintien de la confidentialité de leurs données par la banque lorsque lesdits clients peuvent être identifiés par des tiers non autorisés. La BCJ considère comme incident majeur les fuites, vols ou pertes de données clients qui nécessitent une annonce au Préposé fédéral à la protection des données et/ou à la FINMA selon la circulaire FINMA 2023/1 "Risques et résilience opérationnels" et/ou à l'OFSC. Les demandes d'accès en vertu de l'art. 25 LPD sont considérées dans tous les cas comme justifiées sauf dans les cas prévus à l'art. 26 LPD.
Axe d'engagement « Employeur responsable »		
Enjeu pertinent: Formation et développement des compétences		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE25, pp. 45-47
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	RSE25, p. 47 Le terme « Formation » prend en compte tous types de formation et d'enseignements professionnels. Il n'inclut toutefois pas l'encadrement à la place de travail. Les catégories professionnelles présentées pour cet indicateur sont les suivantes: cadres: personnes ayant un titre de fondé de pouvoir, mandataire commercial, membre de direction, directeur général et réviseur / non-cadres: personnes sans titre. Les apprenants (apprentis et stagiaires) sont exclus de cette catégorie. Les calculs sont effectués en fonction du nombre d'employés (et non en équivalent plein temps) au 31 décembre de l'exercice de référence.
404-3	Pourcentage des employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	RSE25, p. 48

Enjeu pertinent: Diversité et égalité des chances		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE25, pp. 49-50
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	RSE25, pp. 44-45 La catégorie « employés » comprend: les membres de la Direction générale, les cadres, les non-cadres. Les apprentis et stagiaires ne sont pas considérés dans cette catégorie. Recrutement de nouveaux employés: nombre total de nouveaux employés au 31 décembre de l'exercice de référence et qui n'étaient pas présents dans la catégorie « Employés » au 31 décembre de l'exercice précédent. Taux de recrutement (%) = (Nombre total de nouvelles embauches durant la période ÷ Nombre total d'employés à la fin de la période) × 100 Taux de rotation (%) = (Nombre total d'employés ayant quitté l'entreprise durant la période ÷ Nombre total d'employés à la fin de la période) × 100.
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	RSE25, pp. 49-50 Les valeurs sont calculées en nombre de personnes (et non en équivalents temps plein) sur la base de l'effectif au 31 décembre de l'exercice de référence, y compris les apprenants. Les catégories professionnelles présentées pour cet indicateur sont les suivantes: <ul style="list-style-type: none"> Conseil d'administration Direction générale Cadres Non-cadres La BCJ gère les catégories professionnelles sur la base des titres attribués à ses collaboratrices et ses collaborateurs. Les cadres sont les personnes ayant un titre de fondé de pouvoir, mandataire commercial, membre de direction, directeur général et réviseur. Les non-cadres sont les personnes sans titre ou en formation.
Enjeu pertinent: Santé, sécurité et qualité de vie au travail		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE25, pp. 52-53
401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	Tous les employés bénéficient des mêmes conditions et avantages, quelque soit leur taux d'occupation.
401-3	Bénéficiaire d'un congé parental	RSE25, p. 53
Axe d'engagement « Clientes et clients »		
Enjeu pertinent: conseil responsable		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE25, pp. 57-58
Enjeu pertinent: satisfaction client		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE25, pp. 58-59
417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Aucun procès et aucune réclamation à caractère juridique dans ce sens n'ont été identifiés en 2025
417-3	Cas de non-conformité concernant la communication marketing	Aucun procès et aucune réclamation à caractère juridique dans ce sens n'ont été identifiés en 2025
Enjeu pertinent: produits et services responsables		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE25, pp. 59-63
Enjeu pertinent: finance responsable		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE25, pp. 64-66
Axe d'engagement « Environnement »		
Enjeu pertinent: climat et biodiversité		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE25, pp. 69-79
305-1	Émissions directes de GES (Scope 1)	RSE25, p. 73 Les émissions du scope 1 sont liées à la consommation de chauffage (gaz naturel, mazout, bois). La BCJ n'utilise pas de véhicules internes propres. Les données sont mesurées annuellement par la BCJ (factures, décomptes de régie). Les données relatives au bilan carbone se rapportent à l'année 2024.
305-2	Émissions indirectes de GES (Scope 2)	RSE25, p. 73 Les émissions du scope 2 sont liées à la consommation d'électricité et de chauffage à distance. Les données sources (consommation d'électricité et de chauffage à distance) sont mesurées annuellement par la BCJ (factures, décomptes). Lorsque les données réelles de consommation ne sont pas disponibles, des estimations basées sur la consommation de l'année précédente sont utilisées. Si les données de consommation ne sont disponibles ni pour l'année sous revue ni pour l'année précédente, des estimations basées sur la surface de référence énergétique sont utilisées. Les données relatives au bilan carbone se rapportent à l'année 2024.

305-3	Émissions indirectes de GES (Scope 3)	RSE25, p. 73 Les émissions du scope 3 (hors catégorie 3.15) couvrent les catégories suivantes: <ul style="list-style-type: none"> Achats de biens et services Émissions liées à la consommation de papier, aux travaux d'imprimerie et aux envois. Pour les travaux d'imprimerie qu'elle externalise, les données sont fournies par le prestataire. Biens d'équipement Émissions liées à l'équipement informatique (ordinateurs et écrans). La BCJ dispose d'appareils IT achetés et loués. Les émissions des appareils loués sont calculées sur la base de leur durée de vie estimées et rapportées à une année. Pour l'équipement acheté, l'ensemble des émissions de CO2 sont prises en compte dans l'année d'achat. Approvisionnement énergétique (non inclus dans scope 1 et 2) Déplacements d'affaires La BCJ estime les distances parcourues par ses collaboratrices et collaborateurs pour les déplacements professionnels en voiture. Pour ses déplacements, le total des kilomètres parcourus pour chaque employé-e concerné-e est disponible. La consommation de carburant correspondante est calculée sur la base d'une consommation moyenne de 8.41 l/100 km. Pour calculer les émissions relatives à la mobilité, Swiss Climate a recours à des facteurs d'émissions spécifiques. Sont exclus les transports publics qui ne font pas l'objet de statistiques à l'heure actuelle. Déplacements pendulaires La BCJ estime les trajets domicile-travail sur la base d'un sondage interne mis à disposition par Swiss Climate qu'elle réalise chaque année. Consommation d'eau Les données sont communiquées en m³ sur la base de factures. Les données relatives au bilan carbone se rapportent à l'année 2024.
305-4	Émissions totales de GES par collaborateur	RSE25, p. 73 Les émissions de GES par collaborateur et collaboratrice de la BCJ sont calculées sur la base des émissions de GES liées au fonctionnement de la banque (scopes 1, 2 et 3) et le nombre de collaborateurs et collaboratrices (en équivalent plein temps) à la fin de l'année.
305-5	Réduction des émissions de GES	RSE25, p. 75
305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	n/a La BCJ ne possède pas d'usine ou d'unité opérationnelle
305-7	Émissions d'oxydes d'azote (Nox), d'oxydes de soufre (Sox) et autres émissions significatives	n/a La BCJ ne possède pas d'usine ou d'unité opérationnelle
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	RSE25, p. 74
302-3	Consommation énergétique par collaborateur	RSE25, p. 75
301-1	Matières utilisées par poids ou volume	RSE25, p. 75
Axe d'engagement: engagement régional et sociétal		
Enjeu pertinent: performance économique		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE25, pp. 81-82
201-1	Valeur économique directes générée et distribuées	RSE25, p. 82 Valeur économique directe générée = Total des produits d'exploitation Valeur économique distribuée = dividendes aux actionnaires, impôts, charges du personnel, autres charges d'exploitation Valeur économique mise en réserve = attribution aux réserves bancaires pour risques généraux et à la réserve légale issue du bénéfice.
201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	RSE25, p. 54
201-4	Aide financière publique	La BCJ ne bénéficie d'aucune subvention étatique
Enjeu pertinent: création de valeur régionale		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE25, pp. 83-85
204-1	Part des dépenses auprès des fournisseurs locaux	RSE25, p. 83 Fournisseur = personne morale ou physique qui délivre une prestation de service ou une fourniture à la BCJ. Les prestations de services et d'achats correspondent aux activités de procurement, soit des fournisseurs en lien avec les investissements et les charges d'exploitation. Les charges liées à l'activité bancaire ordinaire sont exclues du périmètre (charges d'intérêt, de commissions, de négoce, d'autres charges ordinaires et de provisions et pertes). La BCJ distingue les fournisseurs locaux (canton du Jura) et les fournisseurs Suisse (hors canton du Jura).

RSE25: Rapport de responsabilité sociale d'entreprise 2025 / RG25: Rapport de gestion 2025.

Rapport de l'auditeur indépendant pour une mission d'assurance limitée sur une sélection d'indicateurs non financiers et d'informations non financières conformément à la norme ISAE 3000 (révisée)

Au Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura, Porrentruy

Notre mandat

Nous avons été mandatés par le Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura pour mener une mission d'assurance limitée sur une sélection d'indicateurs non financiers et informations non financières présentés dans le *Rapport de responsabilité sociale d'entreprise 2025* de la Banque Cantonale du Jura (« la Banque ») pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

Champ d'application et objet

Notre mission d'assurance limitée s'est concentrée sur une sélection d'indicateurs non financiers et informations non financières pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025, présentés dans le Rapport de responsabilité sociale de l'entreprise 2025 (« rapport ») de la Banque :

- Emissions directes de GES (Scope 1) (GRI 305-1), en page 73 du rapport ;
- Emissions indirectes de GES (Scope 2) selon les méthodes du GHG Protocol (GRI 305-2), en page 73 du rapport ;
- Emissions indirectes de GES (Scope 3) (GRI 305-3) en page 73 du rapport ;
- Intensité des émissions de GES (GRI 305-4) en page 73 du rapport ;
- Produits et services présentant une utilité écologique (GRI G4-FS8) en page 60 du rapport ;
- Part du portefeuille de crédits en secteurs fortement émetteurs de CO₂, en page 77 du rapport ;
- Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel (GRI 401-1), en page 45 du rapport ;
- Nombre moyen d'heures de formation par an par employé (GRI 404-1) en page 47 du rapport ;
- Diversité des organes de gouvernance et des employés (GRI 405-1) en pages 49 et 50 du rapport ;
- Nombre de jours d'absence par collaborateur pour cause de maladie en page 53 du rapport ;
- Obligations liées au régime à prestations déterminée et autres régimes de retraite (GRI 201-3) en page 54 du rapport ;
- Valeur économique directe générée et distribuée (GRI 201-1) en page 82 du rapport ;
- Part des dépenses auprès des fournisseurs locaux (GRI 204-1) en page 83 du rapport ;
- Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations (GRI 2-26) en page 33 du rapport ;
- Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients (GRI 418-1) en page 40 du rapport.

Nous n'avons pas mis en œuvre de procédures d'assurance sur d'autres informations incluses dans le rapport que celles décrites au paragraphe précédent et, par conséquent, nous n'exprimons pas de conclusion sur ces informations.

Critères applicables

Les critères de déclaration (« critères applicables ») utilisés par la Banque s'appuient sur les normes de la *Global Reporting Initiative* (« GRI »), ainsi que, pour les indicateurs relatifs aux crédits et nombre de jours d'absence des collaborateurs, sur des définitions spécifiques à la Banque telles que décrites en pages 86 à 89 du rapport.

Les critères définis par la Banque elle-même, la nature des indicateurs sélectionnés et l'absence de normes externes cohérentes permettent l'adoption de différentes méthodologies de mesure acceptables, ce qui peut entraîner des variations entre les entreprises. Les méthodologies de mesure adoptées peuvent également avoir un impact sur la comparabilité des indicateurs reportés par différentes entreprises et d'une année à l'autre au sein d'une organisation à mesure que les méthodologies évoluent.

Limites inhérentes

L'exactitude et l'exhaustivité des Informations en matière de durabilité (y compris les émissions de GES) sont soumises à des limites inhérentes compte tenu de leur nature et de leurs méthodes de détermination, de calcul et d'estimation de ces données. En outre, la quantification des indicateurs des questions non financières est sujette à des incertitudes inhérentes en raison des connaissances scientifiques incomplètes utilisées pour déterminer les facteurs liés aux facteurs d'émission et les valeurs nécessaires pour combiner, par exemple, les émissions de différents gaz. Notre rapport de certification doit donc être lu à la lumière des critères applicables, de leurs définitions et procédures relatives à la présentation de renseignements sur les questions non financières.

Responsabilité du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la sélection des critères applicables ainsi que de la préparation et de la présentation, dans tous leurs aspects significatifs, des informations non financières conformément aux critères applicables.

Cette responsabilité comprend l'élaboration, la mise en œuvre et le maintien de contrôles internes d'importance matérielle pour la préparation d'un rapport exempt d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur. Cette responsabilité comprend la sélection et l'application des critères applicables ainsi que des méthodes de mesure et d'estimation jugées appropriées compte tenu des circonstances.

Le Conseil d'administration est également responsable de fournir un accès suffisant et de mettre à disposition tous les enregistrements, correspondances, informations et explications nécessaires pour permettre la bonne exécution des Services.

Indépendance et contrôles qualité

Nous nous sommes conformés à l'indépendance et aux autres exigences déontologiques du *Code international de déontologie des comptables professionnels* (y compris les normes internationales d'indépendance) de l'*International Ethics Standards Board for Accountants* (Code de l'IESBA), qui est fondé sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence raisonnable, de confidentialité et de comportement professionnel.

Notre firme applique la norme internationale de gestion de la qualité 1 (ISQM 1) et, par conséquent, maintient un système complet de contrôle de la qualité, y compris des politiques et des procédures documentées concernant le respect des exigences éthiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Responsabilité du membre de la profession

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sous forme d'assurance limitée à l'égard des indicateurs non financiers et informations non financières précités d'après les éléments probants que nous avons obtenus.

Notre mission a été réalisée conformément à la norme internationale *International Standard on Assurance Engagements (ISAE) 3000 (révisée), Missions d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique*. Cette norme impose que nos procédures soient planifiées et réalisées de telle manière à obtenir une assurance limitée que les indicateurs non financiers (y compris les émissions de gaz à effet de serre) et informations non financières ne comportent aucune anomalie significative, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur.

Procédures clés d'assurance limitée effectuées

La nature et le calendrier des procédures réalisées dans le cadre d'une mission d'assurance limitée peuvent différer de ceux d'une mission d'assurance raisonnable ; elles ont également une portée moindre. Par conséquent, le degré d'assurance obtenu dans le cadre d'une mission d'assurance limitée est significativement inférieur à celui qui aurait été obtenu avec une mission d'assurance raisonnable. Nos procédures ont été conçues pour obtenir une assurance limitée servant de base à notre conclusion et non pour fournir l'ensemble des justificatifs qui seraient demandés dans le cadre d'une assurance raisonnable.

Nos procédures d'assurance limitée ont compris les travaux suivants :

- Évaluation de l'adéquation des critères sous-jacents et de leur application uniforme ;
- Entretiens avec les personnels clés afin de comprendre l'entreprise et le processus d'établissement des rapports, y compris la stratégie, les principes et la gestion en matière de durabilité ;
- Entretiens avec les personnes clés pour comprendre le système d'établissement des rapports sur la durabilité ou des informations non financières durant la période sous revue, y compris le processus de collecte et de déclaration des indicateurs non financiers et informations non financières ;
- Vérification de la bonne application des critères de calcul conformément aux méthodologies énoncées dans les critères applicables ;
- Procédures d'examen analytique à l'appui du caractère raisonnable des données ;
- Identification et mise à l'épreuve des hypothèses à l'appui des calculs ;
- Mise à l'épreuve d'un échantillon des informations sous-jacentes afin de vérifier l'exactitude des données.

Nous n'avons effectué aucun autre travail sur les données que ceux énoncés au paragraphe précédent. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion d'assurance.

Conclusion de notre mission d'assurance limitée

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les indicateurs (y compris les émissions de GES), et informations non financières de la BCJ n'ont pas été préparés, à tous aspects importants, conformément aux critères applicables.

Utilisation restreinte

Le présent rapport est préparé exclusivement pour la Banque Cantonale du Jura, et uniquement aux fins de leur faire un rapport sur les indicateurs non financiers (y compris les émissions de GES) et les informations non financières sélectionnés par la Banque Cantonale du Jura divulgués dans le Rapport, à l'exclusion de toute autre fin. Dans le cadre de notre conclusion, nous déclinons toute responsabilité (légale ou autre) eu égard à ou en lien avec une autre fin pour laquelle notre rapport, y compris sa conclusion, peut être utilisé, ou toute autre personne à laquelle il est montré ou remis, et aucune autre personne n'est autorisée à se fier à notre conclusion.

Nous autorisons la publication de notre rapport, dans son intégralité uniquement et conjointement aux critères applicables, afin de permettre au Conseil d'administration de prouver qu'il s'est acquitté de ses obligations en matière de gouvernance en commandant un rapport d'assurance indépendant sur les indicateurs non financiers (y compris les émissions de GES) et informations non financières de la Banque Cantonale du Jura sélectionnés, mais nous déclinons toute responsabilité vis-à-vis de tous tiers. Dans toute la mesure permise par la loi, nous déclinons toute responsabilité vis-à-vis de toute personne autre qu'au Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura eu égard à notre travail et au présent rapport.

Deloitte SA



Alexandre Buga
Associé
Expert-réviseur agréé

Genève, le 26 mai 2026



Claire Ledrich
Senior Manager



Impressum

Coordination

Caroline Christe, responsable RSE

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à ce rapport

Photographies

© Banque Cantonale du Jura | Image et Son

Réalisation graphique

Banque Cantonale du Jura – www.bcj.ch